

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique du Conseil de la
Collectivité européenne d'Alsace
du vendredi 20 octobre 2023**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du vendredi 20 octobre 2023

Délibérations

(La séance est ouverte à 11h35 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

Présents :

Mme BEHA, M. BELTZUNG, Mme BEY, M. BIERRY, M. BIHL, M. BUFFA, M. CLAUSS, M. COUCHOT, M. DEBES, Mme DELATTRE, Mme DIETRICH, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme DREXLER, Mme DREYFUS, Mme ELMLINGER, M. ERBS, M. FREMONT, M. FUCHS, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HAGENBACH, Mme HECTOR-BUTZ, M. HEINTZ, Mme HELDERLÉ, M. HEMEDINGER, M. HOERLÉ, Mme HOULNE, Mme ISSELE, M. JANDER, Mme JEANPERT, Mme JENN, Mme KALTENBACHER-ERNST, M. KAMMERER, M. KLEITZ, Mme KLINKERT, M. KOBRYN, Mme KOCHERT, Mme LARONZE, M. LORENTZ, Mme LUTENBACHER, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme MARTIN, M. MATT, M. MAURER, M. MEYER, Mme MILLION, M. MULLER, M. MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme PFEIFFER, Mme QUINTALLET, Mme RAPP, Mme REYMANN, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. SCHULTZ, M. SÉNÉ, M. STRAUMANN, M. SUBLON, Mme TENENBAUM, Mme VALLAT, M. VETTER, M. Pierre VOGT, M. Victor VOGT, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL, Mme ZELLER, M. ZELLER.

Excusé(s) avec pouvoir :

- Mme Patricia BOHN, (pouvoir à M. Marc MUNCK)
- Mme Valérie DA SILVA ADRIANO, (pouvoir à M. Marc SÉNÉ)
- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à M. Jean-Claude BUFFA)
- Mme Laurence MULLER-BRONN, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)
- M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Jean-Luc SCHILDKNECHT, (pouvoir à Mme Lara MILLION)
- M. Charles SITZENSTUHL, (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)
- M. Étienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Excusé(s) :

- M. Daniel ADRIAN
- M. Laurent KRIEGER
- Mme Marie-Paule LEHMANN

Absent(s) : /

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Les amis, je vous propose de reprendre notre séance, si vous le voulez bien. On doit refaire l’appel, si tu veux bien, Robin.

M. CLAUSS procède à l’appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mesdames, Messieurs, chers collègues et journalistes qui sont présents, ainsi que nos agents, je vous propose pour commencer notre séance une minute de silence en mémoire de toutes les victimes des tragédies auxquelles nous faisons face dans notre pays, dans les pays voisins et bien sûr dans le monde entier, où la barbarie prend de plus en plus le pas sur l’humanité. En mémoire des victimes et en mémoire des familles de tous ces drames, je vous propose d’avoir une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Merci. Gouffre d’horreur, barbarie, violence, sauvagerie, cruauté. La conscience humaine est accablée. Ceux qui saccagent tous ces foyers de guerre gangrèment le monde. On a atteint un degré d’inhumanité, et le péril de notre société, c’est la déshumanisation du monde. Les atrocités des génocides, des pogroms sont de retour. Les terroristes viennent de frapper avec cruauté des femmes, des enfants, des vieillards et bien d’autres innocents qui ont comme point commun d’être juifs et de vivre libres en Israël. Il y a encore aujourd’hui au 21^e siècle des gens qui veulent exterminer toute présence juive dans le monde, l’anéantissement, comme si la Shoah n’avait pas existé, comme si on n’avait pas tiré les leçons de la Shoah. Le Hamas, en massacrant et en perpétrant ces enlèvements aveugles, n’a que faire des vies humaines. Il en est de même pour les malheureux civils de la bande de Gaza, pris au piège des bombardements tout aussi aveugles. Que d’épreuves et de douleur pour les familles israéliennes et palestiniennes. En dehors des condamnations et les appels véhéments à la paix, force est de constater une fois encore l’impuissance des Nations unies et des instances internationales. Ne parlons même pas du droit international et du droit de la guerre.

Il ne faut pas qu’à la barbarie s’ajoutent d’autres barbaries. Il ne faut pas qu’à des tueries s’ajoutent d’autres tueries. Il ne faut pas qu’au malheur s’ajoutent d’autres malheurs. Les terroristes tuent aussi à Arras. Ils tuent aussi à Bruxelles, parce qu’ils veulent éradiquer les valeurs, la liberté en tête, qui font de nos démocraties des modèles insupportables à leur radicalité barbare. Ils ne sont que muent par la haine de la civilisation occidentale. Notre fraternité républicaine est en jeu. On assassine les passeurs de savoir. On assassine les passeurs de savoir. Trois ans après l’abominable assassinat de Samuel PATY, Dominique BERNARD est tué par un islamiste radicalisé. Ces meurtres horribles ont pour cibles des professeurs. Cela dit beaucoup des intentions des meurtriers et de leur directeur de conscience. Ce choix atroce est réfléchi, parce que ces passeurs de savoir sont au cœur de notre modèle républicain, parce que ces femmes et ces hommes enseignent à nos enfants ce qui fera d’eux des citoyens libres. Ils leur apprennent en effet ce qui fait société, ce qui fait que la France a une histoire et des valeurs universalistes – Samuel PATY, professeur d’histoire –, ce qui fait que l’enseignement du français – Dominique BERNARD, professeur de français – ouvre les portes du savoir, les portes de la compréhension du monde qui

nous entoure. Ces femmes et ces hommes, ces passeurs de savoir, éveillent les consciences de nos enfants, citoyens de demain. Qu'ils en soient solennellement remerciés, et bien sûr il faut les protéger.

Vous connaissez la légende du Colibri, vous savez, ce petit oiseau qui ramène dans son bec de l'eau pour éteindre l'incendie. Chacun, tel le Colibri, doit être gardien d'humanité, protecteur de nos frères humains. Et je vous invite, nous, la Collectivité européenne d'Alsace, d'être une forme de Colibri d'humanité. Et la meilleure façon de le faire au regard de nos responsabilités, c'est d'abord d'avoir un acte de foi dans la jeunesse et dans son apprentissage de la citoyenneté. En complément bien évidemment des enseignements de l'Éducation nationale, nous sommes aux côtés des enseignants pour contribuer nous aussi, à éveiller la conscience de la jeunesse alsacienne. Nous sommes d'ailleurs à leurs côtés depuis longtemps pour construire le sursaut citoyen avec les jeunes.

Cette plénière le démontre avec différents rapports proposés à votre vote : l'ambition que nous avons de favoriser l'émergence des prises de conscience et de favoriser ainsi l'engagement démocratique des jeunes Alsaciens qui, demain, seront des citoyens émancipés, donc des citoyens lucides et responsables. Tel est notre souhait et notre devoir, d'agir concrètement pour la démocratie. Et c'est ainsi que notre Collectivité initie et pilote de nombreuses actions de sensibilisation dédiées aux collégiens : le projet collège sans haine ; le projet d'ateliers dédiés à la jeunesse pendant la Résistance, avec 12 autres collèges alsaciens qui participeront le 13 novembre prochain à des ateliers animés par des médiateurs du mémorial de la Shoah ; le collège Saint-Exupéry de Mulhouse, avec une exposition du mémorial de la Shoah et une démarche pédagogique dénommée triangle rose que nous soutenons ; les veilleurs de mémoire, qui accueillent des élèves pour des visites commentées des cimetières juifs. Tout cela contribue à l'éveil des consciences. Le travail de mémoire et de compréhension de l'histoire contemporaine dans les visites du mémorial du Struthof et du Hartmannswillerkopf. Notre engagement est non seulement de défendre les valeurs de la démocratie, mais mieux encore de démontrer que celles-ci sont toujours plus que jamais au cœur des enjeux de notre société, au cœur du débat des nations de ce monde, et qu'elles nous sont singulièrement indispensables à nous, Français, qui avons la chance extraordinaire de vivre dans une grande démocratie.

L'ignorance est le poison des peuples et de la démocratie. L'ignorance peut les faire mourir à petit feu. L'ignorance est depuis toujours le terreau fertile de tous les obscurantismes, celui des terroristes, celui des dictateurs. C'est pour cela que nous, Collectivité européenne d'Alsace, avec tous les acteurs de l'Éducation nationale, de l'éducation populaire, nous nous engageons pour contribuer à faire de nos jeunes de jeunes citoyens qui sauront faire les choix qu'il faut pour préserver la démocratie de leur pays. Et c'est pour cette raison que nous avons aussi construit l'année dernière cet outil qui va aujourd'hui pouvoir se diffuser dans tous les collèges, d'apprentissage de manière ludique des règles et du fonctionnement de notre démocratie. Je vous rappelle que beaucoup de jeunes disent ne pas aller voter parce qu'ils ne comprennent pas comment fonctionnent nos institutions. Oui, il faut avoir confiance en notre jeunesse. Elle ne demande qu'à être davantage responsable, à être en capacité de faire ses propres choix. À nous, Collectivité européenne d'Alsace, à notre niveau, de lui en donner les possibilités.

Citoyenneté pour notre jeunesse, mais aussi protection pour notre jeunesse. C'est ce que nous faisons, par exemple, quand nous nous attachons à la sensibilisation aux gestes qui sauvent, en lien avec nos 2 SDIS, et je salue le Contrôleur général et le Colonel. Nous avons cet enjeu-là en partenariat avec l'Académie et les assurances du Crédit Mutuel. C'est ainsi que ce sont plus de 18 000 élèves qui ont été sensibilisés en 2022-2023 aux gestes qui sauvent. C'est aussi à travers tous les travaux de sécurité dans les collèges, et c'est plus de 700 000 euros que nous avons consacrés l'année dernière dans plus de 34 collèges pour les renforcement des contrôles d'accès, le renforcement des clôtures, les alarmes anti-intrusion, la vidéoprotection, les caméras sur demande, les systèmes d'alerte en cas d'intrusion.

Protéger la jeunesse, nous le faisons aussi quand nous nous lançons dans la campagne de vaccination contre les risques de cancers liés au papillomavirus, et puis quand nous nous engageons dans cette protection des jeunes contre les menaces du harcèlement scolaire. Savez-vous que 1 élève sur 10 en France (source : Unesco) est victime de harcèlement scolaire ? Le rejet de la différence de l'autre est un véritable fléau qui est dramatiquement exponentiel chez les jeunes. Je dirais même qu'il s'agit d'une maladie virulente qui malheureusement fait bien des victimes, des traumatismes qui ne s'effacent pas ou mal et qui, dans le pire des cas, conduit à des drames absolus tels que le suicide, comme le démontre tristement encore une actualité récente. Notre Collectivité n'a pas attendu qu'il en soit ainsi, puisque déjà en 2020 elle s'était engagée sur ce sujet avec le jeu de rôle de la bête noire dans une action de sensibilisation conduite auprès des jeunes, avec le concours d'ambassadeurs, animateurs spécialement formés. C'est ainsi que 15 % des collégiens alsaciens, 12 500 élèves, ont été sensibilisés, 210 professionnels de la jeunesse formés. Cet outil, on l'a déjà complété en 2021 pour faire en sorte qu'on ait encore plus d'actions de sensibilisation, et notamment à l'estime de soi, et 700 jeunes en ont bénéficié depuis.

Nous entendons encore, à travers une délibération de ce jour, d'aller plus loin, pour un dispositif global, volontariste, que nous souhaitons renforcer avec le premier plan alsacien de lutte contre le harcèlement des mineurs. Nous savons que la cause est juste, qu'il est de notre devoir d'y apporter notre contribution, quitte à dépasser parfois nos compétences, mais bien évidemment en nous coordonnant avec l'Éducation nationale et la mise en œuvre de son programme intitulé pHARe, en nous coordonnant aussi avec les associations alsaciennes qui sont actives sur le terrain de la prévention. Les maîtres-mots de ce plan de lutte que nous portons sont prévenir, aider et réparer. La prévention, pour apporter aux éducateurs, aux élèves, aux proches, des outils pour détecter et réagir. Le traitement du harcèlement, c'est apporter une aide concrète aux victimes, à leurs familles, à leurs équipes pédagogiques pour faire face. Réparer, c'est apporter l'accompagnement nécessaire aux victimes. Pour élaborer ce plan, rien n'a été laissé au hasard, avec une phase d'audition, d'étude amont, conduite notamment par quatre élus particulièrement impliqués, Nicolas MATT, Bruno FUCHS, Philippe MEYER et Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, que je remercie. Les conclusions de ces premiers travaux ont été publiées cet été. Le dispositif est à présent structuré complètement.

Le harcèlement est malheureusement l'un des marqueurs funestes de notre cyber époque qui déshumanise notre société de façon pernicieuse. Nos enfants ne méritent pas d'être dévorés par ce monstre qui porte malheureusement le masque d'autres de nos enfants qui ont perdu toute lucidité pour être dans un rapport sain aux autres. C'est aussi le cas aujourd'hui de jeunes qui font des alertes à la bombe dans des établissements scolaires. Agir contre le harcèlement est autant affaire de santé que de sécurité publique. Le harcèlement ne peut être rangé dans la rubrique faits divers de nos journaux.

FREUD nous dit que le monde s'organise entre les pulsions de mort autodestructrice et les pulsions de vie. Nous, Collectivité européenne d'Alsace, nous serons toujours du côté de la vie. C'est pour ça que je vous proposerai aussi dans cette séance plénière deux motions, qui ont trait au drame terroriste et qui ont un trait à la dignité humaine pour que, à tout jamais, notre Collectivité soit et s'ancre comme gardien d'humanité.

Dans notre plénière, nous allons aussi aborder la santé. La vie, c'est aussi la santé. Et je vous remercie par avance déjà de toutes les questions qui ont été formulées et d'accueillir tout à l'heure, cet après-midi, la Directrice de l'Agence régionale de santé, et ses équipes, avec laquelle, Karine, notamment, travaille au quotidien, pour évoquer le schéma régional de santé, mais aussi nous faire lanceurs d'alerte et relais de la réalité santé que nous vivons chacun dans nos cantons et qui impacte bien évidemment la vie quotidienne de nos concitoyens.

La vie, c'est aussi l'eau de notre nappe phréatique et, au regard de l'actualité sur StocaMine et des enjeux de pouvoir résorber les déchets qui y sont stockés, je vous inviterai aussi à prendre une délibération.

En fait, notre journée sera riche d'engagements au service de nos concitoyens. Alors je tenais ce matin solennellement à vous remercier de la part importante que vous avez consacrée avec nos services pour proposer toutes ces délibérations. Je sais, et nous en parlions tout à l'heure encore avec Isabelle, que la pression est forte sur les élus, par rapport aux attentes de nos concitoyens, dans un contexte où justement les choses se tendent, où les inquiétudes sont en forte augmentation. Pouvoir s'appuyer sur des élus qui sont sains et qui portent les intérêts de nos concitoyens, c'est une chance, et je mesure la chance d'avoir des élus engagés pour leur territoire, pour l'Alsace et pour notre pays. Merci à vous et très bonne séance à vous toutes et à vous tous.

Applaudissements.

La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. L'actualité nationale et internationale de ces derniers jours a été dramatique et tragique. Dans ce contexte, chaque personne est concernée. Face aux violences et face à l'intolérance, l'indifférence n'a pas sa place. Nous sommes bouleversés et solidaires dans la douleur avec les victimes et leurs familles. Nous aurons l'occasion d'y revenir en fin de séance.

À notre échelle, l'actualité alsacienne a été bousculée par une réalité certes moins tragique mais délétère. Les conditions de vie, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, des Alsaciens et des Alsaciennes viennent en effet d'être compromises par le confinement définitif des déchets à StocaMine décidé par le gouvernement. Là aussi, nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la séance.

L'actualité de notre Collectivité, quant à elle, a été marquée ces dernières semaines par vos dernières décisions, Monsieur le Président. Loin de corriger les inégalités à l'œuvre, elles n'ont fait que les amplifier, que ce soit la dérégulation des tarifs des EHPAD ou le transport des élèves en situation de handicap, qui a été libéralisé. Vous rajoutez de l'huile sur le feu des souffrances sociales. De tout cela, nous aurons également d'y revenir lors des différents rapports de la séance.

Mais s'il y a une chose dont on ne peut pas parler ici, c'est de votre gouvernance, Monsieur le Président, et plus particulièrement de tout ce qui concerne votre cabinet, rouage indispensable à votre pratique autoritaire du pouvoir. Aujourd'hui, ce cabinet, c'est l'éléphant au milieu de la pièce : tout le monde le voit, mais personne ne peut en parler. Ces dernières années, pourtant, les signaux se sont multipliés. Des enquêtes journalistiques approfondies ont mis à nu la violence de votre management. Les organisations syndicales ont dénoncé votre confusion générale entre ce qui relève de la politique et ce qui relève de l'administration. Des élus de votre propre majorité ont fait part des dysfonctionnements. Et enfin, nous avons demandé l'organisation d'une enquête circonstanciée. Qu'en avez-vous fait ? L'enquête circonstanciée qui se déroule actuellement s'est transformée en un vaste et vague questionnaire taillé sur mesure pour noyer le poisson. Il n'y est plus question de gouvernance, mais d'organisation interne des services. Ainsi, Monsieur le Président, à des accusations de harcèlement, à des plaintes, à des burn-out en cascade, vous ne proposez que ce simulacre d'audit. Comme un hasard du calendrier, c'est aussi en plein audit que vous débarquez dans la précipitation à nouveau votre Directeur général des services. Vous en avez donc épuisé cinq depuis que vous avez pris la tête de cette Collectivité. Cinq DGS, dont un aura même renoncé à venir avant même de mettre les pieds ici.

Aussi, face à un tel bilan, j'ai trois questions à vous poser, Monsieur le Président.

Premièrement, pouvez-vous nous décrire les missions concrètes que vous allez attribuer au DGS sortant à partir du 1^{er} janvier prochain ? Deuxièmement, pouvez-vous prendre l'engagement que la personne qui assurera l'intérim en attendant l'arrivée du prochain DGS dispose pleinement du grade statutaire et des habilitations pour occuper un tel poste ? Troisièmement, pouvez-vous enfin nous confirmer la date à laquelle le DGS qui a exercé cette fonction entre 2018 et 2019 a réellement quitté les effectifs de la Collectivité et l'argent public que vous avez mobilisé pendant tout ce temps ?

Pour terminer, face à la loi du plus fort que vous imposez, les élus de mon groupe et moi-même ne pouvons rester spectateurs. Puisque vous n'avez pas été en capacité d'entendre les agents, puisque dans cette Collectivité, les agents qui s'expriment font l'objet d'une chasse aux sorcières, voire d'un traçage numérique, comme l'ont révélé les organisations syndicales, au nom de mon groupe, je prends mes responsabilités. À partir de ce jour, et je m'adresse maintenant aux agents qui nous écoutent, nous mettons en place l'adresse mail sécurisée, alertes.cea@protonmail.com. Cette adresse mail est destinée à recueillir la parole qui ne peut pas s'exprimer ici. Je refuse la loi du silence. La parole individuelle doit se libérer en toute sécurité pour redonner un espoir collectif. Le devoir de réserve des agents n'est pas une entrave à l'exercice de leurs droits les plus élémentaires. La souffrance institutionnelle n'est pas une fatalité, mais un système mis en place contre l'intérêt général et contre les droits des agents. alertes.cea@protonmail.com : cette adresse mail sera gérée sur du matériel indépendant de la Collectivité, dans le respect de la plus stricte confidentialité. Je m'en porte garant et me tiens à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient me contacter avec leur adresse personnelle.

Pour terminer, Monsieur le Président, il y a huit mois, je vous demandais de choisir entre l'intérêt général et la protection de votre garde rapprochée. Vous avez fait votre choix, quoi qu'il en coûte pour les agents et pour les Alsaciens et les Alsaciennes. Nous, nous choisissons l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues. Je pensais que, compte tenu de l'actualité, on arriverait peut-être aujourd'hui exceptionnellement à prendre un peu de hauteur. Et je constate que malheureusement, sur les rangs de l'opposition, ça n'est pas le cas et je le déplore.

Nous nous réunissons pour cette première réunion plénière de la Collectivité européenne d'Alsace depuis l'été. Un été marqué, je le rappelle, par des émeutes début juillet, qui ont embrasé nos quartiers jusque dans les centres-villes, avec des dégradations de commerce, mais également dans les mairies, dans des écoles et dans nos collèges. Un été également marqué par le tragique incendie d'un gîte à la Forge à Wintzenheim, où séjournaient des personnes en situation de handicap. Nous avons aujourd'hui une pensée émue pour les 11 victimes disparues dans ce terrible incendie.

Le lendemain de la rentrée scolaire, c'est le suicide d'un jeune lycéen qui est venu nous rappeler avec brutalité la réalité du harcèlement scolaire que vivent trop de nos enfants. Ce drame nous remémore le calvaire de Dinah, 14 ans, qui s'est ôtée la vie à Kingersheim. Tout ceci, mes chers collègues, nous oblige à entendre les dizaines, les centaines de victimes silencieuses du harcèlement scolaire, car oui, il règne sur ce fléau une insoutenable loi du silence, une violence qui gangrène la vie de milliers de gamins innocents dont le seul tort est d'être différents. Ces gamins, pourtant, ne demandent qu'à vivre, ils ne demandent qu'à être insouciantes, à aimer et à être aimés. Où est le mal à cela ? Selon les associations, le harcèlement scolaire ferait 2 morts chaque mois.

Les derniers jours et les dernières semaines viennent apporter des turbulences graves dans l'équilibre du monde et dans la cohésion de notre société, avec un conflit armé en Arménie, qui s'ajoute à celui de l'Ukraine, les attaques terroristes en Israël, et un nouveau conflit

qui éclate au Proche-Orient. Là aussi bien trop de civils innocents, d'enfants ou de personnes vulnérables périssent à cause de ce déchaînement de violence, à cause de cette barbarie.

Cette même haine qui a coûté la vie à Dominique BERNARD, un professeur de lettres, simple et discret, dont le tort aura été de vouloir partager son savoir et d'enseigner la liberté. Permettez-moi de rendre hommage à Dominique BERNARD et à tous nos professeurs, ces piliers de l'unité nationale qui, avec force et courage, sont les passeurs de savoir, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, sont les bâtisseurs de notre avenir et transmettent nos valeurs et nos principes fondamentaux aux enfants. À tous les innocents dont la vie a été fauchée par la folie des hommes, je veux ici rendre un vibrant hommage. La haine et le terrorisme, où qu'ils se manifestent, ne font qu'alimenter le rejet et la violence. C'est le règne de l'odieux et de l'inacceptable, le règne de la peur qui mène à la destruction. Nous ne pouvons, nous ne devons pas nous y résoudre.

Derrière cette actualité sombre, mon objectif n'est pas, chers collègues, de vous saper le moral, mais au contraire d'en appeler avec gravité à notre responsabilité collective en tant qu'élus de la République pour agir face à la haine. Il serait bien imprudent de penser que tout cela est loin de nous. À l'heure de l'information qui circule à grande vitesse sur les réseaux, à l'heure du sentiment de toute puissance conférée par l'anonymat en ligne, notre cohésion peut se dégrader très vite. Une crise, un drame peut arriver à tout moment, même ici en Alsace. Alors, dans tous les rangs de cet hémicycle, nous devons être à la hauteur des enjeux et apporter les réponses nécessaires. Tenons-nous à l'écart de la culture du clash et de la conflictualisation permanente, théorisée par le leader minimo de la France insoumise et reprise par certains aficionados zélés dans les rangs de la NUPES.

Prenons de la hauteur, chers collègues. Et la séance de ce jour en sera l'occasion, puisque nous sommes appelés à nous exprimer sur deux sujets majeurs, que sont la lutte contre le harcèlement et l'enseignement de la citoyenneté, portés par mon collègue Nicolas MATT. Plus que jamais, l'école doit être un sanctuaire où les élèves sont protégés de toute violence, de tout extrémisme ou idéologie. L'école doit être ce lieu d'émancipation par le savoir, et nous y prenons aujourd'hui toute notre part. Prenons de la hauteur avec les deux motions portées par Anne TENENBAUM sur nos valeurs face à la discrimination, la haine et le terrorisme. Oui, car face au rejet, notre réponse ne peut être que l'universalisme et l'humanisme. Notre responsabilité en tant qu'élus est de tout faire pour la paix, la cohésion et la fraternité. Ne cédon rien face aux sirènes de la colère. ne cédon jamais face aux harceleurs, face aux islamistes et face à toutes formes d'extrémisme. Chers collègues, pour tous ces enfants, pour tous les Alsaciens, nous devons nous battre pour nos valeurs, pour notre démocratie, car il n'y a pas de combat politique plus noble que de servir l'unité. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Quelques redites par rapport à l'expression du Président et de Nicolas, chacun préparant son intervention de son côté. Mais la pédagogie, c'est l'art de la répétition. Contrairement à notre opposition qui ne cherche, elle, dans une remarquable continuité, qu'à détruire, nous nous projetons vers l'avenir, vers l'intérêt général réel, et on ne peut bien sûr que déplorer des accusations toujours gratuites, lamentables, médiocres contre des agents dévoués dans cette Collectivité qui, au quotidien, nous font avancer.

À l'heure où notre pays et le monde connaissent encore et toujours le fléau du terrorisme, nous avons, nous les élus de la CeA, le devoir impérieux de nous montrer à la hauteur des enjeux et de rappeler combien il est essentiel de s'opposer à toutes les formes d'extrémisme en encourageant le plus largement possible la diffusion du savoir. Victor

HUGO disait : « La liberté commence où l'ignorance finit. » Ces derniers jours, nous sommes tous en effet les témoins médusés, écoeurés des atrocités que le théâtre du monde nous livre en boucle, que ce soit en Israël, au Haut-Karabagh et toujours en Ukraine. Et comme si cela ne suffisait pas, elles sont accompagnées d'actes d'une sauvagerie et d'une barbarie dignes d'un autre temps. En France, nous ne pouvons qu'éprouver une indignation sans nom face à l'attentat perpétré contre Dominique BERNARD, qui fait écho à celui commis à l'encontre de Samuel PATY il y a trois ans. Ils s'étaient tous deux donnés, comme des centaines de milliers d'autres, pour mission de former leurs élèves à devenir les citoyens responsables, libres et respectueux des valeurs de notre République, notre bien commun. Nous l'avons parfaitement compris : c'est l'école, ce haut lieu de l'émancipation, ce haut lieu de la transmission des connaissances, de l'humanisme et des clés de compréhension indispensables pour lutter contre toutes formes d'obscurantisme qui est visée. C'est aussi encore là, où en entrant élève, on ressort citoyen. C'est aussi et toujours là, où des destins qui semblent voués à l'échec peuvent être déjoués et devenir réussites. Quand un enseignant est attaqué, en vérité, ce n'est pas seulement la République qu'on cherche à déstabiliser, c'est ce que la liberté de penser peut générer au sein d'une société qui est ciblé.

La CeA a son rôle à jouer dans ce combat quotidien, dans cette recherche d'une réussite collective, dans la transmission des valeurs républicaines, dans la consolidation du lien entre toutes les générations et toutes les cultures. Certes, nous mesurons les efforts à fournir pour parvenir à faire de nos jeunes des citoyens éclairés, et nous restons modestes devant cette ambition colossale. Nous allons examiner ce matin des rapports ayant justement trait à l'éducation, à la citoyenneté, dans lesquels sont déclinés toute une série de dispositions, dispositifs d'engagement en faveur des jeunes, tels que le Président le rappelait tout à l'heure, les gestes qui sauvent, le service civique, la journée citoyenne, l'atelier démo'pratique, l'appel à projets jeunes citoyens, l'opération collègue sans haine, avec notamment le partenariat avec le mémorial de la Shoah, le mémorial Alsace Moselle, avec des outils pour accompagner les jeunes à être acteurs de cette société.

Construire une société apaisée, c'est aussi lutter contre les premières manifestations de violence que peuvent rencontrer nos jeunes. Je veux bien sûr parler du harcèlement des mineurs ou du cyberharcèlement. Là encore, la CeA s'est pleinement engagée dans la lutte contre ces fléaux qui ne cessent de prendre de l'ampleur en proposant des réponses nouvelles et innovantes. Je veux bien sûr parler de la mise en place d'actions de prévention, de sensibilisation et de soutien aux victimes, dont nous avons parlé ce matin.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, face au constat d'une jeunesse en demande de repères et d'actions, la CeA a décidé de s'investir sans détour dans des dispositifs très concrets qui cherchent à répondre aux attentes actuelles.

Très concrètement aussi, je profite de l'occasion pour le rappeler, la sécurité des élèves et des équipes éducatives utilisant au quotidien nos établissements publics constitue une priorité absolue. Nous renforcerons encore et toujours nos efforts, en concertation avec les chefs d'établissement et l'Éducation nationale.

Je terminerai en rappelant que nos concitoyens attendent de nous, bien sûr, que nous nous intéressions aux questions et aux problématiques de l'offre de santé en Alsace. Nous évoquerons cet après-midi à l'occasion de la présentation du nouveau schéma régional de santé, du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, lors de cette plénière. Ils attendent surtout et avant tout de nous que nous défendions ces valeurs de tolérance qui caractérisent si bien l'Alsace contre toutes formes d'obscurantisme, de prosélytisme fanatique. C'est justement ce à quoi tous les élus du groupe majoritaire se sont engagés à faire tout au long de ce mandat, modestement, jour après jour, suivant en cela les préceptes de notre prix Nobel de la paix, Albert SCHWEITZER, qui disait que « tant qu'il n'étendra pas le cercle de sa compassion à tous les êtres vivants, l'homme ne trouvera pas de paix ». Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe, merci Nicolas.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de poursuivre en rebalayant ensemble l'examen des onze rapports soumis à notre délibération.

CD-2023-3-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU LUNDI 19 JUIN 2023

Mme Lara MILLION, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – D'abord, sur le procès verbal de la réunion publique du lundi 19 juin, est-ce qu'il y a des remarques à formuler ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 19 juin 2023.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Nous poursuivons avec le rapport sur la Commission efficacité et sobriété financière. La décision modificative n° 2 et l'autorisation de programme et d'engagement seront bien évidemment présentées, comme la loi le prévoit.

CD-2023-3-5-1 - OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU GRAND EST RELATIVES A LA GESTION DU MULHOUSE OLYMPIC NATATION

M. Pierre VOGT, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, nous avons à l'ordre du jour les observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est relatives à la gestion du Mulhouse Olympic Natation. Je ne pense pas que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté. On acte du coup ces observations. Je le mets aux voix, pour qu'on s'assure que ce soit fait dans les règles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe s'abstient.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative aux observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est consécutive à l'examen de la gestion du Mulhouse Olympic Nation pour les exercices 2015 et suivants.

CD-2023-3-6-2 - OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU GRAND EST RELATIVES A LA GESTION DE L'ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI A STRASBOURG

Mme Pascale SCHMIDIGER, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Commission patrimoine et rayonnement alsacien. Ce sont les observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est relatives à la gestion de l'association du Festival international des musiques d'aujourd'hui à Strasbourg. Est-ce que quelqu'un souhaite que ce rapport soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bizarrement, sur celui-là, vous ne vous absteniez pas.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative à l'examen par la Chambre régionale des Comptes du Grand Est de la gestion de l'association du festival international de musiques actuelles de Strasbourg, pour les exercices 2016 à 2021.

M. LE PRÉSIDENT – Je poursuis. On passe à l'éducation. Le premier rapport est l'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges. Il y a plusieurs amendements, donc il sera présenté.

Il est suivi d'un rapport sur la citoyenneté : favoriser l'engagement démocratique des jeunes. Il est retenu.

Le rapport suivant est intitulé lutter contre le harcèlement chez les mineurs, un enjeu majeur pour une collectivité qui protège. Je crois qu'il est retenu.

CD-2023-3-12-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES AUX COLLEGES ALSACIENS

M. Philippe MEYER, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges alsaciens. Est-ce qu'il est retenu ? Non. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Attribue à divers collèges publics alsaciens des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 1 749 152,89 € :
 - 1 604 001,92 € pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation 2022 et 2023 (chauffage, électricité, eau) des collèges publics alsaciens selon le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération ;
 - 58 675,85 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics alsaciens selon le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération ;
 - 65 006,12 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics alsaciens selon le tableau joint en annexe 3 à la présente délibération ;
 - 8 280 € pour ajuster le montant versé dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement 2023, suite à la hausse des effectifs des collèges publics alsaciens selon le tableau joint en annexe 4 à la présente délibération ;
 - 6 334 € pour couvrir les frais de visite des lieux de mémoire des collèges publics du Haut-Rhin selon le tableau joint en annexe 5 à la présente délibération ;
 - 6 855 € pour la participation au financement de 7 ateliers d'enseignement artistique, scientifique et technologique selon les tableaux joints en annexes 6 et 7 à la présente délibération ;
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante:

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	1 749 152,89 €
TOTAL					1 749 152,89 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics d'Alsace en une seule fois.

- Approuve les termes de la convention relative au financement du stationnement des véhicules des personnels du collège Kennedy à Mulhouse pour l'année scolaire 2023/2024, autorise le Président à signer ladite convention jointe en annexe 8, et autorise le paiement de la subvention sur présentation des justificatifs.
- Précise que les crédits correspondants seront prévus à l'opération P196O003 sous réserve du vote annuel du budget primitif 2024.
- Approuve les principes de prise en charge des frais de transport des collégiens et des accompagnants ci-après détaillés. Les montants seront versés aux collèges d'Alsace à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs :
 - les frais de transport des collèges publics d'Alsace pour la cérémonie de remise des prix de l'opération « Journal au Collège »,
 - les frais de transport pour les visites des cimetières israélites par les élèves de 3^{èmes} des collèges publics et privés d'Alsace,
 - les frais de transport des collèges publics d'Alsace pour les visites des archives départementales de Colmar et de Strasbourg.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – Tranche 85 – natana (1065) 65-655111-221.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant est la création de pass destinés à faire des Alsaciens les ambassadeurs de leur patrimoine. Je crois que ce rapport est retenu, sauf erreur de ma part. Il sera donc présenté par Raphaël SCHELLENBERGER.

Ensuite, tous les vœux, motions et questions seront abordés. J'en ai oublié un ? On les abordera après.

CD-2023-3-8-2 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Mme MILLION, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de reprendre le fil, en commençant par la décision modificative n° 2. Je donne la parole à notre financière préférée, Lara MILLION.

Mme MILLION – Merci Monsieur le Président. On a un Power Point. Ce sera beaucoup plus clair. C'est une décision modificative, évidemment, qui modifie le budget, assez technique mais avec des éléments d'analyse intéressants, qui montrent évidemment notre volonté d'être totalement transparent, d'être surtout toujours proche de la réalité, et un constat clair, n'en déplaise à certains : une mise en œuvre de notre politique avec toutes les orientations. Cette mise en œuvre de la politique est financée et finançable, elle est aussi dans une vision pluriannuelle, une vision humaine d'efficacité et de proximité.

Concernant cette décision modificative, d'abord, nous avons l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 6,2 millions d'euros. Pourquoi cette augmentation de 6,2 millions d'euros ? Déjà parce qu'il y a 11,4 millions en plus pour les personnes en situation de handicap. Un constat, une analyse : une forte hausse des bénéficiaires. C'est + 7,8 % sur un an, dû aussi aux revalorisations successives des tarifs applicables. Il s'agit aussi d'une meilleure prise en charge, et ça il faut vraiment le dire et l'entendre, de la Collectivité européenne d'Alsace des handicaps psychiques, mentaux et cognitifs. Il y a également, ce n'est pas noté, mais 2,5 millions en moins concernant les personnes âgées, mais ça, c'est une régularisation par rapport à la situation et au montant définitif que nous avons eu de 2022. Du coup, on réajuste les montants, parce que je rappelle qu'un budget c'est une prévision, et à partir du moment où c'est une prévision, quand nous avons les bons chiffres, on régularise, d'où cette régularisation. Il s'agit d'une augmentation de 800 000 euros pour la campagne de vaccination contre le papillomavirus. Et concernant l'insertion, là aussi, il faut rappeler que depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont 6 000 foyers allocataires qui sont sortis du dispositif, grâce notamment à notre politique de juste droit et d'insertion, et c'est pour ça que nous avons aussi des dépenses en moins avec un accompagnement. Je rappelle aussi que la Collectivité européenne d'Alsace a une vraie politique d'accompagnement, mise en œuvre par les opérateurs, et que nous finançons à hauteur de 10 millions d'euros. Voilà pour les dépenses en augmentation.

Nous avons également des recettes en augmentation, parce que nous reprenons des provisions. Je vous rappelle que les provisions, on les met en œuvre quand il y a un risque ; quand le risque n'existe plus, on reprend ces provisions. Il y avait un risque concernant la Maison d'Alsace à Paris avec deux sociétés. Vous le savez, on a passé la délibération il y a quelque temps. Le risque n'existe plus. Il y a un accord qui a été trouvé, donc il n'y a plus de risque et on reprend la provision. On a également des aides du gouvernement et de l'État pour la campagne de vaccination, et on a plus de taxes additionnelles concernant les séjours. Ça c'est pour les recettes en augmentation.

Concernant les dépenses d'investissement, on a un ajustement des calendriers par rapport à des travaux et par rapport aussi souvent à des arrêts. Vous le voyez, il y a moins 6,5 millions d'euros suite à l'arrêt des travaux de déviation de Châtenois. Je n'en dirai pas plus, parce que je crois qu'on ne peut pas en dire plus, donc c'est pour ça que je n'en dis pas

plus. Pourtant, il y a beaucoup de choses à dire, mais voilà. Nous avons plus de travaux pour les collèges, donc on réajuste à + 800 000 euros. Et il y a une augmentation de 4 millions pour l'acquisition du bâtiment OSMOSE, et évidemment des recettes d'investissement en moins étant donné qu'il y a des décalages de travaux.

Voilà pour cette décision modificative. Elle est équilibrée, évidemment, comme toute décision modificative, dépenses et recettes. Je reste à votre disposition pour des questions éventuelles.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Pour commencer, j'hésite peut-être à poser des questions puisque manifestement il n'y a pas de réponse aux questions que nous posons. Mais je vais essayer. Peut-être que Madame MILLION sera plus disposée à répondre à mes questions que Monsieur le Président quand nous l'interpellons.

M. LE PRÉSIDENT – Quand vous arrêterez d'harcéler le Président et d'harcéler le cabinet, on pourra peut-être répondre à certaines questions.

M. KOBRYN – Est-ce que c'est harcéler un élu que de lui demander de rendre des comptes ?

M. LE PRÉSIDENT – À chaque plénière, c'est la même chose, c'est la même sérénade. Vous avez tellement peu de choses à dire sur le fond que vous êtes obligé d'en venir aux personnes. C'est quand même dramatique. Vous demandez plus de dignité humaine et vous attaquez les personnes, particulièrement le cabinet. Les agents du cabinet apprécient de se faire systématiquement agresser par vos propos à chaque séance. Vous voulez de la dignité humaine pour vous ; vous n'en avez pas pour les autres. Je ne ferai pas d'autres commentaires. Du coup on revient au sujet.

M. KOBRYN – Pour préciser, nous parlons de ça parce que la situation n'évolue pas et au contraire, elle s'aggrave. Donc au contraire, il est plus que jamais d'actualité d'en parler.

Pour revenir à la décision modificative, les mêmes causes produisant les mêmes effets, vous continuez à conduire la Collectivité en faisant abstraction de la réalité concrète de ce qui se passe sur le terrain. Comme vous le savez, on a pu l'évoquer déjà, la situation sociale, avec la question de l'inflation notamment, s'est largement dégradée. En Alsace, de plus en plus de personnes ont faim. La précarité étudiante a atteint des sommets, les files à l'aide alimentaire ne font que s'allonger. Et face à ça, est-ce qu'il y a dans ce budget des signaux ? Il ne me semble pas. Face à ça, est-ce que la question de la tarification sociale dans les collèges est mise sur la table ? Toujours pas. En Alsace, et c'est le cas aussi, comme partout ailleurs en France, il y a de plus en plus de personnes à la rue. C'est le cas notamment d'enfants, avec une augmentation significative. Est-ce que là aussi, dans cette décision modificative, il y a une prise de conscience de la nécessité d'œuvrer collectivement à l'hébergement d'urgence en Alsace ? Malheureusement, ça n'y figure pas. Et en Alsace comme partout ailleurs, les services publics sont aussi asphyxiés à la fois par une hausse de la demande liée à une situation sociale qui s'aggrave, mais aussi à des baisses de financement ou un maintien des financements alors que les charges augmentent. Là aussi, on a pu en parler. Les EHPAD, vous avez décidé de les laisser seuls face à l'augmentation de leur coût, vous avez libéralisé par des marchés publics hors sol le transport des élèves en situation de handicap, et des associations qui accomplissent des missions de service public sont laissées seules face à l'augmentation de leur coût et la nécessaire revalorisation des salaires des personnes qui interviennent auprès des bénéficiaires.

Donc j'ai beau regarder les chiffres, éplucher le rapport, il n'y a malheureusement rien de tout cela. Toute cette réalité sociale, tout ce concret de l'évolution de la situation, il n'y a

pas de prise de conscience. Les augmentations, c'est écrit dans le rapport, sont principalement liées à des dépenses contraintes, c'est-à-dire des dépenses qui malgré vous augmentent. Nous appelons plutôt à une mobilisation générale face à la précarisation croissante de la société, et force est de constater que dans cette décision modificative, cette mobilisation générale n'est pas là, et au contraire, c'est plutôt un service minimum qui est proposé.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Nicolas.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord remercier bien évidemment la Vice-Présidente aux finances pour tout le travail qu'elle réalise tout au long de l'année pour pouvoir nous organiser et nous permettre de passer au vote aujourd'hui cette délibération modificative. Donc merci à toi, chère Lara MILLION.

Dire aussi, et je suis un peu surpris, que finalement, c'est un des actes fondateurs de la psychologie et de la psychiatrie, c'est un des principaux problèmes qu'on a, que les professionnels nous disent avoir quand ils discutent avec des patients : c'est le problème de la perception des choses et de la perception du monde. Je pense que visiblement on n'a pas la même perception des choses avec notre opposition. On peut voir tout au long de l'année dans les actions qu'on décline dans ce Conseil que cette Collectivité est à l'offensive sur le social, que ce soit sur la santé, que ce soit sur l'insertion, que ce soit sur la protection de l'enfance. Je voulais dire que ce matin, j'ai l'impression que sur les bancs de notre opposition, on est un petit peu au pessimisme et au déclinisme, puisqu'après nous avoir expliqué en Commission permanente que l'avenir des jeunes de la protection de l'enfance était inextricable, qu'ils étaient perdus, qu'il n'y avait rien à faire, aujourd'hui, maintenant, en plénière, ils nous expliquent que pour le social nous baissons les bras et que nous ne faisons rien. Encore une fois, non, au sens de Charles PÉGUY, nous ne capitulons pas, nous ne perdons pas notre temps à nous perdre en parole et à expliquer, nous agissons pour le social, pour les jeunes, pour la protection de l'enfance, pour l'insertion, pour nos collégiens et nous allons encore le démontrer aujourd'hui. Et c'est là tout l'honneur de notre Collectivité qu'être dans l'action. Et ça, Monsieur le Président, je sais que c'est votre leitmotiv.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Cette décision modificative de budget est censée nous permettre de régler au plus juste le budget de la Collectivité avant la fin de l'année. Mais au vu de ce qui nous est présenté, je crois bien que ce sont les Alsaciennes et les Alsaciens les plus précaires qui vont devoir tailler leur budget au plus juste. Du côté des investissements, quelques obstacles dressés sur une route à Châtenois nous laissent avec 3,5 millions d'euros à trouver pour équilibrer le budget. Heureusement, nous avons 262 millions de côté. Pas de panique à bord. Et puis du côté du fonctionnement, un petit excédent de 3,5 millions d'euros, grâce notamment à une baisse de 7,5 millions sur l'insertion et le RSA par rapport aux prévisions. La situation des Alsaciennes et des Alsaciens les plus en difficulté se serait-elle magiquement améliorée alors que l'inflation frôle les sommets ? Ou bien est-ce grâce à notre politique du juste droit dont on se vante qu'elle a permis de faire sortir 6 000 foyers allocataires du dispositif RSA, sans préciser qu'il s'agit plus ici d'intensifier le contrôle des allocataires que de s'attarder sur leur insertion ou sur leur non-recours au droit ? Encore une fois, la constance règne dans cet hémicycle et rien ne change alors que les besoins sociaux sont chaque jour plus criants que la veille.

Mardi dernier, nous étions avec mes collègues devant l'Hôtel du Département à Strasbourg pour la journée mondiale du refus de la misère, et alors que le bâtiment était en train d'être paré des couleurs des Jeux olympiques, je me suis fait une petite réflexion en pensant aux épreuves de saut en hauteur. Je ne sais pas si vous sautez très haut, mais ce qui est certain, c'est que si la barre était à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face, vous risqueriez d'être bien vite disqualifiés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup Monsieur le Président. Moi, je trouve que cette décision budgétaire modificative permet quand même de rappeler les ambitions qui sont les nôtres. La première ambition, ce n'est pas de maintenir les plus fragiles de nos concitoyens dans une situation d'assistanat, c'est de les aider à s'en sortir. Et pour les aider à s'en sortir, il faut créer un cadre qui permette d'avoir accès à une activité économique, de s'insérer, de trouver un emploi et finalement de s'émanciper par soi-même. C'est ça le projet, c'est ça la promesse qu'on fait aux Alsaciens. Ce n'est pas de les maintenir éternellement dans une situation de précarité pour des raisons in fine généralement électorales. Prospérer électoralement sur la misère, je pense que personne n'y gagne. Et cette décision budgétaire modificative en est un bel exemple. Alors que nous nous approchons d'une période où j'imagine, je pense, que notre situation économique va tanguer, que les entreprises, même celles qui se portent bien, vont tousoter, voilà que nous sommes obligés d'acter notre incapacité à désenclaver des vallées ultra dynamiques sur le plan économique. Voilà que ce budget nous oblige à acter que les procédures administratives en France nous conduisent, alors même que des travaux sont engagés, à retarder encore et encore des projets qui permettent au monde économique de se développer, et par là de tirer vers le haut tous les Alsaciens, toutes les Alsaciennes qui souhaitent s'engager et se prendre en main. Voilà ce qui est retranscrit dans ce budget. Et moi je me réjouis d'être dans une majorité qui ne sera jamais celle de l'assistanat, mais bien celle de la prise en main.

Je me réjouis aussi que, face aux défis auxquels nous avons à faire face, nous soyons capables de faire preuve de pragmatisme plutôt que de dogmatisme. Un exemple a été souligné par Monsieur KOBRYN, qui est celui du transport des jeunes en situation de handicap. Moi je préfère 1 000 fois une réponse pragmatique et efficiente que l'envie d'un service public qu'on ne pourra pas mettre en place et qui sera particulièrement onéreux pour tout le monde. Je préfère qu'on recourt au privé et qu'on puisse assurer vite et bien un service aux jeunes en situation de handicap, plutôt que de discuter pendant de longues heures sur la mise en place d'un processus public qui sera encore plus complexe et encore plus coûteux.

Voilà donc les raisons pour lesquelles je trouve que cette décision budgétaire modificative est plutôt une belle annonce pour notre Collectivité, celle d'un engagement pour les Alsaciens pour qu'ils se prennent en main et celle d'une réinsertion par l'activité économique pour laquelle nous sommes parfois malheureusement trop souvent empêchés par des associations dont le seul objectif est devenu la mise en justice plutôt que la défense des intérêts des territoires.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci. Je suis obligé de réagir. J'ai bien entendu que vous dénonciez le fait qu'on prospérerait sur la misère. Vous critiquez l'assistanat. J'ai envie de dire : mais on le revendique en fait. On revendique qu'on souhaite assister les gens qui aujourd'hui ont des difficultés à se nourrir, des difficultés à se loger. Et contrairement à vous manifestement, puisque vous opposez nos deux visions et vous avez raison, nous n'avons pas les mêmes visions, nous demandons à ce que la Collectivité européenne d'Alsace, qui est la Collectivité des solidarités, réponde à ces urgences réelles du quotidien des Alsaciens et des Alsaciennes. C'est bien à la Collectivité d'assumer ce rôle, d'aller plus loin dans ce qu'elle fait déjà. Vous parlez de pragmatisme et de dogmatisme : j'ai envie de dire, mais sortez dans la rue, ouvrez les yeux, allez rencontrer les gens. Vos propos, vraiment, me choquent. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Je m’inscris totalement dans ce qu’a dit Raphaël. Et je suis surpris d’ailleurs que vous revendiquiez de prospérer sur la misère. On a compris de quel côté vous êtes. Vous reprochez une baisse des versements RSA. Moi je trouve que c’est une bonne chose que finalement les Alsaciens les plus précaires sortent de cette précarité justement par l’emploi et par la mise en activité. Vous nous reprochez des contrôles mais on est des gestionnaires de l’argent public et on se doit de faire en sorte que cet argent soit utilisé à bon escient et ne soit pas détourné, et qu’il n’y ait pas de fraude. Je ne comprends même pas qu’on puisse débattre là-dessus. Vos interrogations sont assez surprenantes.

Maintenant, moi je préfère terminer sur une note positive : l’acquisition du bâtiment OSMOSE qui va vraiment permettre de remettre Strasbourg sur le devant de la scène européenne. On le voit avec les élections européennes qui arrivent l’année prochaine, ce sera aussi un grand débat sur l’avenir pour Strasbourg. Moi je défends Strasbourg et l’Alsace en tant que centre européen d’importance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. De mon côté, je réagis fortement aux propos tenus sur Châtenois. Nous sommes dans un État de droit.

M. LE PRÉSIDENT – Le terme de Châtenois n’a pas été dit dans mes propos.

Mme QUINTALLET – Le contournement de Châtenois. Nous sommes dans un État de droit et vous le revendiquez assez souvent, mais c’est à géométrie variable, toujours selon vos propos. C’est-à-dire que quand le droit va dans le sens de vos projets, vous vous attachez à le respecter, mais par contre quand le droit vous gêne, notamment sur les projets environnementaux, alors là quelque part il y a une sorte de négligence dans les dossiers qui ont conduit à une décision de justice. Et je vais vous dire que nous avons été très choqués, mes collègues et moi, que des élus de la République manifestent contre une décision de justice. Et ça, je tiens à le dire : ce n’est pas entendable et ce n’est pas à votre honneur.

Deuxièmement, vous vous permettez, par vos propos, Monsieur SCHELLENBERGER, d’attaquer une association naturaliste composée de citoyens qui défendent notre patrimoine naturel. Vous êtes souvent attachés dans cette Collectivité à défendre le patrimoine, et nous sommes tout à fait d’accord. Mais il y a le patrimoine naturel, et quand celui-ci vous gêne, vous vous en prenez aux associations qui jouent leur rôle, qui jouent simplement leur rôle. On est dans une démocratie. Donc s’il vous plaît, protégez les associations qui s’attachent à défendre notre patrimoine naturel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je continue avec Victor avant de donner ensuite la parole à la rapporteure pour conclure le débat.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Je vais aller sur un registre peut-être un peu moins politique, puisque l’essentiel d’une décision modificative, c’est aussi d’acter finalement les évolutions réelles d’un budget durant l’année, et on retrouve ici un certain nombre de discussions qu’on a peut-être déjà eues par le passé. Mais peut-être quelques précisions quand même. La CeA, c’est vrai, participe en partie au financement des EHPAD, mais une petite partie. C’est la première chose que je souhaitais dire. La deuxième, c’est que cette petite partie, la CeA la fait progresser. Deuxièmement, la partie qui a le moins progressé est celle qui a trait à l’État. Donc il faut aussi rendre parfois les choses aux gens qui sont compétents sur les sujets.

Ensuite par rapport au sujet de l’aide alimentaire qui a été évoqué, j’ai beaucoup de respect par rapport à la situation que connaissent les associations et les personnes, mais le rôle n’est pas simplement de dire « telle personne doit faire, telle autre personne doit faire »,

sinon moi je pourrais très bien retourner la chose en disant que c'est le rôle des différents CCAS et des CIAS d'être actif sur l'aide alimentaire, aide alimentaire que nous soutenons déjà au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace. Et je pense qu'il faut qu'on prenne un peu de hauteur à ne pas faire de débat trop dur sur ces questions-là, parce qu'il s'agit effectivement, vous l'avez dit, de dignité humaine. Mais je pense que nous devons tous l'être, vous y compris. Et on n'est pas là pour faire notre beurre, pardonnez-moi l'expression, par rapport à ces situations difficiles. Et toutes les collectivités, les communes, les EPCI ont leur rôle à jouer dans l'aide alimentaire, et pas que nous. Donc vous et nous, nous sommes tous concernés.

Ensuite, il y a quelque chose qui me choque un petit peu. Je peux comprendre la logique d'aide ou la logique assurantielle. Je préfère la logique assurantielle, où en urgence on est aux côtés des personnes en difficulté, parce que tout être humain a le droit à avoir cette dignité à ce qu'on soit à ses côtés. Par contre, je pense qu'il est très dangereux d'avoir un discours, et je le dis très franchement de manière très apartisane, qui vise à dénigrer toute politique publique qui vise à relever l'être humain, à essayer de le réinsérer. Moi je pense très souvent au dispositif pilote emploi qui est porté par la Collectivité européenne d'Alsace, où annuellement on a près de 150 personnes à qui on redonne une opportunité d'être sur le marché du travail, d'avoir de nouveau du lien social, de se refaire des amis. Parce que ce qu'il y a de pire dans la notion d'assistance, et pas forcément d'assurance, c'est que l'assistance peut elle aussi conduire à l'isolement et à l'exclusion. C'est un état de fait qui ne doit être que temporaire pour pouvoir relever les gens. Et je pense qu'il est très dangereux de tenir des propos qui visent à dénier la capacité de chaque être humain de se relever, de se redresser et aussi de tendre vers des situations plus méritantes. Voilà.

Je voulais un peu remettre un peu plus de perspective là-dessus et un peu moins de politique, parce que le ton de notre époque devrait être plutôt celui du rassemblement, de l'unité dans un contexte qui vise à fragmenter la société. J'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Il y avait d'autres demandes de prise de parole. Sabine DREXLER, Madame la Sénatrice.

Mme DREXLER – Non, pas du tout.

M. LE PRÉSIDENT – C'est une fausse manipulation. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci. Moi je voulais juste répondre quand même. On ne peut pas laisser dire n'importe quoi ici dans cet hémicycle. Pour le transport du handicap, on a évidemment changé le marché. Évidemment, quand il s'agit de changer les habitudes, ça met toujours un certain temps. On véhicule quand même près de 2 000 enfants en situation de handicap et il restait 160 enfants, c'est vrai, en difficulté. Tout est réglé aujourd'hui. Je salue l'ensemble du travail des équipes qui a été formulé, mais aussi le travail des familles parce que vraiment on a fait du cas par cas, et évidemment on fera une mise au point et on veillera à ce que la rentrée prochaine se passe dans de meilleures conditions. Et on a aussi fait travailler, retravailler les transporteurs locaux. Nous ne pouvons pas savoir qu'il y a une pénurie de chauffeurs au niveau national et nous avons aussi subi les choses 48 heures avant le jour de la rentrée. Première chose.

Deuxième chose, pour les personnes âgées et le tarif différencié que nous avons proposé, c'est encore une fois être à l'écoute de nos établissements, c'est encore une fois être au plus proche de nos concitoyens, de nos résidents, des familles, et faire une proposition forte, 9 millions d'euros, + 5 % en début d'année 2023, puisque je fais + 2, + 3, puisqu'on sait ce qu'on a fait, on est en période budgétaire, on peut en parler. Et donc c'est à nouveau refaire une proposition dans les établissements au Conseil de surveillance ou au Conseil d'administration. Vous avez la volonté ou le besoin de faire une évolution de tarif que l'on fera avec vous, vous pouvez le faire. Je le rappelle : ça ne concernerait éventuellement qu'une quinzaine d'établissements sur les 217 EHPAD concernés. Donc ne mélangeons pas

tout et restons responsables.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Éric STRAUMANN.

M. STRAUMANN – Merci Monsieur le Président. À vrai dire, à entendre l'opposition, on ne fait rien en matière sociale. On a un budget de 2,2 milliards ; 1,1 milliard est consacré exclusivement au social. C'est notre première dépense. Et pour avoir un peu voyagé à travers le pays, on voit bien que nos deux Départements ont fait des efforts bien plus importants que ce qu'on peut constater ailleurs. En matière d'aide aux personnes âgées, regardez la situation de nos EHPAD par rapport à d'autres EHPAD dans le pays. Il y a des marges de progression, incontestablement.

Ensuite, c'est vrai qu'on a une vision différente de la vôtre. L'extrême gauche souhaite un revenu minimum, on ne sait pas comment il sera financé. Moi je me félicite de la décision prise par le gouvernement, dans une relative indifférence, de soumettre désormais le RSA à 15 heures d'activité hebdomadaire. C'est la délibération qu'on avait prise ici en 2016, qui a été adoptée à la quasi unanimité. Et je crois qu'en matière de traitement social, on a une tradition historique chez nous, en Alsace. Vous savez notamment, ça a été rappelé, qu'on a une obligation alimentaire dans les communes, y compris à Strasbourg. L'obligation alimentaire appartient aux communes. Et je ne peux pas imaginer qu'on laisse dans la rue des gens qui ont faim, en tout cas dans nos communes alsaciennes, et chacun y prend évidemment sa part. Maintenant, on n'est pas dans une société de droit sans devoir. Et je crois que c'est là aussi notre touche alsacienne. C'est de dire « il faut que tu remontes la pente, on va t'aider mais chaque secours n'est pas gratuit ». On vit dans une société d'échange, c'est un modèle économique qui est aujourd'hui absolument universel, et chacun doit faire des efforts. Bien entendu, il faut soutenir ceux qui sont malades, il faut soutenir les mères isolées, je crois que c'est un élément qui a été retenu dans le texte.

Et pourquoi aujourd'hui il n'y avait pas de réaction, y compris à gauche ? Ils avaient peut-être d'autres préoccupations. C'est parce que tout simplement le taux de chômage est faible. Il faut s'en féliciter aussi. On a aujourd'hui un taux de chômage aux alentours de 5, 6 %, 7 % en zone urbaine, ce qui est quand même un chiffre remarquable. Et le prochain grand enjeu sociétal, c'est que tous ces emplois soient pourvus. Je suis Président d'un conseil de surveillance d'un hôpital : on ne trouve plus d'aides soignants, on ne trouve plus d'infirmiers. Dans la restauration, j'ai des restaurants qui ferment parce qu'ils ne trouvent pas de salariés. Et ça ne va pas s'améliorer. Et ce n'est pas avec votre état d'esprit, selon lequel tout le monde a des droits, on encaisse et on n'a pas besoin de travailler, qu'on va permettre de fournir des emplois, de la main d'œuvre, qui sont nécessaires. En particulier par exemple dans les EHPAD, on sait bien qu'on va se trouver, au-delà de la question de la rémunération, face à de graves difficultés de recrutement. Si évidemment on laisse croire aux gens qu'ils peuvent rester chez eux, qu'il y aura toujours un mécanisme d'aide sociale et qu'on ne va pas se déplacer pour gagner 200 ou 300 euros de plus, on n'aura pas de solution.

J'ai récemment inauguré 50 logements créés pour des gens en très grande précarité. J'ai interrogé les gens qui étaient là et la presse était à côté. Quelqu'un disait « je ne vais pas aller travailler pour 1 300 euros par mois ». Il l'a dit clairement. Or il y a des emplois à 1 300 euros qu'il faut satisfaire. Et il faut que chacun prenne sa part dans la mesure où il est évidemment physiquement et moralement capable de le faire. Et vous êtes dans une voie dangereuse. Tout à l'heure vous parliez du saut en hauteur. Je crois que votre politique, si on reprend l'image des Jeux olympiques, c'est se noyer dans la piscine olympique parce que vous n'avez pas conscience de la distance qui reste à parcourir pour satisfaire les nombreux besoins de nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT – Catherine GREIGERT.

Mme GREIGERT – Oui, juste un mot par rapport au contournement de Châtenois.

M. LE PRÉSIDENT – Non, non.

Mme GREIGERT – Juste dire qu'on est respectueux de la procédure.

M. LE PRÉSIDENT – On n'a pas le droit d'en parler.

Mme GREIGERT – Pardon.

M. LE PRÉSIDENT – On n'a pas le droit d'en parler. C'est pour cela que j'ai arrêté aussi l'autre collègue. On est dans la médiation. Je suis désolé. Je comprends l'envie, surtout quand on est sur le territoire concerné au quotidien, mais je vous demande de ne pas l'évoquer, donc de ne pas utiliser ce terme. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir, je vous l'assure.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, pour répondre aux remarques des différents intervenants, à vous la parole.

Mme MILLION – Quel beau moment d'échange. Franchement. Moi je trouve que c'est bien. Il faut qu'une opposition s'oppose. Vous vous opposez à tout et c'est bien. Parce que du coup, grâce à vous, mais je crois que ça a déjà été dit, on peut vous montrer que notre vision de notre territoire est différente. Ça a été très bien dit par Éric, par Raphaël, par Victor et par les autres. On est là pour accompagner l'être humain à se relever, pas seulement pour l'assister. On est là pour évidemment les accompagner de façon urgente quand il le faut, mais surtout pour avoir une vision, non pas que d'urgence, une vraie vision d'une vraie politique qui engendre des résultats. Les résultats, on ne les mesure pas évidemment tout de suite et on voit bien que depuis la création de la Collectivité, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a 6 000 bénéficiaires du RSA en moins. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Il faut les accompagner, accompagner la jeunesse. Le Président veut vraiment qu'on travaille plus sur la jeunesse et les autres. Et on l'a dit, aujourd'hui, partout, il y a des difficultés de recrutement, que ce soit dans le public ou dans le privé. On ne trouve pas. Donc je trouve que votre vision du territoire de la France est complètement à côté de la plaque, pardon de le dire. Parce qu'effectivement, si on n'est pas là pour accompagner les gens à s'insérer, à être bien, à avoir un travail, à socialement voir du monde, on ne réagit pas comme un élu, et nous nous réagissons comme des élus.

Donc écoutez, juste pour vous dire : faites attention. Vous êtes toujours dans les fake news. C'est dommage parce que je crois qu'aujourd'hui, et ça a aussi été dit, les citoyens ont besoin de stabilité, de travail de fond, ils ont besoin qu'on les accompagne et surtout qu'on dise la vérité. Il y a peut-être certaines politiques où on ne va pas assez rapidement, mais on essaie, bien sûr, et on fait au mieux. Il faut arrêter de dire n'importe quoi. Vous dites qu'on n'aide pas les EHPAD. Enfin, quand même, il y a des augmentations des taux depuis 2022, + 1 %, + 2 %, + 3 %. On n'a jamais relevé les taux de façon aussi importante. C'est la réalité des chiffres à côté d'une vraie politique d'engagement. Donc s'il vous plaît, pas de fake news. On en a assez aujourd'hui, on en entend assez et je pense que les citoyens n'en ont pas besoin. Ils veulent juste la réalité.

Faites-nous des propositions, constructives, et je pense que ce serait avec plaisir qu'on vous entendra. Vous êtes en Commission des finances, enfin surtout Monsieur KOBRYN. C'est vrai, ça me fait toujours plaisir quand vous êtes en Commission des finances. Vous pouvez poser plein de questions et c'est très bien. On répond à toutes vos questions. À chaque fois, je me dis « super, je pense que c'est bien ». On a peut-être peu d'éléments où vous proposez des choses un peu plus viables, mais ce n'est pas grave, peut-être que ça va arriver, et peut-être qu'à la fin de ce mandat vous serez là pour nous accompagner dans nos politiques. Écoutez, ce serait fantastique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Avant de passer au vote, peut-être quelques éléments

complémentaires. D'abord, sur les moyens dont nous disposons au regard de la bonne gestion que nous avons assumée, si nous n'étions pas dans cette situation, concernant la construction rapide de votre collège dans votre canton, que vous revendiquiez, comment vous pouvez imaginer qu'on aurait pu le financer ? Il y a aujourd'hui, rien que sur Strasbourg, dans votre territoire de prédilection, 4 collèges qui vont être construits, neufs. Comment voulez-vous qu'on arrive à financer ça ? C'est plus de 20 millions par collège. L'enveloppe a déjà fortement entamé nos réserves. Nous avons besoin aussi de financer des EHPAD, de financer toute une série de gros projets structurants, pour accompagner nos concitoyens dans le grand âge, dans la jeunesse, et nous avons besoin de moyens financiers. Je sais bien que par nature, vous êtes cigales, et nous, on est fourmis. Mais vous serez contents que nous ayons été fourmis pour financer un certain nombre de projets sur votre territoire.

Je suis surpris par les attaques que vous faites sur les EHPAD, sur les tarifs différenciés pour les EHPAD. Mais ce n'est pas ce que vous revendiquez pour les collèges ? Des tarifs différenciés pour les collèges ? Je suis surpris, un peu, par cette attaque. Mais évidemment, il faut toujours trouver des critiques. Et comme vous avez du mal à trouver des sujets de critique...

Et puis maintenir dans l'assistanat, c'est maintenir dans la pauvreté. Notre enjeu dans notre Collectivité, comme le disait Éric, c'est sortir les gens de la pauvreté. Nous sommes dans un contexte où beaucoup d'emplois ne sont pas pourvus, dont les offres sont accessibles. Près de moi, récemment, une jeune fille sans diplôme élevé a passé une journée en intérim et a travaillé le lendemain. On voit bien qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'offres sur le territoire. Qu'on soit un peu plus exigeant quand il y a beaucoup d'offres que dans les périodes où bien évidemment il y a moins d'emplois, c'est tout à fait logique. Et puis nous, on veut sortir les gens de la pauvreté, vivre avec le RSA, c'est vivre avec une allocation de pauvreté.

Moi je suis fier que depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, nous ayons réussi à baisser de 6 000 le nombre de bénéficiaires du RSA. C'est le travail de nos équipes. Je vois Danielle, Fatima n'est pas là aujourd'hui. C'est nos équipes, qui ont une attention particulière auprès des bénéficiaires du RSA pour leur donner le maximum de chance de s'insérer dans la société. Et on ne peut qu'en être très fier.

Et puis, dernière remarque, contrairement à ce que vous dites, nous augmentons fortement, entre 10 et 15 %, l'accompagnement financier des structures de lutte contre la précarité alimentaire. Les épiceries sociales, les structures qui distribuent des colis, nous avons augmenté de 10 à 15 % selon les situations des structures. Donc c'est plus de 100 000 euros pour atteindre un budget de 478 000 euros en 2023. Là c'est une hausse de plus de 27 % en un an. Et puis c'est 3 millions d'euros qui sont versés, de secours et d'aide directe aux personnes en situation de précarité. Alors laisser imaginer, laisser croire aux Alsaciens que nous ne serions pas au rendez-vous des politiques sociales... C'est ce qu'a dit aussi Éric concernant les moyens budgétaires que nous accordons. Je vois les 100 millions que nous avons mis en plus en cinq ans sur la protection de l'enfance, tout le travail que nous menons avec nos équipes et nos services, cette grande rencontre qui a été organisée il y a quelques jours. Donc je sais bien que vous voudriez imaginer qu'on n'a pas de fibre sociale ; mais nous, on a une fibre sociale, responsable.

Je propose maintenant de passer au vote de la DM. Qui est contre ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2023 à +6 918 084,64 € (dont +3 490 028,55 € en réel), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace à 2 651 080 368,77 € (dont 2 257 951 102,18 € en réel) (cf. Annexe 1) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2023 à + 4 800,00 € (en réel) pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 394 272,40 € (dont 6 204 374,76 € en réel) (cf. Annexe 2) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2023 à +530 871,00 € (en réel) pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 20 665 577,66 € (dont 20 530 072,66 € en réel) (cf. Annexe 3) ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, a été arrêté à 2 704 138.59 € (dont 2 650 138,59 € en réel) (cf. Annexe 4) ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour la Régie de Production électrique, budget annexe au budget principal, a été arrêté à 1 504 159.56 € (dont 1 162 814,56 € en réel) (cf. Annexe 5) ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, a été arrêté à 7 311 326.31 € (dont 6 805 850,39 € en réel) (cf. Annexe 6) ;
- Décide de substituer le tableau joint en annexe n° 7 à la présente délibération, récapitulant les nouvelles indemnités mensuelles brutes allouées aux Conseillers d'Alsace par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en application du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023, à celui annexé à la délibération n° CD 2022-4-8-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2022 relative aux indemnités des Conseillers d'Alsace ;
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2023 à hauteur de 18 877 644,00 €, soit + 370 000 € en DM n°2 pour 2023 ;
- Décide d'admettre en non-valeur sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace des créances pour un total de 1 054 902,08 € dont :
 - 1 054 150,98 € au titre du budget principal, dont 126 530,46 € au titre des créances éteintes (cf. Annexes 8-1 à 8-10) ;
 - 751,10 € TTC au titre du budget annexe du laboratoire alsacien d'analyses (cf. Annexe 8-11) ;
- Affecte la somme de 11 752,02 €, correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité du Budget annexe de la Cité de l'enfance, au crédit du compte 110 « Report à nouveau » et au débit du compte 10687 « Réserve de compensation des charges d'amortissement », conformément à l'annexe 11. Ainsi ce montant fera l'objet d'une inscription à la décision modificative n°1 de 2024 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;
- Attribue au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1 222 000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- Approuve la remise gracieuse totale de la somme de 458 € perçue au titre du secours à Madame B. et réclamée par la Collectivité à Madame B ;

- Précise que la remise gracieuse totale du secours sera comptabilisée sur l'imputation budgétaire suivante, au budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P140	P140O005	P140E01	T01	(578) 65-6577-428	458 €
TOTAL					458 €

- Approuve, les emprunts CO2161, CO2271 et CO2276, les écritures de corrections d'erreurs sur exercices antérieurs comme suit :
 1. Régularisation de l'imputation comptable des emprunts :
 - Débit de la nature comptable 1641 « emprunts en euros » 70.000.000 €
 - Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 70.000.000 €
 2. Imputation des emprunts sur la bonne nature comptable :
 - Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 70.000.000 €
 - Crédit de la nature comptable 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt » 70.000.000 €
 3. Régularisation de l'imputation comptable des échéances concernant les emprunts imputés sur la nature comptable 1641 au 30 mars 2023 (cf. échéanciers) :
 - Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 56.125.000 €
 - Crédit de la nature comptable 1641 « emprunts en euros » 56.125.000 €
 4. Imputation des échéances sur la bonne nature comptable :
 - Débit de la nature comptable 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt » 56.125.000 €
 - Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 56.125.000 €
- Approuve les grilles tarifaires pour le château du Haut-Koenigsbourg, le Château du Hohlandsbourg et le Vaisseau à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux annexes 9-1 à 9-7 à la présente délibération ;
- Attribue au budget annexe du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans (PVBR) une subvention de fonctionnement de 11 925,45 €, au titre de l'indemnisation perçue par le budget principal pour un dommage subi par un fourgon de la DIR-Est en 2020 ;
- Autorise le versement aux trois équipes de concepteurs, sélectionnées par décision du 03/06/2021 faisant suite à l'avis du jury de concours réuni le 18/05/2021 à COLMAR, dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'opération précitée, d'une prime maximale de 150 000 € HT.

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 abstentions

0 non-participation au vote

CD-2023-3-8-3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme MILLION, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut passer au deuxième rapport budgétaire, sur les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n° 2. Lara est en train de discuter. C'est à toi, Lara.

Mme MILLION – La délibération suit la décision modificative. Évidemment, à partir du moment où il y a une décision modificative, il y a un réajustement des autorisations de programme et d'engagement. Je ne vais pas vous répéter ce que j'ai répété lors de la décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas, donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Je suppose que c'est le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2023 à 254 481 069,29 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer à la DM2 2023 du budget principal à – 89 847 055,59 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2023 du budget annexe du Parc Erstein à – 107 587,66 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2023 à 26 214 154,72 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer à la DM2 2023 à – 31 476 639,52 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2023 à 77 718 026,85 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer à la DM2 2023 à – 11 850 338,45 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer à la DM2 2023 à – 1 534 805,96 € en recettes de fonctionnement,

- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2023-3-5-2 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS D'ALSACE POUR 2024

M. MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C'est la dotation globale de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour 2024. Je donne la parole à Nicolas MATT. Mais il n'est pas à sa place, ce n'est pas sérieux. Je vous propose qu'on aille déjeuner après les rapports sur l'éducation.

M. MATT – Il doit y avoir une erreur. C'est Philippe MEYER qui rapporte.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe, pardon.

M. MEYER – Oui, on était en train de s'harmoniser. Je vais être rapide, Éric, je te rassure. Concernant le rapport sur la dotation, nous avons adopté en octobre 2022 les nouvelles modalités de la DGF des collèges harmonisée à l'échelle de la CeA. Je ne vais bien sûr pas y revenir, ce n'est pas l'objectif, mais simplement m'arrêter sur un changement concernant le rapport qui vous a été initialement adressé, sur un des points : la bonification sociale. Je vais vous présenter rapidement les modifications.

Suite au débat dans la cinquième Commission, il est proposé de revoir à la hausse le montant de cette dotation, qui ne sera pas de 27 910 262 euros, mais de 27 956 814 euros, et de rajouter le paragraphe suivant : « Nous décidons la modification de la bonification sociale retenue par délibération du Conseil de la CeA du 20 octobre 2022, sur la base des groupes de typologie 4, 5, 6 communiqués par le rectorat en juin 2023 pour l'année 2024, conformément à cette délibération et selon les modalités détaillées dans les orientations de la CeA en matière de gestion des collèges publics en 2024 jointes en annexe 2 à la présente délibération. »

Ça veut dire quoi concrètement ? Nous avons eu un débat très riche et intéressant en cinquième Commission. C'est le rôle des commissions. Cette bonification sociale que nous avons mise en place de manière volontariste touche les groupes de typologie 4, 5, 6. Il s'agit d'un classement de l'Éducation nationale : 4, collèges éloignés de petite taille ; 5, collèges plutôt défavorisés ; 6, collèges très défavorisés. Nous avons l'an dernier une dotation forfaitaire par établissement. Le débat, notamment alimenté par Damien FREMONT, consistait à proposer qu'il y ait une dotation qui tienne compte du nombre d'élèves par établissement. On avait dans un premier temps appliqué un montant forfaitaire. Donc il est proposé à présent d'appliquer pour le groupe 4 9 euros par élève, pour le groupe 5 10 euros par élève, et pour le groupe 6 11 euros par élève, en plus de la dotation de fonctionnement classique que nous adressons à tous les collèges, bien sûr, avec un plancher socle en quelque sorte, qui est le montant que nous avons voté l'an passé.

Je pense avoir été suffisamment clair. Donc ça entraîne une modification du montant d'un peu plus de 46 000 euros sur cette action spécifique de la dotation des collèges. Bien sûr, ça représente une part réduite de l'ensemble du budget qui est proposé pour l'année 2024, qui va être notifié avant le premier 1^{er} novembre à l'ensemble de nos établissements. En 2023, nous avons voté des crédits de 30 684 346 euros au budget primitif, puisque l'année 2023 n'est pas entièrement exécutée. Nous vous proposons pour l'année 2024, 27 910 262 euros, ce qui correspond à une baisse de 9,04 % de cette dotation. Bien sûr, cette baisse n'est pas liée à une baisse des crédits sur les engagements pédagogiques, sur lesquels on reviendra dans le rapport suivant. Mais c'est bien sûr lié, et c'est une heureuse et bonne nouvelle, à la baisse des coûts de l'énergie, qui est significative, puisque les contrats 2024 seront plus favorables que ceux de l'année 2023, ce qui nous permet de faire une économie de près de 10 %. Mais je précise que c'est vraiment lié aux dépenses énergétiques et que les autres modalités d'entretien, etc., ne sont pas touchées par cette baisse. C'est bien sûr aussi de la bonne gestion. Madame Lara MILLION ne peut que nous encourager dans cette voie j'imagine. Elle ne m'écoute pas, mais en tout cas c'est la modification principale, et c'est pour ça qu'il convenait de présenter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci. J'ai noté que Madame MILLION, tout à l'heure, qui ne nous écoute pas malheureusement présentement, a proposé de faire des propositions constructives. Les voici. Elles ont déjà été proposées par notre groupe l'année dernière, sans succès. Je suis ravi qu'on ait pu avoir cet échange en Commission, où j'ai pu rappeler le besoin que cette bonification sociale soit basée sur un calcul plus juste pour les établissements, et donc pour les jeunes, et qu'il ne s'agit pas du coup de moins bien considérer les jeunes dans un collège très défavorisé de grande taille par rapport à un autre de petite taille, sachant que le but était qu'il y ait une bonification sociale par élève et que ça puisse permettre aux équipes éducatives de construire des projets pour permettre l'ouverture culturelle des élèves, puisque c'est bien le but de la bonification sociale, comme elle a été décrite dans la DGF proposée au vote.

Je prends note de l'évolution du mode de calcul. Il faut qu'on puisse prendre connaissance de cette modification. Donc on vous propose soit une suspension de séance, soit de reporter le vote juste après la pause déjeuner, pour qu'on puisse prendre connaissance parfaitement de ces nouvelles conditions dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup Monsieur le Président. Je ne partage pas la même idéologie mais je peux comprendre, dans votre idéologie, ce genre d'amendement. Mais confronté à la réalité de la pratique sur le terrain, c'est complètement déphasé. On comprend bien que vous avez là un amendement qui tend à dire qu'il faut que les collèges défavorisés en ville, sous-entendu en périphérie des grandes villes, aient plus de moyens que les gros établissements favorisés à la campagne pour aller à la culture. La réalité des établissements scolaires, c'est qu'ils ont tous aujourd'hui accès à un dispositif qui s'appelle le pass culture, et que ceux qui n'arrivent pas à le dépenser, ce sont ceux qui sont les plus éloignés des villes. Pourquoi ? Parce que le problème, ce n'est plus l'entrée dans les lieux de culture, ce n'est plus l'accès à la culture, c'est le transport. Et le transport, lui, n'est pas pris en charge sur le pass culture. Donc la réalité, c'est qu'aujourd'hui on a un accès plus que de besoin pour tous les établissements scolaires aux établissements culturels et aux actions culturelles, mais que le frein, c'est l'éloignement géographique à cause des transports, et cet éloignement géographique en ville est réglé grâce au transport urbain, alors qu'à la campagne il est difficile, en raison d'abord de la pénurie de transports collectifs, et ensuite du financement de ces transports, puisque le pass culture ne permet pas de le prendre en charge.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Au-delà des discussions sur la question de la bonification sociale, je voulais revenir sur deux points. Le premier, c'est la question de la répartition de la DGF. Comme vous le savez, nous finançons le fonctionnement courant des collèges, et il y a un an, à cette même date, il y avait eu un vote unanime des parents d'élèves et des syndicats contre la répartition de la nouvelle dotation de fonctionnement, puisqu'avant il y avait un financement plus grand dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, et plutôt que d'harmoniser par le haut, vous avez baissé le financement dans le Haut-Rhin. On aurait pu imaginer qu'un an plus tard il y ait une prise de conscience de ce que ça implique dans la réalité concrète des établissements. On aurait pu imaginer que cette décision, qui pouvait être prise dans un contexte notamment d'explosion des coûts de l'énergie, pouvait s'entendre. Là, nous sommes à un moment où, c'est dans le rapport, les prix de l'énergie baissent. Nous sommes dans un moment où nous avons des moyens conséquents, nous en avons déjà parlé. On aurait pu s'attendre à ce qu'il y ait une modification de cette répartition, pour ne pas sanctionner les collèges du Haut-Rhin, comme ils ont été sanctionnés l'année dernière, par une baisse de leur subventionnement. C'est sur la question globale de la répartition. J'espère également que les consignes ont été bien passées aux établissements. Nous avons eu plusieurs alertes sur des salles de classe qui sont à 14°C, des élèves qui doivent garder leur manteau pour pouvoir faire classe. La Collectivité s'est engagée pour honorer l'ensemble des factures. Là-dessus, la délibération est très claire, le signal politique est net. Il reste maintenant à transmettre cela aux gestionnaires, puisqu'il y a des retours de terrain dans certains collèges, où ça ne se passe pas de cette manière-là.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais revenir, c'est la question des cantines dans les collèges. On a effectivement souvent l'occasion de parler de chiffres, on a parlé de 1,1 milliard, des 262 millions, etc. Mais je pense qu'au-delà des chiffres et des moyens, il faut aussi se poser la question des résultats. Mettre de l'argent sur la table, évidemment, c'est indispensable, mais la question est de savoir si nous atteignons nos objectifs. Sur la question de la cantine, je pense que la question mérite d'être posée. Nous avons en Alsace à peu près 50 % de demi-pensionnaires au collège quand la moyenne en France est de 75 %. Nous avons un décrochage extrêmement fort de la demi-pension, du nombre d'élèves demi-pensionnaires dans les grandes villes à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. C'est le rapport de l'Éducation nationale. Par rapport à ça, la question est de savoir si la cantine est un service public de second rang. Là aussi, dans le rapport, c'est quelque chose que l'on peut percevoir. Pourquoi ? Parce que quand un élève va dans une salle de classe qui bénéficie du chauffage, de l'électricité, vous assumez cette charge, vous prenez en charge ce coût de chauffage et d'électricité. Par contre, quand cet élève a le malheur de franchir la porte de la cantine, à partir de là, vous demandez une contribution des familles pour éclairer la cantine, pour chauffer la cantine. Je pense que ce n'est pas notre vision du service public. Ce sont 3 millions d'euros que vous prélevez aux familles pour la mission première d'accueil des élèves dans nos cantines. Donc, au-delà de la tarification sociale, je pense qu'il y a un enjeu aussi à assumer pleinement nos missions et à ne pas différencier.

Et je terminerai, pour vous montrer que nous ne sommes pas des idéologues, par une citation de Monsieur MACRON. « L'alimentation scolaire n'est pas une dépense, c'est le meilleur des investissements pour nos enfants, pour notre société, pour notre planète. » Je vous invite à endosser cette vision. Les cantines ne sont pas une dépense, c'est un investissement. Et pour cela nous attendons des décisions fortes dans les mois à venir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci. Chers collègues. Depuis ce matin, depuis des mois, quand je vous écoute, je ne sais pas si vous êtes des idéologues, des dogmatiques, mais je crois que vous vous improvisez auteurs de scénarios de films, avec d'un côté les gentils et d'un

autre côté les méchants. Mais nous ne sommes pas les méchants, et vous n'êtes pas forcément les gentils. C'est juste que vous vous attachez à nous raconter une histoire, mais qui n'est pas la réalité. Quand vous décrivez la situation dans nos collèges, on dirait qu'on ne paye pas les factures, qu'il n'y a pas de chauffage, qu'on ne se donne pas les moyens. Mais regardez-vous le budget ? Lisez-vous les documents qu'on nous envoie ? Voyez-vous les millions, et sur certains points les milliards qu'on investit ? Moi je ne connais pas de collèges qui n'ont pas eu de chauffage l'année dernière. Alors n'essayez pas de créer une histoire qui en fait n'est juste pas la réalité. Je ne connais pas d'élus locaux qui ne se battent pas sur leur territoire pour que chacun ait accès à ses droits, ait accès à l'alimentation, aux besoins. Ce n'est pas votre domaine réservé. C'est juste notre réalité d'élus de se battre pour ce qui fait la noblesse de la politique. Alors cessez ce petit jeu, parce qu'il en devient presque pathétique, pour ne pas dire ridicule. On est ici dans la réalité et on a à cœur, l'ensemble des élus, je pense vous y compris, de répondre aux difficultés de nos concitoyens, et surtout aussi de préparer demain, d'où les investissements qu'on porte. Et quand on parlait avant de la décision modificative, on n'était pas en train de refaire le débat du budget. Ce n'est pas ça une décision modificative. Une décision modificative, c'est réajuster les choses en fonction des réalités, des actualités, éventuellement des difficultés. Donc vous pouvez sans cesse revenir avec les mêmes choses, mais ça ne changera pas la réalité, ni notre périmètre d'action, ni notre engagement fort dans tous ces domaines, que vous ne cessiez de nous raconter d'une manière différenciée ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Éric STRAUMANN.

M. STRAUMANN – Je souhaite simplement vous rendre attentifs. Il ne faut pas regarder les rapports de l'Éducation nationale qui ont trois ans de décalage en règle générale. Vous siégez dans des conseils d'administration de collège. Je suis Maire. À Colmar, on a 150 demi-pensionnaires en plus depuis la rentrée scolaire. C'est beaucoup, 150, parce que les structures n'étaient pas adaptées à ça. Dans les collèges et les lycées, c'est la même chose : on a une progression très forte. Je ne peux pas parler pour Strasbourg, mais à Colmar, il y a une progression très forte des commensaux, des familles qui décident d'inscrire leurs enfants à la cantine, y compris en centre-ville, où on pourrait se dire que les enfants rentrent à la maison, ce qui traduit aussi la baisse de pouvoir d'achat, la cantine coûtant moins cher que l'organisation de repas à domicile. C'est donc réellement un phénomène social. On discute, on travaille en lien avec la CeA. Par exemple pour le collège Victor Hugo, on va augmenter la taille du réfectoire pour répondre à cette demande locale. Donc je suis sûr que c'est le même phénomène à Strasbourg. Moi j'attache vraiment beaucoup d'importance à ces cantines scolaires. C'est quand même pour beaucoup d'enfants le seul repas équilibré qu'ils ont dans la journée, pour des raisons financières ou aussi parce que chacun tire son truc du frigo. Évidemment, le Nutella c'est meilleur qu'une pomme. Je n'ai rien contre le Nutella. Moi je suis très attaché à la qualité de ces cantines. C'est vraiment un élément important pour la qualité de vie de nos écoliers, de nos collégiens et de nos lycéens. Simplement, je pense qu'il faut toujours être très attentif. Il ne faut jamais exclure un écolier, un collégien, un lycéen de la cantine parce qu'ils ne peuvent pas payer. Il faut toujours trouver une solution sur le terrain. Les principaux le font, nos directeurs d'école le font, ils le savent. Aucun enfant ne doit être privé de cantine pour des raisons financières. Et c'est ça qui me paraît aujourd'hui très important. Bien sûr, il faut maîtriser le coût, c'est évident. Voilà les dernières informations que je peux vous donner, qui sont fondées sur une expérience de terrain.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas.

M. MATT – Merci beaucoup, Président. Plusieurs choses. Concernant le travail en Commission, toutes les propositions, qui sont faites par les élus de notre majorité, les non-inscrits et le groupe écologistes, citoyens et solidaires, sont bienvenues, écoutées et débattues. Je crois que dans cet hémicycle, personne ne prétend avoir la vérité révélée. Personne. Et moi, je suis heureux quand des propositions que vous faites sont

intéressantes. Dans ce cas-là, il y a une méthode, les services y travaillent, reviennent vers le Président ou Vice-Président de Commission, on instruit, on tranche, on revient vers vous, on vous informe, on vous dit que ce que vous nous avez proposé est intéressant, sur le bonus social, on vous fait une proposition et on se retrouve aujourd'hui avec un rapport amendé. C'est un fonctionnement sain de la démocratie et c'est un fonctionnement sain de notre hémicycle. Et quand ça se passe comme ça, je vous le dis tout de suite, je suis un Président de Commission heureux, parce qu'encore une fois, personne ici n'a la vérité révélée.

En revanche, la sincérité dans le dialogue, c'est important. Franchement, Monsieur KOBRYN, l'équation ne tient plus quand vous m'expliquez que plus par plus ça fait moins. Ça n'existe pas. Quand vous m'expliquez que l'on met moins d'argent, moins dans la DGF depuis 2023 que ce qui se faisait avant sur les deux autres départements, c'est faux. Nous avons une DGF hors bouclier calorifique, hors bouclier chauffage, qui était en hausse de 1 million. Avec le bouclier énergétique, nous rajoutons en plus 27 millions. Plus et plus. Plus et plus, ça fait plus. Plus et plus, ça ne fait jamais moins. Donc là aussi, l'exigence et la sincérité du dialogue nécessitent qu'on se respecte dans les arguments. Je ne distribue pas de bons points, ce n'est pas mon genre, mais c'est ce qu'a fait votre collègue en Commission. L'idée était bonne, l'idée a suivi son chemin et on amende. Personne n'a la vérité révélée. Donc moi je suis heureux de ce mode de fonctionnement.

Et enfin, j'ai une proposition à vous faire, Monsieur KOBRYN. En 2026, il y a les élections municipales. Je vous encourage à vous présenter à Strasbourg. Soyez la tête de liste Europe Écologie les Verts à Strasbourg. On aura enfin quelqu'un d'engagé, quelqu'un qui pense que la restauration scolaire n'est pas un service public de deuxième ordre, quelqu'un qui veut des cantines de production, quelqu'un qui veut que les enfants accèdent en masse à ces cantines, quelqu'un qui veut enfin mutualiser ces cantines avec la Collectivité européenne d'Alsace pour donner un service aux enfants, qu'ils soient scolaires ou collégiens. Moi je trouve que c'est une proposition qui me parle. Aussi, Monsieur KOBRYN, je vous encourage à vous présenter à la Mairie de Strasbourg et à porter là-bas ces propositions. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur FREMONT, mais vous n'allez pas revenir dix fois.

M. FREMONT – Non, je revenais sur les amendements qui ont été proposés, puisque les échanges sont terminés. Donc deux amendements ont été proposés sur la bonification sociale. Je note qu'avec l'envoi de cette rectification que vous avez faite aujourd'hui du rapport, le premier amendement qui visait à modifier le mode de calcul finalement est approuvé à l'unanimité, à moins que vous vouliez maintenir ce vote sur l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT – C'est vous qui décidez de le retirer ou non.

M. FREMONT – Dans ce cas, on peut le maintenir et on tombera tous d'accord sur le nouveau mode de calcul dans ce cas.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup vous proposez de le retirer puisque nous l'avons pris en considération.

M. FREMONT – Ça revient un peu au même finalement. On va le maintenir et puis on votera tous ensemble avec plaisir. Montrons une image d'unité.

M. LE PRÉSIDENT – Il n'a pas de raison d'être, mais...

M. FREMONT – Concernant le premier amendement, je note que l'enjeu c'était quand même que la CeA mette les mêmes moyens derrière chaque élève qui rencontre les mêmes difficultés sociales. Et je suis heureux qu'on ait pu s'entendre sur ce point-là.

Le deuxième point, c'était une réévaluation, un rehaussement de ces bonifications sociales pour les établissements de catégories 4, 5 et 6. La proposition était une revalorisation à 13 euros par élève pour la catégorie 4, à 23 euros par élève pour la catégorie 5 et à 28 euros pour la catégorie 6. Je note que la proposition qui est faite dans le nouveau rapport est inférieure à ce qui était proposé. Je note aussi que vous avez instauré un minimum plancher qui fait qu'il n'y aura pas d'établissements de petite taille qui seront lésés dans le calcul. Mais je maintiens malgré tout aussi le deuxième amendement. Je souhaiterais qu'on le mette au vote, puisqu'il y a au final un désaccord sur les montants à mettre en face des besoins.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On va voter. La parole est d'abord à Philippe pour les consignes de vote au regard de tout le travail qui a été effectué.

M. MEYER – Merci à chacun pour votre contribution sur cette discussion, et merci Catherine, Nicolas et les collègues de la majorité pour leurs expressions. Je tiens pour une fois à saluer Monsieur FREMONT pour ses propos constructifs. Mais bien sûr à ses yeux on ne fera jamais assez. Les arbres ne monteront jamais jusqu'au ciel.

On ne va pas refaire le débat complet sur la DGF qu'on a pu avoir l'an dernier. Là aussi, comme pour la discussion préalable sur le RSA et les dépenses d'insertion, nous cherchons à être au plus juste des besoins des collègues, nous cherchons à avoir une visibilité maximale de cet argent public employé sur les actions pédagogiques, sur la viabilisation, sur la maintenance. C'est vrai que c'est un cadre qui, harmonisé, nous permet aussi de porter des actions volontaristes plus fortes, quand on sait très précisément comment sont utilisés les moyens qui sont donnés.

J'aimerais aussi rassurer qu'on n'a pas de retours de terrain négatifs concernant la question des économies d'énergie. Au contraire, Monsieur KOBRYN, les conseils d'administration qui se sont réunis depuis la rentrée se félicitent de pouvoir disposer de moyens supplémentaires. Les 30 % d'économies réalisées ne se sont pas faites sur le dos des élèves. J'ai rencontré avec la Directrice des collèges il y a quelques jours les syndicats des principaux de collège. On a pu faire un point après une année, concernant cette nouvelle dotation, et ça s'est fait dans un excellent climat.

Concernant le coût du service, rappelons que le comptable public souhaite que le service des repas soit un service évalué à part, dans sa complétude, c'est-à-dire les aliments, le personnel, la viabilisation. Parce qu'il faut bien avoir à l'esprit, ça semble vous échapper, qu'un élève non demi-pensionnaire n'a pas à contribuer au coût de l'énergie des élèves qui sont inscrits à la demi-pension. Ce n'est pas un détail, c'est un point important. Et concernant cette question du chauffage et de l'électricité, de l'augmentation des coûts dans les cantines, dans la part cantines, nous avons pris, vous le savez aussi, dans nos dotations complémentaires l'intégralité de la hausse des coûts de l'énergie, y compris pour l'élaboration des repas. C'est-à-dire que le coût des repas à la charge des familles n'a pas évolué de manière significative pour des questions liées à l'augmentation des coûts de l'énergie, puisque nous avons entièrement couvert cette progression.

Donc je propose, Président, de voter de suite, car je pense avoir été suffisamment clair. Le tableau s'affiche. C'est vrai qu'on n'aime pas trop proposer des modifications des rapports au dernier moment, mais nous avons été amenés à faire plusieurs simulations, puisque, pour ne pas m'attirer les foudres de notre Vice-Présidente en charge des finances, j'ai cherché à rester dans un volume de dépenses raisonnable. Et concernant les demi-pensions, nous travaillons avec les communes, avec toutes celles qui nous sollicitent, et ça se passe très bien, pour mutualiser des demi-pensions, et j'aimerais dire tout particulièrement à Strasbourg. Je rencontre encore ce lundi l'Adjointe en charge de ces questions pour qu'ensemble, en bonne intelligence, comme on a pu le faire par exemple dans une demi-pension que nous avons inaugurée au mois de septembre à Illkirch, dans un projet à Souffelweyersheim ou encore à Herrlisheim, on cherche autant que possible à

travailler avec les communes pour gérer au mieux ces attentes concernant les repas scolaires.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Au regard des éléments donnés par Philippe, je proposerai qu'on vote maintenant sur les amendements et après sur le rapport. Je voudrais simplement dire au groupe AECS que vous devriez être debout en train de nous applaudir, parce que ce qu'on a fait entre la bonification énergétique et le bouclier énergétique, c'est remarquable. Le Ministre de l'Environnement me disait récemment que c'était exemplaire, cette démarche, et qu'il allait s'en inspirer. Notre démarche a permis de favoriser la sobriété énergétique, face aux enjeux de mieux respecter notre planète, mais en plus les efforts et l'état d'esprit de défense de notre planète qu'on inculque à travers cette démarche permettent d'avoir des moyens pour l'éducation en plus. Donc vous devriez plébisciter notre démarche plutôt qu'être toujours en train de nous critiquer. Mais bon, soit.

Sauf erreur de ma part, si j'ai bien compris les remarques de Philippe, la proposition du groupe majoritaire est de ne pas donner suite aux trois amendements. Donc je propose de passer au vote de ces amendements. Le premier, c'est la modification des modalités de calcul de la bonification sociale, que nous avons de toute façon mise en place. Donc il n'y a pas de raison de refaire un amendement. C'est pour cette raison qu'on ne le vote pas. Ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme. Qui est pour cet amendement ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? Très bien.

Concernant le deuxième amendement, sur l'augmentation de la bonification sociale pour les collèges alsaciens les plus défavorisés, qui est pour cet amendement ? Les mêmes. Qui s'abstient ? Ok.

Et concernant le dernier, « la cantine n'est pas un service public de second rang », déposé par Monsieur KOBRYN, d'abord nous on ne dit pas cantine, mais restauration scolaire. Pardon, mais on a donné une autre dimension au repas dans nos collèges. Qui est pour cet amendement ? Les mêmes. Qui s'abstient ? Je vous remercie et je vous propose d'aller déjeuner.

Ah non, il y a le rapport. Je veux aller trop vite. Qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité. Pardon, vous vous abstenez.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

Les trois amendements « modification des modalités de calcul de la bonification sociale dans la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges, pour un système plus juste », « augmentation de la bonification sociale pour les collèges alsaciens les plus défavorisés » et « la cantine n'est pas un service public de second rang » au rapport déposés le 17 octobre 2023 par MM. Damien FREMONT et Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité les trois amendements « modification des modalités de calcul de la bonification sociale dans la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges, pour un système plus juste », « augmentation de la bonification sociale pour les collèges alsaciens les plus défavorisés » et « la cantine n'est pas un service public de second rang déposés par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption des trois amendements : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

- Approuve les critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement 2024 des collèges publics d'Alsace, conformément au tableau joint en annexe 1.1 à la présente délibération ;
- Approuve le montant des dotations globales de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour l'exercice 2024, conformément au tableau joint en annexe 1.2 à la présente délibération, soit un total de 27 956 814 € ;
- Décide de la modification de la bonification sociale retenue par délibération n° CD-2022-4-5-3 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 20 octobre 2022 sur la base des groupes de typologie (IV, V et VI) communiqués par le Rectorat en juin 2023 pour l'année 2024, conformément à l'annexe 1.1 jointe à la présente délibération et selon les modalités détaillées dans les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2024 jointes en annexe 2 à la présente délibération ;
- Prend acte que la bonification dédiée à la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail des agents techniques des collèges est supprimée à compter de 2024, considérant que cette charge financière relève de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace en tant qu'employeur ;
- Approuve le principe de la mise en place d'un bonus énergie en 2024 dont les modalités de calcul seront précisées lors d'une prochaine séance de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Décide de la possibilité pour les collèges publics d'Alsace de présenter des demandes de dotations de fonctionnement complémentaires à étudier au cas par cas, conformément aux orientations de gestion de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2024, jointes en annexe 2 à la présente délibération ;
- Décide de la reconduction en 2024 d'une enveloppe budgétaire pour chacun des collèges pour l'acquisition des équipements, matériels et mobilier par les collèges publics, fixée sur la base de 11 € par élève pour chaque collège ;
- Décide de permettre aux collèges publics de solliciter en 2024 les acquisitions de mobilier, d'équipements et matériels, dans la limite du montant 2024, selon la répartition proposée, jointe en annexe 1.2 à la présente délibération ;
- Approuve les termes du projet de notice explicative nommée "Les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2024" devant accompagner la notification de la dotation globale de fonctionnement adressée à chaque établissement, jointe en annexe 2 à la présente délibération pour les collèges publics d'Alsace ;
- Attribue, sur appel de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, dans la limite des crédits qui seront votés au budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Reconduit en 2024 les modalités de contribution aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive selon les dispositions précisées dans la notice explicative précitée ;
- Fixe la contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges publics du Haut-Rhin selon la répartition proposée, jointe en annexe 3 à la présente délibération, pour un montant total de 904 513 € ;
- Fixe, pour l'année 2023, le montant des prestations accessoires accordées gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges publics de l'Alsace, aux montants suivants :

	Personnel de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels de la Collectivité européenne d'Alsace : ATC
Avec chauffage collectif	1 957 €	1 957 €
Chauffage individuel	2 610 €	2 610 €

- Décide pour l'année 2023, de poursuivre la protection des occupants des logements de fonction des collèges publics avec un bouclier tarifaire limitant à 15% le montant des augmentations à appliquer aux charges en retenant les valeurs indiquées ci-dessous :

	Année 2023
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - 35 m3 pour chacune des 2 premières personnes du foyer (soit 70 m3 pour 2 personnes), - Puis 5 m3 par personne supplémentaire dans le foyer, - Plus 25 m3 par salle de bain, plus 20 m3 pour une salle douche <p><i>Il convient d'appliquer le prix du m3 figurant sur les factures de l'établissement.</i></p>
Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Tarif de l'électricité : 0,184 €/KWH - Tarif de l'abonnement électricité : 12,26 €/mois
Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs du gaz : 9,1 centimes d'euros / KWH - Tarif du chauffage hors chauffage urbain : forfait par radiateur 339 € - Tarif du chauffage urbain : forfait par radiateur 209,3 €

- Reconduit le dispositif existant pour les sorties avec nuitées pour les écoles et collèges publics et privés du Haut-Rhin, pour l'année scolaire 2023-2024 et décide d'attribuer des subventions de fonctionnement sur la base de 10 € par élève et par nuitée, pour les séjours effectués exclusivement dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin ;
- Reconduit le dispositif existant pour les voyages et sorties des collèges publics et privés du Bas-Rhin pour l'année scolaire 2023-2024 et décide d'attribuer des subventions de fonctionnement sur la base de 5 € par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat ;
- Décide de compléter le dispositif d'aide aux sorties et voyages scolaires des collèges publics et privés - volet mémoriel voté par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 19 juin 2023 (Délibération n° CD-2023-3-5-3) en ajoutant à la liste des lieux de mémoire nationaux figurant en annexe 4 de la présente délibération, le Mémoriel de Verdun dont le Fort de Douaumont, le Fort de Vaux, le champ de bataille et l'ossuaire. Les frais seront pris en charge à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 ;
- Inscrit un crédit de 28 861 327 €, au budget primitif 2024 (opération P196O003 – 1065 – 65-655111-221), pour le fonctionnement des collèges publics d'Alsace ;
- Décide de verser les dotations de fonctionnement pour l'ensemble des collèges publics d'Alsace en janvier 2024, après le vote du budget primitif 2024-;
- Décide de verser aux collèges publics du Haut-Rhin la contribution pour l'éducation physique et sportive en janvier 2024, après le vote du budget primitif 2024.
- Décide de verser aux collèges publics du Haut-Rhin la contribution pour l'éducation physique et sportive en janvier 2024, après le vote du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote

La séance est suspendue à 13h24.

La séance reprend à 14h39.

CD-2023-3-5-3 - CITOYENNETE - FAVORISER L'ENGAGEMENT DEMOCRATIQUE DES JEUNES

Mme MARAJO-GUTHMULLER, Rapporteur

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. J'aurais préféré que ce rapport soit moins d'actualité qu'il ne l'est, mais la conjoncture nous conforte, nous encourage, nous motive à promouvoir, enseigner la démocratie et ses valeurs plus que jamais. Comme je le dis souvent, en paraphrasant SCHOPENHAUER, les extrémismes sont comme les vers luisants, pour briller, ils ont besoin d'obscurité. Et le savoir, la connaissance, l'instruction, la culture sont les remparts contre les ténèbres. C'est pour cela qu'ils font peur. C'est pour cela qu'un enseignant est considéré comme quelqu'un de dangereux.

Ce rapport présente des moyens que notre Collectivité met au service des jeunes et des enfants afin de leur donner des outils pour analyser, prendre de la distance, confronter les points de vue, s'enrichir de la différence, comprendre l'altérité pour au moins la tolérer, pour pouvoir vivre ensemble. Le présent rapport propose d'étendre ou de créer de nouveaux dispositifs visant à former des citoyens de demain, éclairés.

Le Président et Philippe en ont déjà évoqué quelques-uns, je vais rapidement les balayer. Notre plan d'action en faveur de l'éducation à la citoyenneté et de l'engagement démocratique des jeunes consiste en des actions volontaristes développées de longue date par la Collectivité, que nous confortons, comme la sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les collèges alsaciens, dispositif déployé auprès de toutes les cohortes d'élèves de 4^e, un apprentissage pratique de la citoyenneté par le réseau des éco-délégués, en comptant sur eux en tant que relais de messages auprès de leurs pairs et porteurs de projets, le recrutement de volontaires en service civique – chaque promotion est un organe représentatif de la jeunesse auprès de notre Collectivité –, le soutien à des actions nombreuses et variées du monde associatif en faveur de la citoyenneté, comme l'appel à projets jeunes citoyens qui est co-animé par la CAF 68 et la MSA qui financent 86 projets, les actions conduites en matière culturelle, comme « Fêtons l'Europe » qui a réuni 1 100 élèves au Parlement européen qui ont fait frissonner tous les présents par leur chant et qui les feraient davantage encore frissonner aujourd'hui, et l'éducation artistique et culturelle – il s'agit des dispositifs « artiste en collègue » et « collègue au cinéma » que vous connaissez sans doute.

Et puis il s'agit d'actions nouvelles ou revisitées, comme l'opération collègue sans haine avec les veilleurs de mémoire, où les collèges peuvent visiter des cimetières avec des veilleurs qui témoignent de leur engagement citoyen, la mise à disposition d'outils pédagogiques et d'accompagnement pour aborder le vivre ensemble, la discrimination, le rapport au religieux, les partenariats avec le mémorial de la Shoah, le mémorial Alsace-Moselle avec des ateliers hors les murs dans les collèges, ainsi que la distribution dans 30 collèges de la bande dessinée *Malgré nous*, les pratiques démocratiques avec la conception et le déploiement de l'outil démo'pratique, et une journée citoyenne en collègue.

Je me réjouis que nous soutenions ces actions qui sont de plus en plus d'actualité, malheureusement, mais qui témoignent aussi d'une foie en la jeunesse et donc dans l'avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Nathalie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole par rapport à ce rapport ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Si, Philippe, et après Madame LARONZE.

M. MEYER – Oui, je voudrais quand même dire un mot, puisque quand c'est plutôt pas mal, il n'y a pas d'expression, c'est toujours un peu dommage, alors je me permets. Je souhaite rappeler que toutes ces actions portées par la Collectivité sont totalement volontaristes. Ce sont à la fois des dispositions que nous proposons par rapport aux difficultés actuelles rencontrées par les uns et par les autres, mais ce sont aussi beaucoup de demandes précises des collèges. Je pense à Saint-Exupéry à Mulhouse concernant le projet triangle rose sur le sujet de la discrimination liée à l'orientation sexuelle. Enfin bref, il y a aussi des initiatives qui viennent 100 % des établissements et pas simplement des

propositions que nous faisons.

En complément de ce qu'a dit Nathalie, on était vraiment ravis de voir cette bande dessinée sur les Malgré nous, qui est un sujet quand même éminemment important. On sait le travail porté par vous-même, Président, pour que l'on parle davantage de la date du début de l'incorporation de force en Alsace avec une belle cérémonie l'an dernier à Richwiller. Mais c'est aussi l'idée de faire davantage connaître ce pan de l'histoire par nos élèves. Contrairement à ce qui a été dit, on était parti pour 30 collèges, mais tous les collèges ont montré un intérêt pour cet ouvrage, donc on a été amené à le diffuser encore plus largement que ce qu'on avait imaginé au départ.

Tout ça pour dire que cette politique se construit d'année en année avec les établissements, et sur le projet plus particulier des pratiques démocratiques, qui a été évoqué rapidement, on avait prévu de lancer l'opération à Wasselonne lundi dernier. La journée d'hommage est un peu tombée à l'eau, en raison de la triste actualité qu'on a évoquée tout à l'heure. Mais cet outil gratuit, disponible dès le mois de novembre pour l'ensemble de nos établissements, sera aussi, je n'en doute pas, un grand succès. Et on voit que les moyens que l'on consacre à ça sont relativement modestes. Rappelons que, par exemple, les 33 000 euros des gestes qui sauvent sont entièrement autofinancés par un sponsor privé, ce qui est une bonne chose. Mais ces moyens relativement modiques par rapport aux 27 millions de dotations de fonctionnement des établissements génèrent quand même un gros travail de préparation. C'est l'occasion pour moi de remercier les services très actifs pour être sans cesse innovants.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Fleur LARONZE, et après Nicolas MATT.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. À la lumière de l'assassinat de Dominique BERNARD, résonnant douloureusement avec la mort de Samuel PATY, les actions de l'Éducation nationale et de la CeA révèlent leurs limites. Ce n'est plus à leur mémoire, mais pour faire cesser l'ensemble des violences contre l'école qu'il nous faut agir. Ce n'est pas l'organisation de journées, de projets qui changeront le quotidien des enseignants et apaiseront leur stress, mais un soutien indéfectible, une écoute permanente de leurs besoins et des financements massifs à l'adresse des personnes qui œuvrent pour l'émancipation individuelle et collective des enfants.

La délibération ici soumise au vote propose un plan d'action sur l'engagement démocratique des jeunes. Les actions collège sans haine sont indispensables pour mieux faire connaître notre histoire et les abominations de la guerre. Nous saluons ces actions et notamment le projet triangle rose porté par le collège Saint-Exupéry de Mulhouse, qui pourrait d'ailleurs être étendu à l'ensemble des collèges.

Plusieurs autres actions interrogent. Elles interrogent à plusieurs titres. D'abord sur les origines des financements. Les Assurances du Crédit Mutuel sont présentées comme le financeur principal d'une des actions, au point d'apparaître comme le sponsor officiel de la CeA. À notre connaissance, les Assurances du Crédit Mutuel ne sont pas une filiale de la CeA, mais peut-être nous nous sommes trompés d'institution.

Ensuite, sur la destination des financements, l'association Génération citoyenne se voit confier la mission d'organiser une journée à la mémoire de Samuel PATY, qui devait concerner l'ensemble des conseillers d'Alsace sur les sept territoires, journée pour laquelle nous n'avons pas été conviés. Mais aurait-il fallu regarder de plus près le fonctionnement de l'association missionnée, dont l'objet et la finalité restent opaques ? Gardons-nous de tout risque d'instrumentalisation et restons vigilants contre toute forme de détournements qui ont été opérés par le passé par certains ministres privilégiant les associations.

Enfin, certaines actions envisagées demandent aux jeunes de multiplier les projets que l'on sait correspondre à une logique de compétition, alors que l'école est frappée des maux de

la société, ceux de l'indigence de ses moyens, des inégalités renforcées auxquelles les propositions manquent à l'appel. Le contraste saute aux yeux entre la réalité vécue par les familles et les objectifs affichés, la réalité vécue par les enseignants et les moyens qui leur sont alloués. Et il est demandé un engagement démocratique des jeunes. Ne faudrait-il pas d'abord entendre le désarroi des familles, la colère des enseignants, la défiance des jeunes que vous qualifiez de génération en quête de sens ? Comprendre les causes de cette déchéance parfaitement justifiée, à l'heure où les institutions accroissent les inégalités plutôt que de chercher à les combattre ?

La démocratie peut prendre place d'abord et avant tout au sein du collège si l'Éducation nationale et la CEA accordent aux jeunes et à l'ensemble des personnels leur confiance et garantissent leur pleine autonomie. Faire naître ou renaître la démocratie au sein du collège appelle de la part de ces institutions des moyens supplémentaires et ambitieux, alloués notamment au Conseil de la vie collégienne pour encourager le dialogue et la libre expression des collégiens et des enseignants avec la considération égale portée aux collégiens et à leurs propositions dans la construction de la vie quotidienne du collège. Au sein du collège, mais il s'agit également de l'ouverture du collège sur la vie de la cité, sur l'altérité, pour défendre la tolérance, l'antiracisme, la lutte contre l'antisémitisme et l'égalité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas MATT. Je vous invite quand même, les collègues, à être un tout petit peu plus concis, parce que nous avons un accueil à 15 h 45 et nous avons encore un certain nombre de points à évoquer. Ce que je pourrais faire aussi, c'est comme à la Région Grand Est, donner un temps très court sur les motions et les passer les fois d'après si on est trop bavard. Merci. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Je souhaite rappeler à l'ensemble des collègues qu'en Alsace, c'est un jeune sur trois qui, dans nos collèges, bénéficie d'une action éducative proposée par la Collectivité européenne d'Alsace, que ce sont jusqu'à aujourd'hui 600 000 euros par an qui sont mis par la Collectivité européenne d'Alsace pour décliner ces actions, soit en propre, soit en lien avec des associations, les FDMJC, des partenaires privés lorsque c'est l'occasion. Je pense que finalement, tous ici nous parlons la même langue, mais parfois avec des mots différents. Il y a un appétit général pour plus d'actions envers nos collégiens, plus d'actions éducatives, de protection, d'éducation, d'ouverture d'esprit envers notre jeunesse. Je pense que nous pouvons évidemment tous y souscrire. Il n'est pas question ici de préjuger ou de pointer l'une ou l'autre action ou l'une ou l'autre structure qui porte. Dans *De l'esprit des lois*, je crois, MONTESQUIEU écrivait : « Je serai le plus heureux des hommes si je pouvais les guérir de leurs préjugés. » Ici, encore une fois, ce ne sont pas les préjugés qui ont place, mais c'est bien l'action envers une jeunesse qui, parfois, se désespère, et souvent, nous appelle, nous les adultes, à agir. Et encore une fois, ici, nous sommes dans l'action.

M. LE PRÉSIDENT – Bien, merci. Juste une petite piqûre de rappel aussi. Les ateliers démo'pratique, c'est une demande très claire des jeunes. Puisque quand j'ai fait les quatre-vingt jours à la rencontre des habitants et que j'ai rencontré des jeunes, aussi bien dans le nord que dans le sud de l'Alsace, une demande m'a souvent été faite : on ne comprend pas comment ça fonctionne, la démocratie, on ne sait pas qui fait quoi, on ne connaît pas les partis politiques, et donc on ne se sent pas compétents pour voter parce que justement on ne comprend pas comment ça fonctionne. D'où cette idée d'ateliers démo'pratique. Première remarque.

Et la deuxième, c'est que tout ça n'est qu'une politique volontariste de la Collectivité. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité des bâtiments, de la restauration scolaire, mais nous n'avons pas l'obligation d'intervenir sur le champ éducatif. On s'en est pourtant saisi, là où il y a des trous dans la raquette, pour donner la possibilité à notre jeunesse de devenir des adultes autonomes, engagés et responsables. Et on ne peut que s'en féliciter. Et on est heureux d'avoir des partenaires qui veulent aussi s'impliquer pour démultiplier

nos démarches en faveur de notre jeunesse.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan d'actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté et de l'engagement démocratique des jeunes dont les mesures sont détaillées en annexe 1 à la présente délibération,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 33 000 € en faveur du dispositif « les gestes qui sauvent », dont 20 000€ au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et 13 000€ au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, au titre de l'année scolaire 2023-2024,
- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité, les Services d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Académie de Strasbourg et les Assurances du Crédit Mutuel, relative à la mise en œuvre du dispositif « Sensibilisation aux Gestes qui sauvent » en faveur des collégiens alsaciens au titre de l'année scolaire 2023-2024, jointe en annexe 2 à la présente délibération, et autorise le Président à signer cette convention,
- Attribue au Mémorial de la Shoah une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 580 € au titre de l'année 2023 pour l'organisation d'actions de sensibilisation de collégiens alsaciens, dans le cadre du dispositif « Collège Sans Haine » dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Mémorial de la Shoah, jointe en annexe 3 à la présente délibération, et autorise le Président à la signer,
- Attribue au Mémorial Alsace-Moselle une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 242 € au titre de l'année 2023 pour l'organisation d'actions de sensibilisation de collégiens alsaciens, dans le cadre du dispositif « Collège Sans Haine » dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 2 410 € au titre de l'année 2023 au Collège Saint-Exupéry pour la mise en œuvre du projet « Triangle rose »,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2023 des Journées européennes de la Culture juive,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 500 € au titre de l'année 2023 à l'Association des Amis de la Synagogue de Thann pour l'organisation d'une journée exceptionnelle sur le thème de la mémoire,
- Précise que ces subventions, détaillées en annexe 4 de la présente délibération, feront l'objet d'un versement unique. Si le montant des dépenses réelles attestées par le bénéficiaire est inférieur au montant de la subvention attribuée, la subvention versée par la CeA sera automatiquement réduite à due concurrence. En cas de constat d'un trop-perçu par le bénéficiaire, un titre de recettes sera émis par la CeA au cours de l'année 2024.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P207	O002	P207E01	T60	(3315) 65-657381-288	33 000 €
P207	O003	P207E01	T60	(1969) 65-65748-288	8 580 €
P207	O003	P207E01	T60	(4091) 65-657358-288	2 242 €
P207	O003	P207E01	T60	(3316) 65-657381-221	2 410 €
P207	O003	P207E01	T60	(1093) 65-65748-338	2 500 €
TOTAL					48 732 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2023-3-5-4 - LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT CHEZ LES MINEURS, UN ENJEU MAJEUR POUR UNE COLLECTIVITE QUI PROTEGE

M. MATT, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe maintenant à la lutte contre le harcèlement chez les mineurs. Nicolas MATT.

M. MATT – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Poison, fléau, cancer de l'âme. Il n'y a pas assez de qualificatifs durs pour mentionner le harcèlement, ses méfaits et le drame qu'il constitue pour près d'un enfant sur dix qui, dans les établissements scolaires et au-delà, en sont victimes. Depuis plusieurs années, notre Collectivité s'est engagée dans la lutte contre le harcèlement à l'école, contre le harcèlement dans les collèges, notamment à travers un jeu que vous connaissez tous ici, la bête noire. Ce n'était pas un galop d'essai, c'était bien une expérimentation. Ce sont en quelques années 12 000 collégiens qui ont été sensibilisés et nous avons maintenant le recul suffisant pour transformer l'essai. Et l'actualité nous y oblige. La jeunesse, à travers ces violences qui s'accumulent et qui sont partout sur nos écrans, connaît sans doute une période de crise intense. Et c'est notre rôle ici de faire en sorte que partout les enfants puissent se sentir à l'abri.

À travers ce plan, et croyez-moi je suis très ému de vous le présenter, ce sont trois axes, prévenir, aider, réparer, qui sont mis à l'honneur.

Prévenir. Nous avons 1 200 agents dans nos collèges. Ces 1 200 agents vont être pour nous une force de frappe considérable et ils auront une formation qui les rendra demain plus aptes, plus à même, plus armés pour détecter et signaler le harcèlement scolaire. C'est la bête noire, comme je le mentionnais. L'idée est désormais non plus de l'expérimenter, mais de le systématiser à toute une classe d'âge. Demain, ce seront tous les élèves de toutes nos classes de 6^e qui seront sensibilisés au harcèlement à travers le déploiement du jeu la bête noire.

Aider. C'est en quelque sorte une force d'action rapide, des brigades mobiles qui vont être constituées pour aller au plus près des familles, dans les territoires, et j'allais dire surtout vers les familles qui sont les plus éloignées des institutions, pour venir aider, apporter aide et conseil. C'est cette volonté-là qui est la nôtre, d'agir au plus près des familles en détresse dans les territoires. Ce sont deux centres ressources qui seront mis en œuvre, un à Mulhouse, un à Strasbourg.

Réparer. C'est le soutien aux professionnels, c'est le soutien aux réseaux médico-sociaux qui pourront aider les familles et les enfants en détresse à surmonter les méfaits du harcèlement scolaire. Au-delà de ça, et c'est l'esprit des brigades mobiles, c'est aider et détecter, apporter des réponses dans toutes les formes de harcèlement, où qu'elles se trouvent : à l'école, bien sûr, dans les associations sportives, dans des clubs, dans des foyers qui sont de notre ressort de l'enfance, partout où les jeunes peuvent se trouver. Nathalie MARAJO-GUTHMULLER vous exposera cela tout à l'heure avec brio.

Je suis vraiment ému et heureux, mes chers collègues, de vous présenter ce rapport, dont vous trouverez ici un résumé et un QR code qui vous amènera sur le jeu la bête noire. Merci beaucoup d'en prendre connaissance. Et je voulais remercier également mes collègues élus qui ont fait partie du comité de pilotage, qui ont permis de mettre en œuvre ce plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs : Bruno FUCHS, Philippe MEYER et Nathalie MARAJO-GUTHMULLER. Merci mes chers collègues et j'espère que vous serez en mesure d'approuver ce beau rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le rapport ?
Nathalie.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Je me réjouis des avancées qu'a produites notre comité de pilotage après de nombreuses réunions et des auditions dont l'objectif était de partir de l'existant, de ne pas créer de doublons, mais de travailler dans la coordination et de combler les manques. L'Éducation nationale fait déjà beaucoup en matière de prévention et de conséquence du harcèlement et nous devons l'accompagner notamment hors les murs de l'école. Je salue le travail de notre Directrice des collèges, toujours à l'affût d'expériences faites ailleurs, toujours disponible, réactive et efficace, ainsi que les agents qui travaillent avec elle et mes trois collègues du Copil.

Je tiens tout d'abord à préciser que le harcèlement n'est qu'un symptôme d'une société bien malade. Le harcèlement chez les mineurs est le symptôme d'une jeunesse fragile qui ne connaît ni le dialogue ni l'empathie. Je ne généralise pas. Il y a des enfants et des jeunes qui vont bien, mais l'ensemble de la communauté scientifique, médicale et sociologique s'accorde pour constater la dégradation accélérée de la santé mentale des enfants et des adolescents. Je ne vais pas lancer le débat ici, mais je considère qu'il est nécessaire de bien hiérarchiser les enjeux. Lorsque nous nous occupons de prévenir ou de guérir du harcèlement, nous ne nous occupons que d'une conséquence d'un chantier bien titanesque.

On parle beaucoup d'empathie. Le gouvernement envisage des cours d'empathie à l'école. L'empathie est une aptitude innée, mais c'est l'éducation qui va permettre à l'enfant de la cultiver. En effet, de récentes études ont montré que dès 14 mois, les bébés viennent en aide aux autres de manière spontanée, et ce sans en attendre la moindre récompense. Le célèbre psychiatre Serge TISSERON, qui a réalisé une étude sur les effets individuels et collectifs des images violentes chez les adolescents, dit que la meilleure manière de développer la capacité d'empathie d'un enfant, c'est de lui démontrer de l'empathie. Le manque d'amour dans l'enfance et la violence au quotidien inhibent la capacité à reconnaître les émotions. Mais on a déjà une réponse : la démission éducative et affective de certains parents, mais aussi l'usage abusif et sans supervision des écrans, l'accès sans filtre à une violence surmédiatisée et omniprésente, l'accès à la pornographie par des enfants de plus en plus jeunes, une conjoncture très anxiogène au niveau environnemental, sanitaire, géopolitique, et j'en passe, et j'en oublie, et j'en ignore.

Je ne veux stigmatiser personne. Chacun doit cependant faire face à ses responsabilités et nous sommes collectivement responsables. Le harcèlement est un processus complexe dont l'origine n'est pas liée à une cause unique mais à différents facteurs psychologiques et sociologiques qui interagissent et se renforcent les uns les autres. Et le cyberharcèlement accentue l'absence d'empathie via la protection et l'anonymat de l'écran.

Avec une connexion quasi permanente aux réseaux sociaux, les harceleurs ont une arme de déstabilisation à portée de pouce. Le harcèlement n'est donc qu'un symptôme.

Et en second lieu, je souhaite préciser pourquoi je tenais à ce que l'on ne parle plus de harcèlement scolaire dans ce rapport. Il faudra s'habituer à ne plus dire harcèlement scolaire, mais harcèlement chez les mineurs. Il existe diverses raisons. Tout d'abord pour ne pas associer l'école au harcèlement. Un peu cyniquement, je dirai que le fait qu'on risque de se faire égorger à l'école est bien suffisant pour l'image de l'école. Plus objectivement, il est important de décorréliser le harcèlement de l'école, tout simplement parce que le harcèlement chez les mineurs se passe de plus en plus en-dehors de l'école. Ayant lieu principalement sur les réseaux sociaux et les téléphones étant interdits à l'école et au collège, le harcèlement est plutôt détecté au sein des établissements scolaires où les enfants sont toujours à proximité d'adultes de plus en plus sensibilisés et vigilants. Je ne dis pas que le harcèlement n'a pas lieu à l'école, mais c'est seuls dans leur chambre que les enfants harcelés sont les plus vulnérables, c'est là qu'ils passent à des actes tragiques. Ensuite, il ne faut pas parler de harcèlement scolaire pour ne pas déresponsabiliser certains parents qui attendent trop souvent de l'école qu'elle éduque plus qu'elle enseigne. Or ce phénomène de société doit être traité à la racine par les responsables de l'éducation des enfants prioritairement. Comme dit, ce n'est pas l'école qui est la cause du harcèlement, qui lui-même est un symptôme.

Pour toutes ces raisons, je félicite notre Assemblée de s'engager pour protéger les enfants et les adolescents qui héritent d'un drôle de monde et à qui nous devons fournir les armes pour l'affronter, y vivre sereinement, trouver des issues favorables. Tous les enfants ne sont pas égaux devant l'adversité, et un harceleur qui est forcément un enfant qui va mal ne s'acharnera pas longtemps face à un enfant fort, il s'attaquera à celui qui est blessé facilement. Au titre de notre compétence en matière de protection de l'enfance, nous nous devons d'être auprès des plus fragiles.

Je finirai par une note positive. Malgré tous ces tristes constats, je continue à croire et à espérer en la jeunesse, moi qui la fréquente tous les jours. Je crois en la jeunesse quand elle est libre, armée des outils lui permettant d'avoir une pensée autonome, un esprit critique quand elle n'est pas corrompue par les vices de notre société ou autres influences obscures, quand elle suit une éducation basée sur l'humanité. En tant qu'enseignants, en tant que parents, en tant qu'élus, nous sommes de véritables miroirs pour les jeunes. Nous pouvons les aider à façonner et à former leur perception d'eux-mêmes au fur et à mesure qu'ils absorbent ce que nous leur renvoyons comme image. Notre influence offre la possibilité de favoriser le développement sain des jeunes et de renforcer leur foi en leur propre capacité. Soyons à la hauteur de cette responsabilité en corrigeant les dérives d'une société qui leur fait du mal. Laissons nos enfants vivre leur enfance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Monsieur KOBRYN, et après Bruno FUCHS.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci Madame MARAJO-GUTHMULLER pour cette présentation du rapport. Je pense qu'effectivement il était important d'avoir une discussion approfondie sur ce sujet, tant l'ampleur du phénomène est importante. Dans chacun des établissements dans lesquels nous siégeons, il y a régulièrement des cas de harcèlement. Malheureusement il n'y a que la partie émergée de l'iceberg que nous percevons, les cas qui remontent jusqu'aux équipes pédagogiques. Je pense qu'en mettant ainsi le focus sur cette question-là, ce sera une manière de dire qu'il y a une responsabilité partagée, une volonté commune de dire que le harcèlement scolaire n'a plus lieu d'être et que nous accompagnerons chacune et chacun à la hauteur des besoins qui seront exprimés. Donc évidemment les élus de mon groupe et moi-même voterons ce texte tout à l'heure.

Je ne peux pas en revanche m'empêcher de penser qu'il est dommage d'avoir perdu tout ce temps, puisqu'il y a deux ans nous vous avons déposé une motion sur les états

généraux de lutte contre le harcèlement scolaire. On a évoqué ce matin la question de vous proposer des idées : nous l'avons fait. C'était en novembre 2021, pour justement faire une mobilisation générale autour de ce sujet. Et finalement les constats que vous partagez dans votre rapport, la question de la complémentarité avec l'Éducation nationale, la question de la méconnaissance des acteurs entre eux et le besoin d'une coordination, nous l'avons évoqué dans cette délibération. Il y a la question de ne pas s'être saisi à ce moment-là de cette proposition, mais évidemment je pense plutôt aux enfants qui en attendant n'ont pas eu cette occasion. C'est bien que ça arrive aujourd'hui, mais c'est un peu tard par rapport à la possibilité qu'on vous a proposée il y a maintenant deux ans. Nous en prenons acte, nous voterons ce texte, mais sur des sujets pareils, je souhaiterais qu'on soit en capacité de travailler ensemble, quand on vous formule des propositions qui posent un diagnostic que manifestement nous partageons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La politique ne se fait pas en un claquement de doigts, mais vous l'apprendrez peut-être petit à petit. Bruno FUCHS.

M. FUCHS – Merci Monsieur le Président. Quelques points, puisque beaucoup de choses ont été dites. D'abord, cette réflexion est née après le suicide de la petite Dinah à Kingersheim. C'est là qu'ici en Alsace ou dans le Sud en tout cas on a pris conscience de l'importance d'intervenir très, très vite. La deuxième chose, c'est que l'Éducation nationale, donc l'État, a lancé deux plans, PHARe, et récemment un plan d'urgence, et que nous nous sommes là pour compléter ce plan-là et pour répondre à des situations qui ne sont pas prises en charge par le plan de l'État. Il ne s'agit pas de faire une politique générale contre le harcèlement, mais de venir renforcer et compléter.

Il y a trois phases principales dans le harcèlement. Nous faisons plutôt bien, et on va encore intensifier la question de la sensibilisation. Mais quelle que soit cette phase là, si ça marchait à 100 %, il n'y aurait pas de harcèlement. Donc on va couvrir les deux phases suivantes, qui elles sont peu couvertes et pas beaucoup par les plans de l'État, qui sont d'arriver à détecter le plus vite possible. C'est comme un incendie : si vous le détectez la première heure, les dégâts seront bien moindres que si vous le détectez au bout de six mois ou plus. Donc il s'agit d'arriver à détecter et d'arriver à résoudre les situations. Et c'est là je pense l'originalité de ce plan. C'est que, comme l'a dit ma collègue, on n'est plus dans le harcèlement scolaire, mais dans le harcèlement aux mineurs. Cet élément est essentiel. On a eu des cas de figure où il y avait 30, 40 jeunes qui étaient impliqués dans un harcèlement, mais pour traiter cette question-là, il faut 3, 4 jours, il faut auditionner tout le monde, il faut tirer le vrai du faux, etc. L'Éducation nationale n'est pas formée à faire ça, et comme l'a très bien dit ma collègue, elle est en première ligne, et donc du coup elle est critiquée alors même qu'elle n'a ni les moyens ni la compétence pour résoudre un certain nombre de situations qui sortent du cadre de l'école. Donc ça c'est un élément assez important.

Ce qui est important, dans un deuxième temps, ce sont les centres de ressources, des lieux dans lesquels tout parent, tout élève se dira, on peut aller à tel endroit et on sait qu'à tel endroit il y aura une prise en charge et une solution qui va être trouvée. Il y a des numéros de téléphone aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un maintenant : ce n'est pas clair aujourd'hui, on ne sait pas très bien. Donc là il y a une clarification très forte. Je pense que c'est bien sûr un élément important. Donc ce plan est absolument essentiel.

Je ferai deux remarques pour essayer de progresser. Premièrement, il a fallu beaucoup de temps pour le définir et donc on gagnerait collectivement à apprendre à la CeA à mettre en œuvre nos politiques publiques un peu plus rapidement. Je pense que c'est un bon enseignement que l'on peut globalement tirer en termes de méthode. Deuxièmement, c'est encore un plan-cadre. On n'a pas d'équipe, on n'a pas de lieu, on n'a pas de moyens, on n'a pas de budget. Le plan, il est très bien. Je pense que maintenant il faut aussi le concrétiser, en faire un plan d'action, avec un calendrier opérationnel. Donc on est à milieu du gué. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nicolas, pour répondre aux propos des différents collègues.

M. MATT – Merci Président. Donc moi je suis extrêmement heureux que ce rapport puisse être voté à l'unanimité. C'est important. C'est vraiment un fléau qui touche les enfants partout sur notre territoire, dans différents lieux. Effectivement, il était important d'aller au bout de l'expérimentation de la bête noire, et l'idée de la systématisation de cette action est maintenant inscrite dans ce rapport, et c'est vraiment une chose heureuse. Je souhaite dire aussi que ce sont 1 million d'euros d'autorisation d'engagement qui sont fléchés sur la lutte contre le harcèlement, et que ce rapport nous oblige, j'allais dire, cher Bruno, à être flexibles, à être le plus possible en réaction et à nous adapter au temps. C'est-à-dire que bien évidemment, de nouvelles actions pourront à l'intérieur de ce plan être créées, et nous reviendrons vers vous pour les voter en Commission permanente ou plénière, et d'autres actions, si elles ne s'avèrent pas efficaces, seront bien sûr arrêtées. Mais encore une fois, c'est avec beaucoup de vigilance, de discussion et de mobilisation de l'ensemble des acteurs partout sur le territoire, au premier chef desquels, évidemment, l'Éducation nationale et son plan PHARE, que nous pourrons essayer de porter un coup rude à ce fléau. Encore une fois, c'est face à notre jeunesse et aux adultes de demain que nous portons cette responsabilité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan d'actions contre le harcèlement scolaire, déployé à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 sur le territoire alsacien. Ce plan d'actions comprend : l'organisation au printemps 2024 d'une journée thématique de mobilisation des acteurs alsaciens contre le harcèlement, la création d'un pôle de ressources et de lutte contre le harcèlement scolaire ou encore la création de brigades mobiles d'intervention ;

- Approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat d'objectifs couvrant la période 2022-2024, joint en annexe 1 à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Unis-Cité, et visant à faire évoluer le partenariat de façon équitable entre les territoires haut-rhinois et bas-rhinois et sur trois axes d'actions prioritaires : la lutte contre le harcèlement scolaire au sein des collèges alsaciens, la sensibilisation des collégiens à la citoyenneté et le développement d'actions et le soutien aux missions en lien direct avec les domaines d'intervention et les publics relevant des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 108 000 € à l'association Unis-Cité pour l'année 2023, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes, selon le détail figurant dans le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération ;

- Approuve les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Unis-Cité, en vue du versement de la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2023, jointe en annexe 3 à la présente délibération ;

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au contrat d'objectifs et la convention financière précités.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	108 000 €
TOTAL					108 000 €

La subvention sera versée selon les modalités détaillées dans la convention financière à conclure avec l'association Unis-Cité.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2023-3-6-1 - CREATION DE PASS DESTINES A FAIRE DES ALSACIENS LES AMBASSADEURS DE LEUR PATRIMOINE

M. SCHELLENBERGER, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut passer au rapport suivant sur la création d'un pass destiné à faire des Alsaciens les ambassadeurs de leur patrimoine. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Ce rapport concerne deux établissements, avec une double ambition. Il concerne à la fois le Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau, qui sont nos établissements phares en matière de patrimoine castral d'une part, et en matière de culture scientifique, technique et industrielle d'autre part. Et l'ambition de ce rapport est à la fois de faciliter l'accès de ces établissements aux Alsaciens, notamment le Haut-Koenigsbourg qui est très fréquenté d'un point de vue du tourisme. On le voit, quand des collectivités ont abordé la question de la place que peut avoir une collectivité territoriale en matière de politique patrimoniale au niveau national, le Haut-Koenigsbourg est un exemple. Mais on bute parfois sur la fréquentation par les Alsaciens. C'est un site qui est très fréquenté par les touristes, mais beaucoup moins par les Alsaciens. Donc ce rapport a pour objet de faciliter l'accès en mettant en place un pass, qui à la fois réduit très largement le coût d'accès pour les Alsaciens au Haut-Koenigsbourg et les invite à s'en faire les ambassadeurs et à y emmener leur visite, leur famille, etc.

Et puis il y a la volonté de constituer autour de ces deux thématiques, que sont le patrimoine castral d'une part et la culture scientifique et technique d'autre part, de véritables réseaux d'acteurs pour mettre le territoire en mouvement, et ce pass a vocation à progressivement être pour ces deux établissements des vecteurs de création de liens, de réseaux, et finalement un moyen de tirer la fréquentation collective vers le haut et donc par là l'accès des Alsaciens à la culture.

Sur la question du Vaisseau, j'insiste également sur le fait qu'il s'agit là sûrement d'une décision un peu anticipée, puisque le mois prochain, à l'occasion de nos délibérations, j'aurai l'honneur de vous présenter un rapport sur la culture scientifique, technique et industrielle qui permettra de tirer les conclusions de six mois de travaux et de projeter notre Collectivité dans une perspective ambitieuse, avec des actions concrètes, avec, comme on vient de le faire également pour le harcèlement, des perspectives un peu plus lointaines mais que nous passerons ensuite du temps à décliner, parce que nous croyons que ces deux éléments contribuent largement à l'expression de l'identité alsacienne et que nous souhaitons que les Alsaciens se saisissent de ces établissements.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Merci Raphaël pour l'engagement sur le sujet. Il n'y a pas de remarque particulière, donc je propose de

passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la démarche visant à faire des alsaciennes et des alsaciens les promoteurs de leur patrimoine, à travers les partenariats et le développement de réseaux qui en découleront,
- Approuve la création des pass « Châteaux-Forts » et « Culture scientifique et technique », à compter du 1^{er} janvier 2024, intégrés à la grille tarifaire 2024 présentée en annexe 1 de la présente délibération,
- Précise que les tarifs seront soumis à une délibération de l'Assemblée lors du vote de la DM2 2023.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

MOTIONS, QUESTIONS ÉCRITES, VŒUX ET RÉOLUTIONS

M. LE PRÉSIDENT – On va passer maintenant aux motions, questions écrites, vœux et résolutions. Je vous invite à être très concis, sinon on va devoir faire attendre Madame CAYRÉ, qui doit arriver d'ici une demi-heure, d'ici un quart d'heure pardon – du coup, il va falloir encore être plus rapide.

Je vous propose d'abord de faire état de la motion relative aux valeurs de la dignité humaine, qui avait été proposée par le groupe majoritaire. Je propose que, Anne, tu en donnes lecture.

Mme TENENBAUM – Il s'agit d'une motion relative aux valeurs de dignité humaine défendues par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace. Par son histoire, l'Alsace a été le théâtre des fractures qui ont jalonné l'histoire européenne. Au fil des siècles, elle a vu les peuples se rencontrer, s'affronter ou se mélanger et elle en reste profondément marquée. Par sa géographie, l'Alsace est naturellement appelée à être ouverte sur ses voisins, sur l'Europe et sur le monde, raison pour laquelle Strasbourg doit remplir un rôle de capitale européenne et l'Alsace doit être une terre de paix et l'incarnation des valeurs démocratiques et de liberté.

Aussi, face à tout discours et acte à caractère discriminatoire, extrémiste et de rejet, et dans le respect de la loi et du droit local d'Alsace-Moselle, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme son attachement aux valeurs de la République et aux principes d'égalité, de liberté et de fraternité ; réaffirme son attachement à l'héritage de l'humanisme rhénan, aux valeurs de l'idéal européen, synonyme de tolérance, de paix et d'ouverture sur le monde ; combat toute forme de discrimination, de harcèlement, de rejet ou de comportement violent à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de son sexe, son âge, son origine, sa situation économique ou sociale, sa religion, son orientation sexuelle, sa langue, son état ou son apparence physique ; combat également toute forme de discours extrémiste d'appel à la haine et d'exclusion fondé sur les critères mentionnés ci-dessus ou fondé sur les textes sexistes, antisémites, négationnistes, xénophobes, racistes, homos ou transphobes notamment ; réaffirme par ailleurs sa détermination à lutter contre les inégalités et à agir pour l'égalité des chances et de traitement des

personnes, ainsi qu'à garantir les conditions du droit à l'avortement ; s'engage à agir pour la cohésion et le vivre-ensemble au sein de la population alsacienne ; s'engage par sa politique à agir pour la jeunesse, notamment à travers des visites mémorielles, de sensibilisation à la diversité et à la lutte contre le harcèlement, ainsi que des actions éducatives volontaristes ; s'engage à être particulièrement attentif aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste au travers de son plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et son dispositif de signalement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Anne. Je pense que c'est un texte qui peut potentiellement faire consensus. Il y avait eu plusieurs expressions de nos deux groupes sur ces questions, donc je propose aujourd'hui de le valider. Monsieur KOBRYN, vous vouliez réagir.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Très rapidement, effectivement, nous nous associerons à ce vœu. Je m'interroge là aussi sur le sens de ce vœu après avoir voté contre un vœu assez comparable sur la question des droits des personnes LGBT au mois de juin. Quel est le sens de voter contre ce vœu en juin et quatre mois plus tard proposer ce vœu ? C'est une question ouverte. Est-ce que c'était parce qu'il venait de notre groupe politique ? Là encore, ce serait quand même un peu gênant, étant donné le sujet dont on parlait. Ou est-ce que c'est parce que nous dénonçons un certain nombre de personnes qui parlent d'idéologie LGBT et qui s'en servent pour cibler les personnes LGBT ? La motion est très claire là-dessus, vous prenez position contre cela, mais il y a ici, et là je pense à Madame MULLER-BRONN, des élus qui mènent un travail très actif contre ce qu'elle appelle le militantisme transgenre. Ceci n'existe pas, il n'y a que des personnes qui essaient de faire valoir leurs droits. Donc je pense que cette motion permettra de clarifier les positions des uns et des autres. Et donc nous nous associerons à cette motion et la voterons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Écoutez, d'abord, si nous avons voulu cette motion, c'est parce que nous avons le sentiment que celle que vous proposiez n'était pas suffisamment large par rapport à tous les enjeux, qu'on ne voulait pas revenir à chaque séance avec d'autres motions autour de ces questions et qu'on a voulu un travail plus global. Pour faire un travail intelligent, il faut se poser de temps en temps, échanger. Il n'y avait pas d'urgence non plus sur la motion. Et ce n'est pas par rejet. La preuve sur les collèges, quand vous êtes dans une démarche constructive, sur les modifications, on a été attentifs à vos propositions. Simplement, si vous étiez moins idéologues et moins agressifs, je pense qu'on pourrait travailler beaucoup plus souvent et intelligemment ensemble. On le regrette. D'ailleurs moi j'ai toujours très, très bien travaillé avec l'opposition. L'opposition de gauche peut témoigner de la qualité des échanges que nous avons toujours eus.

Après, je trouve un peu choquant que vous stigmatisiez une collègue. Je lui laisse bien évidemment la parole pour répondre à l'attaque qui lui est faite.

Mme MULLER-BRONN – Merci Monsieur le Président. Encore une fois, je fais l'objet d'une stigmatisation alors que je ne me suis pas exprimée, absolument pas, dans ce sens. Il y a des dossiers qu'on travaille au niveau national et on fait partie de commissions. [Je n'ai] absolument pas plus d'expressions que d'autres. Je ne vois pas du tout pourquoi vous continuez à prendre une élue comme bouc émissaire. Chacun a ses expressions, a ses pensées, a ses engagements. Mais je ne suis pas plus engagée sur ce dossier-là que sur un autre, bien au contraire.

M. KOBRYN – Ce n'est pas le sens de votre bilan de mandat.

Mme MULLER-BRONN – C'est incroyable.

M. LE PRÉSIDENT – Vous critiquez les autres sur le harcèlement, mais vous êtes plutôt coutumier du harcèlement, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – On demande des comptes à des élus.

M. LE PRÉSIDENT – Là ça commence à bien faire. Je donne la parole à Monsieur Victor VOGT. Merci Laurence pour ta réponse.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Je ne serai pas très long à nouveau. Moi je préfère la qualité et la profondeur d'esprit qui peuvent régner quand on essaye de rédiger des textes qui sont importants. Et moi ce que je retiendrai d'aujourd'hui, c'est le travail qui a été mené par Anne dans une logique qui cherche à intégrer l'ensemble des dignités et des droits humains dans son approche. Je crois que justement c'est un travail qui nous honore toutes et tous, qui honore la Collectivité et je crois justement qu'il ne faut pas forcément chercher à débattre ou chercher des justifications. Je crois que l'important c'est aussi peut-être, dans ces périodes, comme je l'ai dit aussi précédemment, et j'avais retrouvé la même profondeur aussi dans les interventions de Nicolas JANDER tout à l'heure, la force finalement qu'on a toutes et tous à faire veiller au respect des droits humains inhérents à toutes et tous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien, merci. Raphaël, et après je proposerai de passer au vote, sinon on ne va pas s'en sortir les amis.

M. SCHELLENBERGER – Très vite, simplement pour me réjouir de la rédaction de cette proposition de motion. Je crois que ce qui est important, vu la tension qui traverse notre société, c'est qu'on n'entre pas dans une espèce de compétition de la discrimination. Nous sommes dans un système républicain, ça ne plaît pas à tous, mais la République est là pour protéger chacun dans ses différences, quelle que soit cette différence, et c'est aussi ce qu'affirme cette motion. Il n'y a pas de compétition dans les discriminations, c'est le principe même de la discrimination qui à exclure. Et je crois qu'on peut se réjouir qu'une Assemblée comme la nôtre, quel que soit le moment, le réaffirme de cette façon-là, et pas en cherchant à profiter d'une cause pour diviser. Les causes sont là pour rassembler.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Très bonne expression. Je propose de passer au vote. Qui est pour cette motion ? Je vous demande dans ce cas de lever la main. Très bien. Tout le monde s'est exprimé, y compris ceux qui ont une procuration ? Je vous ai perturbé, les amis. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Sabine, tu t'abstiens ? Non. Paul, le schnaps, je ne suis pas sûr que ça a été trop bien pour l'après-midi. Je vais le retenir. Je ne suis pas sûr en plus que la Directrice de l'ARS valide.

Je poursuis avec la motion relative aux attaques terroristes. Anne, si tu veux bien.

Mme TENENBAUM – Monsieur le Président, chers collègues. Vous avez été destinataires d'une motion, mais au regard de l'actualité qui évolue chaque jour, je l'ai retravaillée. Je n'ai pas pu vous l'envoyer car le délai ne me le permettait pas. Mais je vous demande de m'accorder l'autorisation de vous lire la seconde version modifiée, si vous en êtes d'accord et si vous me l'autorisez.

M. LE PRÉSIDENT – Vas-y.

Mme TENENBAUM – Motion relative aux attaques terroristes. L'État d'Israël et son peuple ont été frappés par des attaques terroristes d'une violence innommable et sans précédent le 7 octobre 2023. Des femmes, des hommes, des personnes âgées, des enfants ont été exécutés, démembrés, violés, décapités de sang-froid. Plus de 200 personnes sont retenues en otage, y compris des enfants. Face à cette barbarie sans précédent, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace condamne fermement et sans condition les actes terroristes barbares perpétrés par le Hamas en Israël depuis le 7 octobre 2023 ; exprime son effroi et son entière solidarité avec les victimes face aux plus de 1 500 morts dénombrés à ce jour, aux prises d'otages, aux exécutions barbares de civils ; affirme son soutien à l'État d'Israël et à son peuple et demande la libération immédiate et sans

condition de ces otages ; déplore l'ensemble des victimes civiles israéliennes mais aussi palestiniennes, conscient que la population palestinienne est elle-même otage du Hamas et du terrorisme ; condamne les destructions aveugles de bâtiments civils qui ont fait de nombreuses victimes innocentes ; s'associe à la douleur des familles des victimes israéliennes et palestiniennes, ainsi que d'autres nationalités ; condamne avec la plus grande fermeté les actes et inscriptions antisémites et affirme sa plus grande solidarité avec la communauté juive d'Alsace qui en est victime ; est également solidaire des personnes en Alsace et ailleurs dans le monde qui sont touchées dans leur chair ou dans leur cœur par le terrorisme islamiste, comme celles à Arras ou à Bruxelles. Je vous remercie.

Quelques applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Est-ce qu'il y a des domaines d'expression ? Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Effectivement, cette motion est très différente de la précédente. Pour ma part, en tant que communiste, notre position est celle de la paix, et le message que l'on veut notamment promouvoir est bien celui de la paix, parce que nous sommes attachés à la paix, à la justice, aux droits des peuples, à la libre détermination des peuples, au respect du droit international, et nous sommes bien évidemment horrifiés par la situation au Proche-Orient, comme cela est décrit dans la motion. Et comme ailleurs en Alsace, nous savons ce que signifie la guerre, les actes de massacre, le déplacement de population et les actes de violence contre les civils.

Notre Collectivité doit lancer d'abord et avant tout un mouvement de paix entre les peuples et demander le cessez-le-feu immédiat. Elle a le pouvoir de le faire. Malheureusement, elle ne rappelle pas dans cette motion le contexte historique et géopolitique, ni les résolutions internationales de l'ONU, puisque l'État d'Israël ne respecte pas la résolution de 2009, avec notamment le blocus sur la bande de Gaza. La prise en otage et la mort de civils israéliens lors des attaques du Hamas du 7 octobre sont des actes de barbarie abominables, des crimes de guerre injustifiables. Nous condamnons les actes de cette organisation terroriste. Dans un contexte d'accélération de la colonisation et de l'occupation israélienne, le gouvernement israélien d'extrême droite a immédiatement lancé des représailles à Gaza contre le Hamas, visant notamment les civils palestiniens, ce qui est également un crime de guerre injustifiable. Il faut d'urgence arrêter la spirale de la haine, de la violence et des massacres. Les morts se comptent par milliers, essentiellement des civils, dont de nombreux enfants israéliens et palestiniens. Nous dénonçons avec force le siège total de Gaza qui prive d'eau, de nourriture, d'électricité plus de 2 millions de personnes, dont 1 million d'enfants.

Il nous faut lancer un appel pour la paix. Construire la paix, c'est agir pour un cessez-le-feu immédiat. C'est agir pour protéger les civils et en particulier les Gazaouis, dont 40 % ont moins de 14 ans, en proie à un siège d'une violence jusqu'ici inconnue. C'est agir pour protéger les civils du Proche-Orient, en Israël, à Gaza et au Liban. C'est demander la levée du blocus de la bande de Gaza. C'est exiger la libération des civils israéliens otages du Hamas. C'est respecter le droit international, avec notamment la reconnaissance de l'État palestinien, au côté de l'État d'Israël, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. C'est afficher sa solidarité avec les Israéliens et Palestiniens mobilisés pour une paix juste et durable. C'est pouvoir s'exprimer en France lors de manifestations pacifistes et citoyennes injustement interdites par le gouvernement au mépris des droits démocratiques élémentaires. À nous de lancer cet appel et de porter les mobilisations pacifistes en Alsace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je peux entendre les remarques de Madame LARONZE, mais aujourd'hui je propose, parce qu'on est dans l'urgence du moment... Il y a encore une demande de prise de parole ? Monsieur KOBRYN, on va comptabiliser le temps de parole que vous avez dans une séance. À mon avis, il est plus important que celui du Président.

Dans un moment où il faudrait qu'on avance un peu pour recevoir dignement Madame la Directrice, on va en rajouter des couches.

M. KOBRYN – Il me semble que c'est un sujet qui nécessite que nous prenions le temps d'en débattre. J'aurai une intervention courte, mais il me semble que c'est important de pouvoir poser des mots dans cette période extrêmement compliquée.

M. LE PRÉSIDENT – Vous privez aussi à travers votre expression la parole de tout un groupe majoritaire qui du coup n'ose pas s'exprimer pour ne pas encore emboliser les débats. Je tiens quand même à la préciser.

M. KOBRYN – Mais nous l'invitons à s'exprimer.

Oui, nous avons un devoir d'humanité et de solidarité vis-à-vis du peuple israélien. Les attaques terroristes du Hamas ont été une barbarie sans nom. Nous partageons la douleur et la souffrance de chaque famille. Nous pensons aux otages, à l'immensité du drame et demandons leur libération. Et oui, nous avons aussi un devoir de responsabilité en tant que territoire alsacien. L'Alsace, par son histoire, a été profondément meurtrie par des conflits d'une violence inouïe. Chaque Alsacien et chaque Alsacienne garde dans sa chair les marques et la douleur de ces épreuves. Au regard de cet historique, nous avons un devoir de responsabilité de porter des solutions, d'être dans l'action et d'agir pour faire avancer la paix et la justice.

Et nous le savons toutes et tous : la meilleure façon de garantir la sécurité du peuple israélien et du peuple palestinien est une solution politique. C'est la solution à deux États. C'est cela le message que nous devons porter, c'est en ce sens que notre Collectivité doit se mobiliser. Aujourd'hui, être aux côtés des peuples israéliens et palestiniens, c'est défendre la solution à deux États, c'est demander un cessez le feu.

Aussi, dans ce contexte, Monsieur le Président, avant de passer au vote, et puisque nous avons reçu une nouvelle version, nous vous demandons de rajouter ce point qui nous paraît fondamental pour être utile à toutes et tous.

M. LE PRÉSIDENT – Quelle est exactement la phrase que vous voulez rajouter ?

M. KOBRYN – J'y viens. C'est un nouveau tiret qu'on vous propose : « Le Conseil de la CeA se tient aux côtés des peuples palestiniens et israéliens, s'engage pour la paix, appelle au cessez-le-feu immédiat et se mobilise pour faire avancer la solution à deux États. »

M. LE PRÉSIDENT – Anne.

Mme TENENBAUM – Est-ce que je peux répondre ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, bien sûr.

Mme TENENBAUM – Le contexte historique n'a absolument pas lieu d'être dans cette motion, parce que le Hamas ne veut pas de terres, la seule chose qu'il veut c'est du sang juif. C'est la première des choses. Je suis comme vous, j'aimerais la paix, que chacun ait son État. Pour moi, il n'y a pas de débat. Après l'éradication du Hamas, chaque peuple pourra avoir son État.

M. LE PRÉSIDENT – Et sur la phrase que le groupe propose de rajouter ?

Mme TENENBAUM – Non. Aujourd'hui c'est impossible.

M. LE PRÉSIDENT – Moi, ce que je vous propose, puisqu'après l'ARS, on va faire une suspension de séance avant de décider de valider ou pas le schéma régional de santé, qu'il

puisse y avoir un échange pour voir s'il y a possibilité de trouver un compromis partagé. J'aimerais que sur des sujets comme ça on arrive à faire l'unanimité de la Collectivité. Je pense que ça aurait du sens. Donc je vous propose que vous échangiez pour trouver potentiellement la phrase qui puisse convenir collectivement, parce que je pense qu'on n'est quand même pas très loin de cela.

Mme TENENBAUM – Oui, je pense qu'on n'en est pas loin. Mais aujourd'hui on ne peut pas faire la paix avec le Hamas. Ce n'est pas possible.

M. LE PRÉSIDENT – Je le sais bien. Mais l'enjeu n'est pas le Hamas, mais plutôt la Palestine et Israël. On fera ça après, si vous en êtes d'accord. Je vous invite à travailler ensemble pour nous faire une proposition.

Je poursuis dans les résolutions. Il y a la résolution StocaMine. Vous en avez tous été destinataires, donc je ne vais pas forcément la relire, elle est un peu longue. Elle fait suite simplement à des échanges approfondis sur ce sujet avec les services de l'État, avec le Ministre en l'occurrence. Elle fait suite aussi aux actions que nous avons menées depuis deux ans pour nous battre pour absolument réussir à déstocker une partie des déchets. C'est toujours dans le sens de la délibération qui avait été prise dans le Haut-Rhin avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace, qui a pour objet de protéger la nappe phréatique, qui est un de nos biens les plus précieux. Est-ce que ça appelle des commentaires particuliers ? Oui, Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être très longue.

M. LE PRÉSIDENT – Je sais que ce sujet mériterait d'être prolongé dans le débat.

Mme QUINTALLET – Oui.

M. LE PRÉSIDENT – Mais là, c'était par rapport à l'urgence de la signature de l'arrêté.

Mme QUINTALLET – Votre motion à mon sens part peut-être d'un bon sentiment, mais de notre côté elle ne nous convient pas. Parce qu'en fait, par cette motion, vous proposez en quelque sorte d'encadrer le confinement. Vous tentez un petit peu de rassurer, vous vous ralliez en filigrane au choix du Ministre en indiquant que l'on pourra toujours déstocker ultérieurement les déchets toxiques, alors que l'on peut et l'on doit les déstocker maintenant. Il s'agit d'une volonté politique. Par cette motion, en fait, vous êtes sur le point de faire confiance à l'État, alors que celui-ci a trompé les Alsaciens. Les déchets n'ont jamais eu vocation à rester au fond de la mine, et pourtant c'est de cela dont il est question aujourd'hui. En acceptant le confinement décidé par le gouvernement, vous acceptez le gaspillage d'argent public qui accompagne cette décision de confinement, puisque ce sont 200 millions d'euros qui vont être dépensés dans cette opération qui va bien à l'encontre des Alsaciennes et des Alsaciens, au lieu d'utiliser cet argent public pour protéger notre ressource en eau et sortir les déchets. Donc nous restons sur des positions beaucoup plus fermes contre la volonté du gouvernement de laisser les déchets au fond de la mine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je rappelle le sens de cette résolution. C'est justement pour affiner nos exigences vis-à-vis de l'État et avoir toutes les garanties du déstockage. Parce que concrètement, nos demandes répétées concernent les garanties foncières, financières et robotiques, et notre place dans le suivi des capacités à déstocker. Donc aujourd'hui je considère en tout cas, enfin je vous propose de considérer que notre combat se poursuit. Aujourd'hui, de deux choses l'une, soit nous sommes entendus, et à ce moment-là on aura les garanties du déstockage, parce que c'est ça qui est le plus important... Imaginons que le confinement ne soit pas mis en place : au regard des délais et de la situation de la mine, on ne sera pas en capacité de tout sortir. On n'en sortirait qu'une partie. Dans le travail qui a été mené avec nos équipes, on a vu qu'on pouvait sortir assez facilement 6 à 8 000

tonnes, et c'est ce qu'on défendait d'emblée. C'était de sortir ça, plus sortir le reste dans un deuxième temps. Le Ministre n'a pas été dans ce sens. Il a par contre travaillé, accepté de travailler sur un plan d'accompagnement qui prévoit le stockage futur. Nous, nous encadrons de manière la plus ferme possible cette exigence pour garantir le déstockage dès que la robotique le permettra. Donc on a fixé un cadre très précis. De deux choses l'une, soit nous sommes écoutés sur le cadre, et à ce moment-là nous n'attaquerons pas forcément l'arrêté, mais si nous n'étions pas écoutés sur ce cadre-là, on se réserve la possibilité d'attaquer l'arrêté. Voilà, c'est aujourd'hui le sens de la résolution.

On a quand même mené des actions depuis trois ans, qui ont permis que le sujet soit encore en débat. Parce que si nous n'avions pas gagné trois fois les procès, on ne parlerait plus de StocaMine aujourd'hui et les déchets seraient définitivement au fond. Donc on est vraiment dans ce travail de cousu main pour trouver les solutions dès que les choses seront possibles. C'est pour ça que je propose cette résolution. Je peux comprendre et je respecte bien évidemment votre choix de ne pas la voter. Mais sachez en tout cas que notre fermeté est intacte sur le dossier, et on continue les échanges régulièrement avec le gouvernement. On invite le Ministre à venir ici. Il a été plus ouvert que son prédécesseur, qui ne nous avait pas laissé faire le travail d'investigation souhaité. Lui, il nous a ouvert la porte de ce côté-là, et je souligne cette ouverture qu'il a eue. En revanche, on n'a pas encore toutes les garanties, notamment financières, et c'est là où je pense que la résolution a du sens, pour réinsister sur cette question-là. C'est dans cet esprit-là que je propose cette résolution.

Je sais qu'on pourrait débattre assez longtemps encore du sujet. Raphaël, tu voulais dire peut-être un mot, et Sabine. Je propose quand même qu'ensuite on passe au vote, parce que le timing est court. Je sais que StocaMine aurait mérité un peu plus de temps mais l'urgence ne nous permet pas d'attendre la séance plénière prochaine. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Président. Je salue le principe de cette résolution et l'esprit dans lequel elle s'inscrit. Mais il y a quelques contre-vérités qu'on ne peut pas laisser dire. StocaMine est un problème d'abord politique, et depuis longtemps. C'est un problème de la façon dont on construit les rapports entre un grand projet, le territoire et l'État, et de la transparence ou de l'honnêteté dans les échanges, et progressivement la réalité de ces échanges a délité la confiance du territoire vers l'État, et c'est ça qu'il faut aujourd'hui rétablir.

Sur la technique, je n'ai aucun état d'âme, je le dis depuis six ans, il y a une date limite à la possibilité d'intervention technique, et on y arrive. Aujourd'hui, malheureusement, face à l'inaction de l'État depuis 2002, et principalement depuis la période qui a suivi la fin du procès, on ne peut pas considérer qu'il ne s'est rien passé à partir de 2002, mais on est dans une situation de fait dans laquelle aujourd'hui on a la balance entre la résolution d'un problème politique, celui de la confiance, et la création d'un risque, celui de la pollution de la nappe phréatique par le fait de maintenir ouvert les accès à StocaMine.

Parce que le principal risque pour la nappe phréatique aujourd'hui, c'est la saumure. On parle de 40 000 tonnes de déchets. Je rappelle juste que, s'il n'y avait pas eu d'incendie en 2002, on serait en train de parler de 400 000 tonnes de déchets. On parle de 40 000 tonnes de déchets, dont une très large majorité non solubles dans l'eau, mais surtout on parle d'un accès illimité de la nappe phréatique à 500 mètres de couche de sel. Et si cette nappe phréatique venait à s'infiltrer dans ces 500 mètres de couche de sel, l'eau deviendrait impropre à la consommation bien avant d'avoir atteint le stockage de StocaMine. Et l'urgence qu'on a aujourd'hui, c'est de protéger notre nappe phréatique de la pollution par la saumure, qui arrive déjà régulièrement de façon naturelle, mais qui pourrait arriver de façon industrielle si on ne traitait pas ce risque-là.

Sur le reste, je me retrouve dans cette motion, dans la nécessité de garantir pour le futur, parce que cette capacité à garantir pour le futur est de nature à renouer un lien de

confiance avec le territoire, et il faut que cette garantie soit faite de façon sérieuse. Je ne suis pas certain que le maintien ouvert des puits soit la solution technique la plus optimale de ce point de vue-là, mais la garantie d'accès par le foncier, par les fonds financiers, par le maintien d'un site de recherche, est de nature à rétablir un lien de confiance.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Sabine.

Mme DREXLER – Oui, je vais essayer d'être un peu plus brève. Moi je voudrais saluer cette résolution, aussi parce qu'elle reprend des éléments du recours gracieux que sept sénateurs alsaciens ont déposé chez le Préfet du Haut-Rhin et qui demande notamment que les puits Joseph et Else puissent rester ouverts, parce que ce qui est prévu, c'est quand même d'obstruer les puits dans la foulée du confinement. Or, si on obstrue les puits, en fait on va empêcher déjà la bonne surveillance de l'ennoiement, et surtout un déstockage futur le jour où il faudra le faire dans l'urgence. L'État s'engage à réaliser ces travaux une fois que la robotique le permettra. On sait que la robotique le permet aujourd'hui déjà. Par contre, aujourd'hui, on a bien compris que l'État ne veut pas déstocker. Mais je crois qu'il ne faut pas s'empêcher, de se donner la possibilité d'effectuer ces travaux dès que la volonté politique sera là.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Donc je propose le vote de cette motion, et ensuite nous allons accueillir Madame CAYRÉ, qui est arrivée, et on reprendra le fil des motions et des résolutions après le débat concernant la santé. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre cette résolution ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe AECS. Très bien, je vous remercie.

EXAMEN DES RAPPORTS (SUITE)

CD-2023-3-3-1 - AVIS RELATIF AU SCHEMA REGIONAL DE SANTE ET PROGRAMME REGIONAL D'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES 2023-2028

Mme Karine PAGLIARULO, Rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons donc accueillir Madame CAYRÉ.

Madame Virginie CAYRÉ, Directrice de l'ARS Grand Est, prend place à la tribune de l'hémicycle.

Il fait chaud dans la salle parce qu'on a déjà beaucoup transpiré aujourd'hui. Je n'aurais pas dû mettre de col roulé aujourd'hui, il fait chaud dans cette salle. Et on a mangé de la choucroute à midi. Du coup, ça crée encore plus de chaleur dans ce lieu. On vous souhaite la bienvenue, Madame la Directrice régionale, ainsi qu'aux directeurs et aux équipes qui vous accompagnent.

C'est un moment important pour nous, parce que les enjeux de la santé font partie des enjeux prioritaires de nos concitoyens. Et à ce titre, beaucoup de questions se posent aujourd'hui, il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup d'inquiétudes, que nos concitoyens nous font remonter. On sait bien évidemment que vous n'avez pas de baguette magique pour régler tous les problèmes. On a un enjeu aussi consistant à travailler ensemble sur tous les sujets de santé. La prise de conscience n'est pas toujours bien réelle, y compris chez nous, de l'ampleur de l'engagement que notre Collectivité peut avoir en matière de santé. Donc j'ai souhaité au moment de l'introduction de cette rencontre faire juste une

petite piqûre de rappel du niveau d'engagement de notre Collectivité en matière de santé et autour de l'écosystème de santé publique.

Ce sont 596 millions d'euros que notre Collectivité consacre à la santé et au médico-social. Il s'agit d'abord des budgets consacrés aux établissements médico-sociaux et aux services d'aide à domicile : 59 millions d'euros pour les services d'aide à domicile, 117 millions pour les EHPAD, 159 millions pour les maisons d'enfants à caractère social et 187 millions pour les établissements dans le champ du handicap. Ça donne déjà la mesure de ce niveau d'implication, notamment pour les publics les plus fragiles que sont les enfants qui nécessitent des besoins de protection et bien évidemment les personnes âgées et les personnes handicapées. Concernant les laboratoires d'analyse vétérinaires, il s'agit de 2,54 millions pour faire reculer les maladies transmises de l'animal à l'homme, en renforçant aussi les liens entre santé humaine, santé animale et prévention des risques environnementaux. Le laboratoire a tout son sens. Il a également, pendant le Covid, été un soutien important, dans une période où on n'avait pas forcément les bons tests qui collaient bien. Ce laboratoire a joué un rôle précieux. Il s'agit de la participation au budget des secours, en matière de santé d'urgence, et je vois le Contrôleur général en face de moi. C'est l'occasion de saluer l'engagement et l'investissement de nos pompiers. Je n'ai pas vu le Colonel du SIS 68. Il n'est pas là. Clairement, il y a un engagement fort en matière de secours. Dans les missions de protection maternelle et infantile, il s'agit de 4 832 700 euros : éducation à la santé de la femme enceinte et du jeune enfant, consultations pédiatriques et visites à domicile, éducation à la santé sexuelle des adolescents, accompagnement des centres d'accompagnement médico-social précoce. Ensuite, concernant les actions de prévention santé, il est question de prévention des cancers, 226 000 euros, de lutte contre la tuberculose, 1 810 000 euros, de santé et d'alimentation dans les collèges et les EHPAD, d'actions d'accompagnement psychologique – tout à l'heure, nous avons voté une démarche renforcée autour du harcèlement scolaire, qui a pu malheureusement créer des drames –, de vaccination que nous avons lancée ensemble, y compris concernant le papillomavirus, dans les collèges, 1 505 000 euros, avec le concours bien évidemment de l'ARS, de planification familiale, 975 000 euros. Et parfois soutenons les investissements dans les hôpitaux, la recherche médicale initiale et appliquée. Il s'agit aujourd'hui de 400 000 euros, mais nous avons déjà investi dans un certain nombre de projets d'équipements santé. Hier j'ai eu l'occasion de faire une visite à l'IRCAD. Il s'agit d'un des outils de recherche médicale que nous avons portés.

Ce sont donc des moyens importants que nous consacrons. C'est aussi une démarche, que les départements ont en général, de lutte contre les inégalités territoriales de santé, les déserts médicaux. Malheureusement, l'Alsace n'est pas épargnée. Globalement, elle n'est plus épargnée. Elle l'a été, elle ne l'est plus. Dans quelques territoires, je pense au Sundgau notamment, je pense à l'Alsace bossue, la tension se fait de plus en plus vive. Du coup, nous sommes amenés souvent à essayer de faciliter les liens pour rendre attractifs nos territoires, notamment avec les étudiants en médecine pour essayer de les encourager à venir dans nos territoires, de leur montrer tout le bonheur qu'ils auraient à exercer dans nos territoires.

Nous sommes en responsabilité avec l'État de l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public, dans lequel la santé tient également une place primordiale. La Collectivité européenne d'Alsace, les départements en général, au regard de leur responsabilité en matière de solidarités sociales, agissent aussi contre les inégalités sociales qui impactent la santé des personnes les plus fragiles. C'est pour ça aussi qu'on a une équipe mobile santé précarité et qu'on travaille sur la lutte contre l'insalubrité des logements.

Bref, nous jouons, chers collègues, et on peut en être fiers, aux côtés des autres acteurs, bien sûr de l'ARS, un rôle pivot dans la prévention santé dans la continuité des soins à tous les âges de la vie.

L'enjeu est de faire mieux connaître à Paris ce niveau d'investissement de notre Collectivité, mais aussi des départements. Donc ce que je dis devant vous aujourd'hui, j'ai déjà eu l'occasion de l'écrire à l'ancien Ministre de la santé, parce que j'avais assisté à la convention de refondation de la santé et j'avais pu mesurer à cette occasion qu'il y avait une vraie méconnaissance du niveau d'engagement des collectivités départementales en matière de santé. Cette dimension a besoin d'être reconnue à l'échelon national comme à l'échelon local.

La réalité, les Alsaciens la mesurent tous les jours lorsqu'il est question de leur santé. Force est de reconnaître que notre système de soins connaît une crise sans précédent : épuisement du personnel, désaffectation du secteur, situation catastrophique des urgences continuellement saturées. Je regarde le Contrôleur général : quand on constate que des sapeurs-pompiers qui interviennent en urgence attendent parfois dans leur véhicule pendant 5 heures avant que les personnes puissent être enfin acceptées au sein des hôpitaux, on a de quoi s'inquiéter. Et puis on a bien sûr connaissance de la situation financière des établissements, qui devient de plus en plus difficile.

L'épidémie de Covid, suivi des épisodes de grippe, de bronchiolite, ont fini par mettre en évidence des dysfonctionnements et des failles d'un système de santé que, pendant longtemps, on vantait comme l'un des meilleurs du monde. Avec l'épidémie de la Covid, chaque Alsacien a douloureusement mesuré les enjeux de la santé tout en ayant pleinement conscience de la chance de bénéficier d'un régime local d'assurance maladie. Malheureusement, depuis la crise Covid, la situation du système de soins alsacien ne s'est pas améliorée. Tout l'été, les journaux se sont faits l'écho de la fermeture des services hospitaliers d'urgence. Un Alsacien sur dix rencontre au moins une difficulté d'accès aux soins de premiers secours. 11 % rencontrent au moins une difficulté d'accès à un généraliste, une pharmacie ou un service d'urgence. S'agissant des établissements de santé, hôpitaux, cliniques, structures médico-sociales, leur situation est catastrophique. Ils n'ont jamais connu de situations aussi désespérantes, en termes de fonctionnement, mais également financière. Les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, les Hospices civils de Colmar ou encore le Groupement hospitalier région Mulhouse Sud Alsace, pour n'en citer que trois parmi les plus importants, fonctionnent très difficilement et accumulent malheureusement de plus en plus de dettes. Comment le schéma régional peut-il prendre la mesure de ces difficultés ?

Le plus grand enjeu pour nous est évidemment la prise en charge de la santé des Alsaciens. Les Alsaciens veulent trouver dans l'organisation et la gouvernance territoriale du système de santé la certitude d'une prise en charge réactive, notamment en cas de crise. Ils ont besoin d'un système de soins performant pour répondre aux défis, défis du vieillissement massif de la population alsacienne à l'horizon 2030, supérieur à la moyenne nationale, qui générerait une augmentation exponentielle des pathologies chroniques. À l'exception de l'EMS, de l'Agglomération de Mulhouse et des cantons de Brunstatt et de Saint-Louis, l'Alsace fera partie d'ici 2030 des territoires où l'indice de vieillissement sera le plus élevé, et tout particulièrement dans les cantons de Wissembourg, Mutzig, Molsheim, Cernay-Masevaux et Altkirch. Le taux de mortalité prématurée avant l'âge de 65 ans est élevé, et pour l'Alsace particulièrement dans les grandes agglomérations, où la précarité socio-économique de certains quartiers est un facteur de santé dégradé suite à une mauvaise hygiène de vie et un non-recours aux soins des populations y résidant. Il existe un accroissement des pathologies chroniques de type cancers et maladies cardio-vasculaires. En Alsace, le cancer est la première cause de mortalité, suivi des maladies cardio-vasculaires. 25 % des décès sont liés au tabac, à l'hypertension, à l'obésité, à la sédentarité et au diabète. Il existe une inégalité territoriale d'accès aux soins résultant du vieillissement de la population des médecins, de l'absence d'anticipation sur le calcul du *numerus clausus*, ainsi que d'une grave crise des vocations pour les métiers en santé. Mais c'est la réalité aussi pour les métiers du lien, pour lesquels nous avons une grande responsabilité. Aucun des sept territoires alsaciens n'est épargné par la problématique de désertification médicale. Les plus fragiles sont les cantons de Wissembourg, d'Ingwiller, d'Ensisheim, de

Guebwiller et l'ensemble du territoire Sud Alsace.

Enfin, sur le dossier du dispositif d'appui et de coordination, le DAC, je note qu'une conception centralisée des dispositifs a amené l'ARS à dégrader l'offre de service. Dans ce dossier, nous avons réussi à maintenir une offre de service, mais les financements de l'État ne sont pas à la hauteur : 1,7 million au lieu des 2,9 qui étaient consacrés les années précédentes. Comment le schéma régional de santé compte appréhender ces enjeux et à la hauteur des attendus des Alsaciens ? Les Alsaciens attendent des avancées concrètes et des engagements. La Collectivité s'inquiète de l'absence de programmation pluriannuelle, en particulier pour les investissements, mais aussi pour la formation des professionnels de santé et pour le financement des actions de prévention. Il est dommage que le régime local, qui aurait les moyens de faire plus d'investissements en matière de prévention, soit bloqué par le cadre législatif pour agir plus. Or c'est un enjeu majeur, la prévention. Elle ne constitue pas un élément prévu réglementairement, mais la Collectivité européenne d'Alsace constate les ambiguïtés qu'engendre ce silence auprès des acteurs de santé.

S'agissant des ressources humaines, la formation initiale et continue en volume suffisant doit être vérifiée au regard des enjeux du vieillissement. Le schéma régional de santé ne fournit pas d'éléments de projection probants à cet égard. Il s'agit également de veiller à la progression des compétences tout au long de la vie et de soutenir la pratique avancée, élément essentiel dans l'évolution de notre système de santé pour établir des soins primaires efficaces.

La Collectivité constate l'impossibilité pour l'Agence de construire une réelle planification des soins primaires, alors que ce sujet suscite aujourd'hui les plus grandes inquiétudes dans la population qui subit des difficultés d'accès aux soins. Il s'agit d'une véritable carence qui appelle les collectivités, dont la Collectivité, à se saisir du sujet pour ne pas laisser les usagers sans réponse. Et consécutivement encore au débat que nous aurons aujourd'hui, nous aurons l'occasion de revenir en séance plénière pour faire des propositions. Comme c'est le cas dans l'éducation où on ne peut pas laisser uniquement l'Éducation nationale faire face aux enjeux de l'éducation, on voit bien que sur la santé, c'est une démarche globale de la population et de la société qui nous permettra de répondre aux enjeux.

Nous attendons aussi de l'Agence qu'elle clarifie avec les autorités de tutelle le rôle respectif des acteurs de soins d'urgence. On assiste en effet à une augmentation des missions relevant des Samu exécutées par les SIS, qui sont devenus incontournables pour le secours à personne, tout particulièrement dans les territoires ruraux, notamment pour des raisons de contraintes budgétaires et de manque de personnel du côté des Samu. Les pompiers ne sont pas des ambulanciers, d'autant plus que l'assurance maladie finance les ambulances blanches, pas les rouges.

L'Agence doit être en position d'écoute vis-à-vis des territoires et des acteurs. Trop de conseils de surveillance se déroulent sans la présence des représentants de l'ARS, alors qu'ils ont toute leur place pour répondre aux préoccupations des acteurs. Les politiques de santé doivent être davantage territorialisées et les élus pleinement associés pour que les actions prennent en compte réellement les enjeux précis de chaque territoire.

Nous ne croyons pas au grand schéma stratégique hors sol. Le schéma régional doit être appelé à être décliné de manière opérationnelle, avec des engagements clairs, précis, ancrés dans les besoins et territoires, où la Collectivité européenne d'Alsace et les acteurs locaux ont toute leur place.

Lorsque nous travaillons ensemble, ça marche, Madame la Directrice. Il suffit de voir la dynamique très positive des contrats locaux de santé. L'Alsace a été longtemps une mauvaise élève en la matière. Aujourd'hui, il existe de nombreux contrats locaux de santé – nous en avons encore validé deux ce matin. C'est important. Et nous avons voulu intégrer

avec votre accord le volet médico-social, ce qui est unique en France, mais ce qui permet d'avoir une approche globale des situations sanitaires et médico-sociales des territoires. Donc, je crois et nous croyons à une voie pour réussir ensemble.

Nous avons encore des questionnements. En novembre 2022, j'ai interpellé l'ancien Ministre de la santé et de la prévention pour que l'Alsace dispose d'un appareil de protonthérapie. À ce jour, je n'ai pas de réponse. Qu'en est-il ? Le schéma régional de santé le prévoit-il enfin ? Nous avons un outil, l'ICANS. Il serait logique de compléter cet outil avec la protonthérapie, ce qui permettrait d'avoir une excellence en matière de lutte contre le cancer. Je pense que nous avons le droit d'attendre des engagements dans ce cadre.

En ce qui concerne les matériels de pointe, tout simplement indispensables, à HautePierre, la seule machine compatible avec l'activité de neuroradiologie interventionnelle pour soigner les AVC a désormais plus de 13 années de fonctionnement, soit le double de la durée de vie moyenne qui est de 7 ans. Elle est encore tombée en panne tout dernièrement, alors que les experts visiteurs de la Haute autorité de santé étaient présents.

Enfin, les partenariats avec nos voisins en temps de crise ont bien fonctionné et ont permis de sauver de nombreuses vies. Toutefois, la gestion de crise n'a pas inspiré encore le droit commun. Plusieurs problématiques sont prégnantes et laissent à penser que le sujet n'est pas encore pris à la hauteur des attendus des Alsaciens. Concernant la maternité de Wissembourg, par exemple, nous sommes heureux d'avoir enfin réussi à faire le lien pour que les parturientes alsaciennes et allemandes, juste de l'autre côté de la frontière, puissent venir accoucher à Wissembourg. Mais on constate qu'aujourd'hui la Convention n'est signée que pour une année. Et il y a un véritable enjeu à pérenniser cette convention dans la durée. Concernant l'Hôpital de Saint-Louis, où en est-on et combien de temps cela va mettre ? Saint-Louis Agglomération procède actuellement à une analyse des besoins auprès des médecins du territoire. Il restera ensuite un travail de fond à mener avec l'hôpital de Lörrach pour l'accueil des patients français dans ses spécialités. Il faudra ensuite impliquer la CPAM dans les discussions sur une éventuelle convention. Mais combien de temps cela va encore mettre ? À ce jour, il n'existe pas vraiment de stratégie et de partenariat performant permettant de dire que les habitants du bassin rhénan disposent d'un accès aux soins partagés et d'une offre sanitaire coordonnée.

Voilà quelques remarques que je tenais faire, un peu longues peut-être, mais en même temps qui vous démontrent, Madame la Directrice, combien ce sujet touche les collègues et combien nous souhaitons travailler avec vous sur ces sujets. Je propose bien sûr de nous faire une présentation un peu de l'action de l'Agence régionale de santé, bien évidemment, pour qu'on la connaisse mieux. J'en profite pour remercier Karine, parce que c'est un sujet qu'elle travaille au quotidien avec les deux directeurs départementaux. Elle a beaucoup de plaisir à travailler et à construire avec vous. Mais vous voyez que beaucoup de sujets restent en suspens. J'ai eu beaucoup de questions des collègues que j'ai souhaité vous faire parvenir en amont pour qu'on puisse avoir le débat le plus éclairé possible. Mais je laisserai le soin, bien évidemment après votre présentation, aux collègues de poser leurs questions par thématique.

Madame la Directrice, à vous la parole.

Mme CAYRÉ – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Merci de m'accueillir aujourd'hui dans votre hémicycle pour présenter le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les populations vulnérables pour les années 2023-2028. Ils s'inscrivent dans une démarche globale d'objectifs stratégiques à dix ans, qui ont été posés en 2018, jusqu'en 2028. Et la loi nous demande de renouveler le schéma tous les cinq ans pour redonner des perspectives à cette occasion.

Comment ces projets sont construits ? C'est peut-être le premier point que je voulais aborder. Ce sont deux documents qui s'appuient sur de la concertation, de l'expertise bien entendu, avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit des professionnels de santé, des directeurs d'organismes gestionnaires, des directeurs d'établissements, des élus. Ça fait maintenant plus d'un an que le travail est engagé. Même si on a eu le temps du Covid qui a fortement obéré la capacité d'action pendant plus de deux ans, on s'est appuyé sur le bilan à cinq ans pour dresser les perspectives que je vais vous présenter aujourd'hui pour les cinq ans qui viennent. Ces deux schémas sont donc issus de ces travaux.

Vous pouvez peut-être passer la slide suivante, pour voir l'organisation de la structuration de ce schéma. Ces concertations et ces consultations sur le schéma ont fait apparaître finalement quatre points saillants. Vous pouvez même passer à la slide suivante. Quatre priorités ont été retenues, parce qu'elles sont pertinentes au regard des besoins des citoyens de nos territoires : la prévention, la santé environnementale, l'autonomie à tous les âges et l'accès aux soins et plus spécifiquement l'accès aux soins non programmés.

Pour ce qui concerne le virage préventif, il est pris aujourd'hui. C'est un objectif important, et vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons ensemble, la semaine dernière, ouvert la vaccination contre le papillomavirus dans les collèges du territoire. C'est un axe de prévention parmi d'autres, la vaccination. Il est clairement partagé avec vous et ça fonctionne. Ce virage préventif est détaillé. Le choix qui a été fait au regard des besoins, c'est de le prioriser dans le schéma régional de santé sur les jeunes et leurs parents, puisqu'en fait la littérature scientifique montre qu'il faut s'intéresser à ce sujet dès le plus jeune âge, les mobiliser et leur donner aussi les compétences pour prendre soin de leur santé. Au-delà de cette priorité de la prévention aux plus jeunes âges, le reste de la prévention sera dans les feuilles de route pluriannuelles de l'Agence.

J'insiste sur un point, parce que je pense qu'il est important dans le débat, c'est que la prévention, la promotion de la santé, c'est un outil pour nous, pour être moins malade et à terme moins solliciter le système de soins. Et c'est aussi un outil qui ne s'appuie pas sur les mêmes personnels que le soin. Certains professionnels de santé d'ailleurs font très bien de la prévention, mais on peut aussi s'appuyer sur d'autres professions, pour lesquelles on a moins de contraintes en termes de ressources humaines que celles qu'on connaît aujourd'hui et que vous avez soulignées, à la fois sur le personnel médical et sur le personnel soignant. Donc ça a vraiment deux vertus. La première c'est prévenir et nous éviter d'être malade dans les années qui viennent et donc de devoir avoir accès au système de soin, mais ça permet aussi de mobiliser plus largement les acteurs d'un territoire pour faire de la prévention. Je le redirai tout à l'heure, mais on le voit très bien dans les contrats locaux de santé et médico-sociaux, puisque les partenariats sont très larges et pas uniquement centrés sur le soin.

Vous l'avez dit, mais j'insiste aussi sur cette thématique, sur la nécessité justement de pouvoir territorialiser les actions de manière partenariale. C'est un des fils rouges de ce schéma, et on l'a écrit comme tel dans la deuxième partie. L'action est territorialisée. Vous l'avez dit, Madame PAGLIARULO travaille quasi quotidiennement avec les deux délégués territoriaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Certains d'entre vous les connaissent aussi très bien pour traiter des sujets très locaux. Donc notre objectif c'est bien ça, c'est d'être auprès du territoire et de pouvoir, au-delà des grands enjeux de la politique de santé nationale, répondre aux besoins qui sont spécifiques dans les territoires, et clairement, un de nos outils majeurs, c'est le contrat local de santé qu'on signe, avec les partenaires qui le souhaitent bien entendu et les collectivités territoriales, dont la vôtre.

Aujourd'hui, c'est quand même important, je tenais à le souligner, dans le Bas-Rhin, on en a quatre qui sont signés, on en a quatre qui sont en projet et on y fait des choses très intéressantes. Si je reprends le contrat local par exemple du PETR de Saverne, il a un certain nombre d'orientations majeures, je suis allée les rencontrer il y a quelques mois maintenant, concernant l'antenne de la maison des adolescents. La question de la santé

mentale du jeune, vous le savez, c'est un enjeu majeur. On n'a pas beaucoup de moyens, mais pourtant on essaie de mettre en place des solutions. La MDA s'est délocalisée à Saverne avec une équipe hospitalière qui est extrêmement dynamique, des financements de la CeA qui viennent compléter sur le travail social. Voilà, on a typiquement là un outil pertinent. On peut évoquer aussi le renforcement des antennes de PMI, vous les avez citées tout à l'heure, Monsieur le Président, avec des résultats tangibles, puisque ce renforcement des antennes, par exemple dans le cadre du CLS de Saverne, c'est 14 % de plus de consultations pour les jeunes enfants, 25 % de plus de bilans réalisés à l'école. Voilà, ça fonctionne. Quand on se met ensemble, qu'on porte des projets utiles aux besoins du territoire, ça fonctionne.

Dans le Haut-Rhin, ce sont trois CLS qui sont signés, deux qui vont l'être d'ici la fin de l'année. Il s'agit par exemple du CLS de Guebwiller, sur lequel il avait été identifié dans le diagnostic un besoin de travailler à la prévention des addictions, et pas seulement des addictions aux produits, mais ce sont aussi les écrans en plus du tabac et de l'alcool, concernant les jeunes. Et on a réussi à rouvrir ensemble des consultations jeunes consommateurs, on anime des ciné-débats et on intervient en milieu scolaire sur cette thématique extrêmement importante.

Ce sont des exemples, mais je tenais à les souligner, puisque le territoire sera bientôt entièrement couvert de ces contrats locaux de santé et médico-sociaux, et ce sont des outils au service de la territorialisation de l'action. Ça, c'est sur les sujets de prévention.

Une deuxième priorité, c'est l'impact du changement climatique sur la santé. Pour vous comme pour nous, ça sonne aujourd'hui comme une évidence et tout le monde est dorénavant mobilisé sur cette thématique. Et clairement, une Agence régionale de santé ne pouvait pas élaborer un schéma à cinq ans sans que cette thématique soit dorénavant une priorité. Ça conforte des travaux qu'on mène depuis maintenant plusieurs années dans le cadre du plan régional santé environnement, et j'ai eu le plaisir de le signer pas plus tard que cette semaine avec la Préfète de Région et le Président du Conseil régional. On est à la quatrième version de ce projet. Il vient compléter la priorité du schéma régional de santé. On va s'intéresser aux deux aspects, ça nous paraissait important. Le premier, c'est voir comment on s'adapte au changement climatique, qui est déjà en cours – je n'ai pas besoin de faire un dessin. Et puis aussi comment on prévient la dégradation de l'environnement et les risques que cette dégradation fait porter à la santé, avec l'ambition d'arriver en 2050 en meilleure santé pour faire face au choc climatique. C'est un domaine qui est porté de manière transversale, je l'ai dit, et nous prendrons notre part auprès des préfetures, des collectivités, notamment dans l'initiative Grand Est région verte, dont l'ambition a été soulignée au niveau national.

Troisième priorité : l'autonomie à tous les âges. Là, l'idée dans le schéma, c'était de pas simplement s'arrêter à la question du soin, mais bien de prendre cette thématique de manière globale. Donc il y a bien sûr des ambitions et des actions qui sont l'accès aux soins des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, mais pas que. L'idée c'était aussi de voir comment on fait de la prévention pour prévenir la perte d'autonomie, c'est tout le travail qui est fait et qu'on fait aussi ensemble autour des aidants, de l'autodétermination et de l'inclusion. Sur ces sujets-là, depuis 2018, on a déjà pas mal de moyens qui ont été déployés sur votre territoire. On a des équipes mobiles d'appui à la scolarisation dans chacun des deux départements, dont l'action est saluée par l'Éducation nationale, et ces équipes, on est en train de les renforcer, donc on a des financements complémentaires pour ce faire, et j'avais eu l'occasion d'aller à leur rencontre avec certains d'entre vous. On a des équipes mobiles ressources aussi, qui sont issues des instituts pour enfants en situation de handicap et qui viennent en milieu ordinaire pour appuyer le milieu ordinaire. On a l'ouverture des unités autisme, que ce soit en maternelle ou à l'école primaire. Tous ces engagements sont pris et le sont avec une grande satisfaction de la part des familles et des professionnels.

J'insiste sur un point, puisqu'on a eu l'occasion, Monsieur le Président, de rencontrer ensemble à cette occasion la Ministre, à l'époque Madame DARRIEUSSECQ, lors de la clôture des travaux que nous avons menés ensemble sur la transformation de l'offre médico-sociale dans le Haut-Rhin. C'est un dispositif qui a permis de mettre autour de la table l'ensemble des partenaires, dont vous, pour s'interroger sur les besoins des personnes en situation de handicap dans le Département, et de travailler avec les organismes gestionnaires à répondre individuellement à ces besoins pour régler un certain nombre de situations d'amendement Creton ou autres. Donc l'objectif de ces travaux, qui sont en train maintenant d'être initiés, également toujours sous l'égide de Madame PAGLIARULO dans le 67, c'est de mettre la bonne personne au bon endroit et au bon moment et avec l'étayage médico-social nécessaire.

Et puis sur les aidants, je souhaite redire qu'on a déployé des plateformes d'accompagnement et de répit, à la fois pour les aidants des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elles sont nombreuses aujourd'hui sur le territoire alsacien. Certaines fonctionnent plus ou moins bien, et donc là aussi notre enjeu collectif c'est de les renforcer chacune pour qu'elles fonctionnent au même niveau et qu'elles apportent le même service aux populations qu'elles visent.

La dernière priorité, c'est l'accès aux soins. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, Monsieur le Président, c'est clairement un enjeu, l'enjeu majeur. À chaque fois que je me déplace sur le terrain ou que mes équipes rencontrent les professionnels, rencontrent les élus, c'est le premier sujet sur lequel nous sommes interpellés et sur lequel nous agissons. On a plusieurs outils, plusieurs cordes à notre arc sur cette thématique. Il s'agit du déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles. Vous l'avez dit, mais je peux le redire un peu autrement. C'est vrai que pendant très longtemps les deux départements alsaciens voyaient d'assez loin les départs massifs à la retraite des médecins libéraux. Et si on se remet juste cinq ans en arrière, quand on a fait les premiers travaux pour nos orientations stratégiques, on avait partagé le fait que les départs massifs, c'était dans cinq ans. On y est aujourd'hui clairement et donc on doit trouver des solutions. Et les professionnels commencent à réfléchir à travailler ensemble, soit dans des maisons de santé au sens strict, c'est-à-dire regroupés dans un bâtiment, soit entre eux en libéral, dans des cabinets isolés, mais pour promouvoir un travail collectif. Donc les maisons de santé se développent en Alsace, beaucoup plus tard que dans les autres territoires du Grand Est, mais en tout cas la dynamique est lancée. Elle est accompagnée par des soutiens à l'investissement des collectivités territoriales. Elle est fortement portée bien entendu par les élus locaux et accompagnée par nos soins pour se mettre en place. Un nouveau dispositif va venir les renforcer, puisque la Ministre FIRMIN LE BODO a annoncé 4 000 nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles accompagnées, financées dans les années qui viennent, et donc on va se saisir aussi de ces crédits nationaux pour venir répondre aux besoins du territoire. Ce sont aussi les nouveaux dispositifs. On va avoir des éléments plus précis dans les jours qui viennent autour des médico-bus. Je sais que ce sont des choses auxquelles vous réfléchissez aussi. Comment on va vers les gens ? Comment on amène dans un bus de l'accès aux soins ? On y pense sur des sujets dentaires, on sait transporter des fauteuils dentaires en milieu rural, on l'a déjà fait. On l'imagine aussi pour les généralistes, et puis même pour certains soins de spécialistes, et notamment avec des fauteuils de gynécologie qui permettraient aussi de rapprocher ces spécialités des femmes dans les territoires. Donc ça va se mettre en place. On ne pouvait pas le faire jusqu'à maintenant, je le redis, parce qu'il y avait un blocage des ordres à l'encontre d'une médecine considérée comme foraine. Aujourd'hui, ces obstacles sont levés et donc on va pouvoir effectivement engager de l'organisation et des crédits pour aller au plus près. Et puis c'est tout le travail qu'on fait, je ne les ai pas cités jusqu'à maintenant et c'est un tort, avec nos collègues de l'assurance maladie que vous connaissez aussi très bien, avec le financement aujourd'hui des assistants médicaux, dont l'objectif est de redonner du temps soignant aux médecins dans l'exercice individuel ou coordonné, d'ailleurs les deux valent.

Au-delà de tous ces outils pour l'accès aux soins, qu'on déploie quotidiennement si j'ose

dire avec nos partenaires, l'enjeu qui nous a paru important au regard des besoins sur le territoire du Grand Est, c'est l'accès aux soins et plus spécifiquement aux soins non programmés, puisque nos concitoyens aujourd'hui expriment ce besoin de pouvoir avoir accès aux soins sans rendez-vous, que ce soit dans le cadre d'une maladie chronique ou dans le cadre d'un suivi de santé de manière générale. Donc c'est sur cette priorité que nous avons commencé à engager des travaux. Ça nous permet de travailler avec les établissements de santé, leurs services d'urgence, avec des établissements de santé privés qui ont des centres de soins non programmés, avec la médecine libérale qui libère du temps pour prendre en charge d'ores et déjà des gens sans rendez-vous. On va essayer de structurer ça avec les professionnels, parce qu'aujourd'hui c'est pour eux une contrainte forte dans leur organisation au quotidien.

Et puis autour de ce sujet, et ça rejoint une des préoccupations que vous avez évoquées tout à l'heure, Monsieur le Président, on déploie aussi d'ici la fin de l'année les services d'accès aux soins. Le service d'accès aux soins, c'est quoi ? C'est un numéro de téléphone qui permet à tout un chacun d'avoir accès à une réponse médicale. Si on compose le 15 aujourd'hui, on a accès à une réponse médicale et une orientation. L'objectif, c'est que ces services d'accès aux soins, ce soit de la régulation téléphonique médicale conjointe entre les hôpitaux et les libéraux. Donc on met en place et on travaille aujourd'hui à la mise en place ou à l'augmentation des capacités de régulation des médecins libéraux. Donc l'objectif de ces sas, c'est d'être le point d'entrée. On aura un gros travail de pédagogie et de communication à faire vers nos concitoyens pour dire, avant de vous déplacer où que ce soit, vous appelez le 15 et vous aurez accès à un médecin qui vous orientera dans le système de soins, soit vers les urgences si ça relève des urgences, soit vers un cabinet médical, pour lequel il aura accès au planning des soins non programmés, soit donnera un conseil médical. On a fait, vous le savez depuis maintenant plusieurs années, le test d'un dispositif comme celui-ci avec le 116-117 dans le Bas-Rhin, qui nous a bien montré qu'une grande partie des appels ont comme résultat un conseil médical plus que l'envoi vers une structure en particulier. Donc ça va se déployer avant la fin de l'année. Le travail est en cours et très porté par les professionnels dans le 67 et dans le 68. Vous avez des gens très motivés pour avancer sur ce sujet. Voilà sur cette quatrième priorité et ça me paraissait important de pouvoir le souligner.

Tout ça, c'est assez ambitieux, même très ambitieux, et on voulait que ça le soit parce que ça doit donner aussi du sens dans l'action de l'ensemble de nos partenaires sur le territoire. Et pour tout ça, il faut des ressources à la fois humaines et financières, et il s'agit là des difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Vous l'avez dit et je le redis, le système de santé connaît des difficultés majeures. On partage ce constat, mais ça ne doit pas nous empêcher d'agir, ni vous ni nous, pour donner des réponses à nos concitoyens.

Les ressources financières sont fournies par l'État en grande partie, donc je ne reviendrai pas sur le financement des établissements, et sur des dispositions spécifiques qui font que, en région, nous avons aussi des moyens à disposition pour avancer sur ces sujets : c'est notre fameux fonds d'intervention régional, qui nous permet de financer tout un tas de mesures locales, de financer les contrats locaux de santé que j'évoquais tout à l'heure, mais pas seulement. Un certain nombre de financements ont été régionalisés : c'est le cas du Ségur de l'investissement. Et donc c'est aujourd'hui au niveau régional que les investissements de moins de 150 millions d'euros sont décidés et financés. Mon objectif, c'est que ces crédits d'État fassent levier, et vous l'avez dit tout à l'heure, c'est déjà le cas puisqu'un grand nombre de solutions apportées ou de pratiques sont cofinancées par des collectivités territoriales, par des fonds européens, puisque nous avons la chance d'avoir cette très longue frontière qui nous donne beaucoup de projets financés aussi par des fonds européens, nous avons des fonds d'innovation, le fonds vert, et donc tous ces effets leviers doivent nous permettre de financer ces ambitions qui sont les nôtres.

Et puis sur les ressources humaines, nous avons là aussi des crédits, donc forcément des crédits du niveau national, nous avons tout le travail qui est fait aujourd'hui avec la Région,

puisque nous partageons cette compétence, sur la formation des soignants notamment, et puis des leviers propres à l'Agence que j'ai choisi d'utiliser à la fois pour former des professionnels, mais aussi pour les attirer sur notre territoire, et ce travail-là on le fait aussi ensemble avec les collectivités territoriales. Moi je sais attirer professionnellement, et vous, vous savez attirer pour la vie personnelle de ces professionnels, et donc ensemble on sait leur fournir à la fois des attraits professionnels et des attraits personnels pour venir et rester sur nos territoires. Et puis il y a tout le travail qu'on fait sur la qualité de vie au travail. C'est un énorme enjeu. Aujourd'hui, on entend les difficultés des médecins, des soignants, des professionnels qui gravitent autour de nos sujets du soin, et donc des financements également sur la qualité de vie au travail sont prévus pour porter les projets.

Je vais peut-être juste vous donner deux chiffres. Sur la formation des soignants dans les instituts de formation d'infirmiers, depuis 2019, on a réussi à augmenter les places d'environ 30 % et de près de 90 % pour les aides soignantes. Donc ce travail continue, on le poursuit avec la Région, on va l'étendre aux manipulateurs radio, ce sont les gens qui assistent les radiologues dans la prise des clichés, pour lesquels on a aussi des besoins très forts sur le territoire. On essaye de fidéliser, je l'ai dit, les professionnels. Depuis l'année dernière, j'ai engagé des crédits sur des contrats d'allocation d'études. L'idée est qu'on finance une année d'études pour des professionnels soignants à partir du moment où ils s'engagent à rester deux ans dans un établissement du territoire à l'issue de leur formation, et puis on leur finance deux ans d'études s'ils sont prêts à rester quatre ans. On l'a mis en place l'année dernière. En 2022-2023, on a financé 143 contrats de ce type sur le territoire alsacien, et puis on en a 101 nouveaux qui ont été identifiés pour 2023-2024, et ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été délégués pour ces contrats.

Donc on le voit, on s'engage fortement sur ces ressources humaines en santé. Elles sont précieuses, elles vont un peu au-delà de la santé d'ailleurs, et vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président. C'est tout l'environnement, l'écosystème du soin pour lequel on doit agir en matière d'attractivité.

Enfin, et je terminerai par cela, il y a un volet qu'il me semblait important de souligner avec vous, c'est le volet transfrontalier, puisque c'est un volet sur lequel on travaille là aussi ensemble. Le volet transfrontalier, c'est un des points de la partie 3 dans l'organisation de l'offre du territoire. On a 660 km de frontières. C'est la raison pour laquelle on travaille avec l'ensemble de nos partenaires de la Belgique à la Suisse en passant par le Luxembourg et les Länder. C'est le cas aussi sur la frontière des deux départements alsaciens.

Plusieurs choses sur ce sujet, plusieurs coopérations. La première d'entre elles, c'est toute la déclinaison territoriale des conventions internationales, notamment sur l'aide médicale urgente. L'idée, c'est que dans un bassin de vie, s'il est plus rapide d'avoir accès aux soins en urgence de l'autre côté de la frontière, il faut le faire et il faut le permettre, et donc on décline les conventions sur ce sujet de l'aide médicale urgente. Pour ne rien vous cacher, c'est un déploiement qui se fait assez simplement, beaucoup plus que quand on essaye de travailler sur des filières de soins, parce que quand on commence à travailler sur des filières de soins et de prises en charge au long cours, il y a de la concurrence qui s'instaure entre les établissements de part et d'autre de la frontière. Autant pour l'urgence, il n'y a pas de sujet, il faut sauver une vie, personne ne regarde où va le financement, quand on commence à dire qu'on va prendre en charge des personnes au long cours, là les directeurs d'établissement, les communautés médicales des établissements regardent l'impact que ça pourra avoir sur leur établissement, et donc à charge pour nous ensemble de les convaincre que, pour améliorer l'accès aux soins, on doit faire fi aussi de cette question des frontières.

Donc on travaille sur l'aide médicale urgente, sur un certain nombre de projets. On a essayé, pas encore totalement réussi, à faire des contrats locaux de santé transfrontaliers. On continue en tout cas et on est à l'écoute des initiatives locales qui voudraient travailler

sur ce sujet, parce qu'effectivement on peut faire de la prévention, on peut faire de l'accès aux soins dans un bassin de vie autour de la frontière. Mais on n'a peut-être pas toujours la même manière de voir les choses des deux côtés, donc ça ne prend pas beaucoup mais on va poursuivre. C'est pareil concernant des maisons de santé qui pourraient être transfrontalières, là aussi ce n'est pas si simple que ça, on a des différences de financement qui font qu'on travaille avec les caisses, notamment les caisses allemandes et les caisses de sécurité sociale françaises pour trouver les moyens financiers de donner accès.

Et puis le travail qui a été fait pendant la crise Covid de part et d'autre de la frontière se poursuit pour essayer de mieux connaître les deux systèmes, pour mieux connaître les capacités d'action, d'accès aux soins, et pour avoir aussi des observatoires, notamment épidémiologiques, pour pouvoir anticiper de prochaines crises, que personne ne souhaite, mais qui peut-être se présenteront néanmoins dans les prochaines années.

Voilà ce que je voulais dire. Un petit mot quand même sur le PRAPS, qui est dédié aux populations les plus vulnérables, simplement pour dire que, s'il y avait une chose à retenir sur ce sujet, c'est qu'on va déployer de l'aller vers, là aussi. Réduire les inégalités de santé, c'est avant tout aller vers ceux qui n'ont pas accès au système de santé. Donc je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit des médico-bus, mais ça va bien au-delà. Donc là l'objectif c'est de financer de la médiation en santé, des dispositifs qui vont vers ces populations vulnérables pour les rapprocher du système de soins et apporter des réponses à leurs besoins.

Voilà les éléments que je souhaitais partager avec vous de manière à la fois globale et détaillée sur certains aspects. Et puis effectivement, je répondrai à vos questions sur les ambitions de ce schéma. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Madame la Directrice. Je propose qu'on pose des questions suivant quatre thématiques : l'accès aux soins de proximité, la gouvernance et le partenariat, les moyens attribués aux territoires, et la disponibilité de l'offre de soins en Alsace. Les collègues avaient adressé leurs questions. Je les invite à les reprendre. Pour la première thématique, il y a d'ores et déjà deux questions. J'invite Annick LUTENBACHER pour la première, et ensuite Nathalie MARAJO. Annick.

Mme LUTENBACHER – Merci Président. Madame la Directrice, bonjour. Dans son introduction, notre Président a fait état des chiffres, chiffres qui expriment des difficultés d'accès aux soins dans nos différents territoires, dans un contexte très tendu, surtout en zone rurale, en montagne et aussi dans le Sud Alsace. Quelles sont les mesures concrètes déployées par l'Agence en Alsace, en déclinaison des dispositifs nationaux, pour lutter contre la désertification médicale, pour garantir un accès aux soins de qualité à tous les Alsaciens ? Qu'est ce qui est fait pour rattraper le retard en termes de formation de médecins, alors qu'on sait que les formations sont très longues ? On nous annonce une sortie de crise pas avant 2030. Quelles sont les perspectives, les ouvertures en matière de formation ? Quelles sont les dispositions prises par l'Agence concernant le remplacement des médecins qui partent à la retraite ? Autant de questions qui nous interrogent depuis longtemps, que je souhaite partager avec vous, avec les collègues.

Mais voici une question complémentaire que je vous sou mets et qui est liée à l'actualité en cours. Avec le Président de la CeA, avec plusieurs collègues, nous étions hier au congrès de l'ANEM à Munster. C'est l'Association nationale des élus de la montagne. Nous avons pu entendre dans l'après-midi le discours de Madame Agnès FIRMIN LE BODO, Ministre déléguée à l'organisation territoriale et aux professions de santé. J'ai été particulièrement attentive à son discours. Elle a décliné les quatre leviers du plan santé avec la création de postes d'assistants médicaux auprès des généralistes, avec des enveloppes allant de 20 à 36 000 euros de soutien financier par médecin, ce qui est très intéressant. Il s'agit également de la constitution des CTPS par bassin de vie, de la mise en œuvre de médico-bus dont vous venez de parler dans les territoires isolés. Et elle a mis l'accent sur la création

des maisons de santé pluriprofessionnelles, avec pour objectif 4 000 MSP d'ici 2027, avec une enveloppe dédiée de 45 millions d'euros pour les trois prochaines années, et elle a rappelé que, rien qu'au premier semestre 2023, 100 MSP ont été mises en œuvre. Madame la Ministre nous a parlé de responsabilité collective, de co-construction à tous les échelons des collectivités et nous a précisé que les ARS seront à nos côtés pour répondre à ces défis.

Je me permets un exemple qui résonnera dans bien d'autres territoires alsaciens. Dans mon canton, plus particulièrement dans la vallée de Saint-Amarin, que vous connaissez bien parce que vous avez contribué à la mise en œuvre du centre de soins non programmés à Thann, un canton qui est particulièrement touché par les difficultés d'accès aux soins, nous sommes en très grande difficulté, mais un projet de maison de santé émerge, porté par la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin et par un collectif de médecins. Il semble que ce projet vient d'être labellisé tout récemment, je crois qu'il y avait une réunion lundi sur le sujet à laquelle Monsieur LESPINASSE a bien entendu assisté. Alors ma question est la suivante. Quel sera votre soutien sur le volet immobilier, puis en matière de fonctionnement, et de façon générale, quel sera votre soutien sur l'ensemble des projets de MSP en cours ou à venir ? Je vous remercie pour votre écoute.

Mme CAYRÉ – On prend la deuxième question sur la même thématique, si vous en êtes d'accord. Et puis je répondrai aux deux.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Madame la Directrice, la Collectivité européenne d'Alsace regrette que l'ARS ne construise pas une réelle planification des soins primaires, alors que ce sujet suscite aujourd'hui les plus grandes inquiétudes dans la population qui subit des difficultés d'accès aux soins. Les évolutions de l'offre sanitaire hospitalière, reléguées dans des annexes très techniques, sont peu appréhendables pour les non-initiés en raison du peu d'effort de vulgarisation du discours. L'impact par territoire reste abstrait, retranscrit uniquement par les minima et maxima d'implantation dans l'annexe des objectifs quantifiés dont on ne sait pas s'ils répondent réellement aux besoins des populations, et en premier lieu aux besoins des Alsaciens, alors même que le diagnostic et le bilan préalable mettent en évidence sans équivoque le fort contraste entre territoires. Que compte réellement faire l'ARS sur ces sujets ? La Collectivité européenne d'Alsace a besoin d'engagements tangibles, d'engagements précis à l'échelle de l'Alsace. Merci pour votre réponse.

Mme CAYRÉ – Merci beaucoup. Pour vous répondre, peut-être un premier point pour dire que, ce n'est pas pour me dédouaner, mais sur les questions de formation médicale, c'est un sujet national. Moi la seule chose que je peux dire c'est qu'on travaille année après année avec les doyens des universités pour porter l'augmentation du numerus clausus au niveau national, et ensuite il y a une décision nationale qui répartit les augmentations de capacités à faire. Donc ce qui est clair et je crois qu'il faut qu'on le partage, c'est que dans les dix ans qui viennent, on n'a pas d'augmentation des médecins. Donc les médecins ne seront pas plus présents sur le territoire, sauf si on arrive à en attirer ici, qu'on va prendre dans les autres régions de France, en tout cas on y travaille quand même en essayant d'être attractif sur le territoire. C'est une réalité, on vit avec un nombre de professionnels contraint. Donc tout le travail qu'on fait aujourd'hui, qui n'est pas simple, c'est d'essayer de voir s'il n'y a pas certaines des activités qui sont aujourd'hui faites par les médecins qui peuvent être faites par d'autres. Vous avez cité par exemple ce qu'a dit Madame FIRMIN LE BODO hier après-midi sur les assistants médicaux : c'est typiquement ce type de mesure qui est censé concentrer le médecin sur le soin. Il n'y a pas très longtemps, j'étais dans une maison de santé, pas du tout ici, c'était en Meuse, où les médecins me disaient « moi j'évalue à 20 ou 30 % de mon temps passer à chercher une place à l'hôpital pour mes patients ». Ça c'est typiquement quelque chose qui peut être confié à quelqu'un formé pour ce faire, qui peut être un assistant médical effectivement. 20 à 30 % du temps dédié à trouver une place, c'est beaucoup de temps qui peut être dédié à des nouveaux patients ou à des patients qui sont aujourd'hui en attente de soins. C'est un exemple concret, mais ça fait partie des éléments. En tout cas, on formera petit à petit plus de médecins, mais l'horizon est bien à dix ans, donc il faut qu'on continue à travailler. Vous connaissez aussi

les infirmières en pratique avancée, qui sont une nouvelle profession, avec des compétences étendues et des nouvelles missions accomplies. On en forme petit à petit, de plus en plus, mais elles sont utiles aux urgences, elles sont utiles en psychiatrie. Donc elles nous permettent là aussi de venir compenser le départ des médecins.

Néanmoins, on ne reste pas non plus sur le sujet médical les mains dans les poches. Effectivement, des initiatives sont portées et accompagnées. Ça me permet aussi de répondre un peu à la deuxième question. Vous m'interrogez sur la planification des soins primaires. Pourquoi on ne planifie pas ? Parce qu'en fait, sur la partie en tout cas de la médecine libérale, c'est à l'initiative des professionnels que le travail se fait. Et ça, c'est à leur demande. C'est-à-dire que si moi je viens dire à des médecins « vous allez venir vous installer là, dans cette maison, à tel endroit », et même si on est tout à fait d'accord avec l'élu du territoire, les médecins, s'ils n'ont pas envie de s'installer là, ils ne viendront pas là. Donc ce qu'on essaie de faire à l'inverse, c'est d'aller vers eux et d'essayer de trouver un peu de leadership médical ou paramédical pour constituer ces communautés professionnelles territoriales de santé ou ces maisons de santé. J'ai quelques chiffres que je peux vous partager. Mais aujourd'hui on n'a pas loin de 90 % du territoire alsacien qui est couvert par ces fameuses communautés professionnelles territoriales de santé que vous évoquiez, les CPTS. Ce sont des médecins, des professionnels de santé, des pharmaciens, des soignants qui sont prêts à travailler ensemble pour essayer justement de se redonner du temps. Des MSP, il y en a aujourd'hui 23 sur le territoire. Je l'ai dit tout à l'heure, ici on est parti un peu tard, les médecins ont eu l'habitude de travailler tout seuls dans leurs cabinets libéraux. Mais les jeunes veulent s'installer en maison de santé et donc il y a une dynamique qui est positive et que là on accompagne. Pour l'instant je ne peux pas répondre précisément à votre question, mais comme Madame FIRMIN LE BODO vous l'a dit hier, et me l'a dit ce matin puisque j'étais à Paris encore dans la matinée, on aura bientôt les délégations de crédits par région liés aux 4 000 MSP, et donc on aura du soutien à l'investissement qui viendra compléter ce qu'on fait aujourd'hui. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on finance en soutien avec des fonds starters le début des projets de santé, des maisons de santé. On aura des crédits, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment cette enveloppe de 45 millions sera répartie. Ça n'a pas encore été décidé.

Et puis on fait aussi des équipes de soins primaires, autour des infirmiers, des infirmières. Aujourd'hui, sur le territoire alsacien, vous en avez 42 et puis une vingtaine de projets sont encore en cours. Ce qu'on espère, c'est que ces petites équipes initiales pourront peut-être se transformer un jour en maisons de santé. Là on pourra effectivement accompagner l'installation dans des murs, en lien avec les collectivités qui sont concernées.

Et puis on a aussi des centres de santé, je n'en ai pas parlé jusqu'à maintenant, avec des professionnels salariés. Sur le territoire, il y en a 106 : la moitié sont infirmiers, l'autre moitié dentaires, et puis on a 9 médicaux et 9 polyvalents. J'ai eu l'occasion il n'y a pas très très longtemps d'aller à Ensisheim visiter le nouveau centre de santé qui est porté par Filiéris, avec des nouveaux bâtiments. Ils ont réussi à attirer, il y a deux magnifiques fauteuils dentaires, des dentistes qui sont effectivement présents sur le territoire, des médecins et des infirmiers. On a là un bel exemple de réussite d'une autre manière de faire de la médecine, qui est de la médecine salariée. Ça aussi, on essaie de l'accompagner le mieux qu'on peut, en allant à la fac voir aussi les jeunes en fin d'internat pour essayer de leur montrer qu'il y a différentes façons d'exercer la médecine. Ils veulent quand même majoritairement être libéraux, je crois qu'il faut quand même le dire, mais certains d'entre eux sont attirés par le salariat, et quand on peut leur proposer des conditions de travail comme le fait là Filiéris à Ensisheim, c'est très intéressant.

Et puis on travaille aussi, je vois Monsieur COUCHOT, sur des situations de dégradation de l'offre dans certaines maisons de santé. Ke pense au centre de santé à Bourtzwiller d'où les médecins sont partis. Donc là on a cet enjeu ensemble de trouver une solution pour retrouver du temps médical sur ce centre de santé. Voilà, il y a des choses qui sont en train de se travailler avec la Ville, avec la CPTS, avec la fac pour trouver des professionnels

avec des médecins retraités. On arrive à constituer comme ça des espèces de petites task forces qui nous font trouver des solutions locales.

Et puis peut-être pour finir sur la planification des soins primaires à l'hôpital cette fois, je vous rejoins. Cette partie du schéma régional de santé qui concerne l'offre, elle est extrêmement technique. Il n'est pas facile de la simplifier. Ce qu'il faut peut-être retenir, c'est que c'est l'Agence régionale de santé qui donne à tous les établissements sanitaires leurs autorisations d'activité. Donc c'est l'Agence régionale qui autorise le CHU de Strasbourg à faire de la médecine, à faire de la chirurgie, quel type de chirurgie, et pareil pour l'ensemble des établissements. Cette partie-là, c'est ça qu'elle dit. Elle dit ce qu'on aura comme offres qui nécessitent une autorisation particulière. En fait, on est dans un contexte particulier au niveau national, c'est qu'il y a une réforme majeure des autorisations qu'on a dû introduire dans nos schémas.

Il y a deux choses qu'il faut retenir sur ce sujet-là, qui sont parlantes. La première, c'est qu'un gros travail a été fait sur la cancérologie, pour sécuriser les soins du cancer, et ça passe notamment par le relèvement de certains seuils. Il y a des établissements qui faisaient des opérations en cancérologie probablement pas suffisamment en nombre pour garantir la qualité attendue. Donc ces autorisations-là vont être revues dans les cinq ans qui viennent progressivement. On va regarder si les établissements atteignent les seuils, et s'ils ne les atteignent pas, il faudra qu'ils regroupent cette activité entre deux établissements. C'est un premier point. Le second point, c'est tout ce qui concerne les soins critiques, et là l'objectif c'était à la fois de prendre en compte les conséquences du Covid, savoir comment on a besoin de soins critiques, de réanimation, de soins continus, et de les répartir un peu différemment sur le territoire. Ça touche beaucoup plus de choses, mais l'idée c'est ça.

Ce qu'il faut retenir globalement, c'est qu'on a été assez conservateurs, parce qu'on sait qu'on n'a pas beaucoup de ressources humaines supplémentaires, donc pour qu'il y ait pas de concurrence entre les établissements, on garantit le maillage d'aujourd'hui et on a rajouté quelques autorisations à certains endroits, parce que les besoins de la population le faisaient sentir, et on a demandé aux établissements de travailler entre eux sur ces thématiques-là pour ne pas se faire concurrence sur les ressources humaines.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Madame la Directrice. Il y a encore quatre questions sur la gouvernance et le partenariat. Les collègues, puisque le contenu avait été précisé et envoyé à Madame la Directrice, je propose que vous soyez assez synthétiques. Vous n'êtes pas obligés de lire toute la question et vous pouvez la rendre plus synthétique. Il y a Nicole BEHA, Isabelle DOLLINGER, Pascale SCHMIDIGER et Christiane WOLFHUGEL. Nicole.

Mme BEHA – Bonjour Madame la Directrice. C'est plutôt une demande qu'une question que j'é mets aujourd'hui. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite affirmer le rôle des CTS, les conseils territoriaux de santé, pour établir le diagnostic des besoins d'amélioration et coordonner les plans d'action à l'échelle alsacienne. Elle réclame à cet égard un renforcement de l'autorité conférée à cette instance et elle souhaite également renforcer le rôle des contrats locaux de santé et médico-sociaux comme levier de contractualisation avec les territoires sur l'ensemble des enjeux de santé. Le pilotage des missions et les moyens conférés doivent faire l'objet d'un engagement plus clair de la part de l'ARS. La Collectivité européenne d'Alsace demande donc à l'Agence, dans le cadre d'une gouvernance partagée, de l'associer comme partenaire privilégié à l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation conjointe des plans d'action qui viendront en déclinaison du schéma régional de santé.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicole. Isabelle DOLLINGER.

M. DOLLINGER – Madame la Directrice. Les actions de la Collectivité européenne d'Alsace, vous l'avez constaté déjà dans les propos du Président, sont très larges : dans les budgets

consacrés aux établissements médico-sociaux et aux services d'aide à domicile, dans les laboratoires d'analyses vétérinaires, dans les missions de la PMI, mais également par les actions de prévention et de santé de manière très large, le soutien aux investissements dans les hôpitaux et la recherche médicale initiale et appliquée. Et sur les territoires, la Collectivité européenne d'Alsace contribue fortement à la lutte contre les inégalités territoriales de santé : soutien financier aux maisons de santé, participation aux CLS élargis au champ médico-social, mais aussi participation aux CPTS. Au regard de l'ensemble de ces actions, quelle place souhaite donner l'ARS à la Collectivité européenne d'Alsace dans les actions permettant aux Alsaciens d'être en meilleure santé et qui se traduiraient dans le schéma régional de santé ?

Mme SCHMIDIGER – Madame la Directrice, Monsieur le Président. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté son schéma alsacien de coopération transfrontalière, dont le volet santé s'inscrit au cœur des priorités sanitaires collectives. La Collectivité européenne d'Alsace attend de l'Agence qu'elle soutienne la mise en œuvre d'accords internationaux de coopération sanitaire afin de répondre aux besoins de santé spécifiques de la région trinationale du Rhin supérieur. Il est également attendu qu'elle se positionne clairement en soutien, notamment financier, du centre de compétences TRISAN. Comment l'ARS voit l'exercice de ses missions dans le champ de la coopération transfrontalière et comment compte-t-elle s'y prendre pour favoriser l'accès aux soins des Alsaciens ?

M. LE PRÉSIDENT – Sur cette thématique-là, Christiane WOLFHUGEL.

Mme WOLGHUGEL – Madame la Directrice, bonjour. Avec mes collègues, nous sommes nombreux à siéger dans les conseils de surveillance des différents établissements de santé dans toute l'Alsace. Donc nous participons activement aux différentes décisions, suivons avec attention les différents rapports, les bilans d'activités, les projets médicaux, la certification et surtout les comptes financiers. Tous ces rapports sont transmis à l'ARS pour attribution. Les conseils de surveillance rencontrent des difficultés liées à l'inflation et au manque de personnel et souhaiteraient plus d'échanges pour trouver des solutions, en fait une co-construction. La question est la suivante. Comment l'ARS peut se rendre plus disponible dans les conseils de surveillance, en matière d'ingénierie et de conseil, pour les établissements de santé qui le réclament ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Allez-y, je vous en prie.

Mme CAYRÉ – Merci, Monsieur le Président. Sur la partie gouvernance, je souhaite vous dire que oui, bien entendu, la CeA est très associée à la gouvernance territoriale. Il y a un peu plus d'un an maintenant, j'ai fait le choix, en tout cas j'ai proposé à la démocratie sanitaire de l'Agence d'avoir des conseils territoriaux de santé non plus au nombre de 5 à l'échelle de la région, mais au nombre de 10, avec des périmètres départementaux. Ça a été validé et mis en œuvre. Vous présidez, en la personne de Madame PAGLIARULO, les deux conseils territoriaux de santé, du 67 et du 68. On ne peut pas être plus à la manœuvre qu'en étant à la présidence. Je souhaite vous dire que ces conseils ont déjà un rôle important, celui que vous évoquez d'ailleurs, c'est-à-dire de faire des diagnostics territoriaux, et ensuite de porter des actions. C'est conjoncturel, mais on espère que ça va durer : on avait des crédits dédiés à des expérimentations locales dans le cadre du Conseil national de la refondation. C'est à l'initiative des CTS que des projets sont portés et vont être financés. On a des sujets de transport pour les établissements dans le Bas-Rhin et on a des actions d'équipes mobiles de prévention par exemple pour le Haut-Rhin. Donc là clairement c'est le CTS qui est à l'origine des propositions, et l'ARS avait des financements pour ce faire. En tout cas, vous les présidez. Et je voulais simplement insister sur le fait qu'en ce moment est discuté au Parlement un projet de loi, dit PPL Valletoux, et que ce sujet des CTS figure dans ce projet de loi pour en renforcer le rôle et les actions. Ça viendra conforter ce qu'on a décidé de mettre en place sur le territoire.

Concernant les CLS, je crois que j'ai déjà été claire dans mon propos initial. Pour nous, c'est un outil majeur, c'est un outil de déploiement et de développement territorial. Vous y êtes associés très largement. Le Président l'a dit, on l'a étendu aux sujets médico-sociaux parce que c'était un souhait local en Alsace. On va poursuivre en tout cas cette dimension. Et bien entendu, les CTS seront à la manœuvre dans le déploiement de notre schéma régional de santé à l'échelle départementale, pour contribuer en analysant des besoins complémentaires et en repriorisant des actions. Il seront aussi bien entendu informés de ce qu'on met en place et de comment on le met en place.

Sur la partie transfrontalière, je pense que j'ai déjà répondu en partie dans mon propos liminaire, sur tout ce qu'on fait sur la déclinaison des conventions internationales. La question était un peu précise, j'y réponds néanmoins. TRISAN : effectivement, l'Agence le finance, comme vous, même un peu plus.

M. LE PRÉSIDENT – Il est normal que vous le financiez plus, c'est votre compétence.

Mme CAYRÉ – Ils continueront à travailler sur des sujets de politique publique transfrontalière dans les années qui viennent, en étant intégrés à l'organe européen dont ils dépendent dorénavant. Il n'y a pas de sujet particulier. Je souhaite simplement redire qu'on travaille avec vous sur ce sujet du transfrontalier, puisque c'est une de vos compétences.

Enfin, sur les conseils de surveillance, je souhaite vous dire qu'effectivement l'Agence est présente aux conseils de surveillance mais que notre action vers les établissements de santé ne se résume pas à la présence aux conseils de surveillance, où on est plutôt là en observateur, puisque c'est l'établissement qui présente l'ensemble des documents qu'il a à présenter à cette instance. Donc on peut apporter des précisions sur la politique qu'on mène. Nous, notre travail avec les établissements de santé, il se passe en coulisse d'une certaine manière, et donc c'est un appui qu'on fait, très régulièrement, à leur demande, dans le cadre de ce qu'on appelle des dialogues de gestion, mais que vous connaissez par ailleurs avec d'autres structures. Donc on est en lien très étroit avec les établissements dans le cadre de ces dialogues de gestion, pour à la fois les financer, les aider à porter des projets et, on l'avait déjà évoqué, financer aussi aujourd'hui des investissements. Donc notre présence aux conseils de surveillance est indispensable et les équipes sont là, mais pas dans une contribution, puisque c'est l'hôpital qui présente ses résultats à son organe, qui est le conseil de surveillance en l'occurrence.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Un petit point, les collègues. On est à un prêt du quorum, donc je vous invite à rester. Je sais qu'on peut avoir tous des impératifs, mais je tiens à dire que, sinon, on ne pourra pas tenir la session. On est contents que vous soyez là et que vous puissiez donner les bonnes réponses aux interrogations qu'on peut avoir.

Thématique 3 : moyens attribués aux territoires. Je vais donner la parole à Alain COUCHOT, Yves SUBLON, Denis SCHULTZ et Martine. Alain COUCHOT pour commencer.

M. COUCHOT – Madame la Directrice générale, la CeA constate dans le schéma régional de santé l'absence de programmation pluriannuelle, en particulier pour les investissements, mais aussi pour la formation des professionnels de santé et pour le financement des actions de prévention. Certes, elle ne constitue pas un élément prévu réglementairement. Concernant les investissements dans les hôpitaux, ils ont par le passé été nombreux et conséquents, notamment à Strasbourg, à Mulhouse, à Colmar, à Haguenau. Des investissements ont ciblé des projets majeurs, mais les besoins restent élevés, notamment au CHU, où le renouvellement d'équipements lourds, le Président l'évoquait en introduction, a pris du retard. Que compte proposer le schéma régional de santé pour donner une visibilité à moyen terme sur ces questions d'investissements et de ressources humaines ?

M. LE PRÉSIDENT – Merci Alain. Yves.

M. SUBLON – Je vais commencer par la question et puis après un tout petit peu développer. Ma question est relative à la part des investissements réalisés en Alsace par l'ARS, en comparaison évidemment de ce qui est réalisé globalement sur le Grand Est. Si ces éléments font l'objet d'une question, c'est qu'on ne les retrouve pas dans les différents documents qui sont publiés. Pour 2022, il est indiqué 471 millions d'euros dans le cadre du fonds d'intervention régionale de l'ARS. Il s'agit de 3 milliards d'euros sur 2016-2023. Quelle est la part qui a été allouée à l'Alsace, étant entendu que l'Alsace représente 35 % de la population du Grand Est, donc un gros tiers ? Pouvez-vous donc nous garantir, Madame la Directrice, une répartition équitable des moyens d'investissement entre les différents territoires du Grand Est ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Denis.

M. SCHULTZ – Merci. Madame la Directrice, la plupart des établissements sont déficitaires et fortement endettés. Plus aucun hôpital d'Alsace ne semble être en capacité de soutenir raisonnablement un projet d'investissement conséquent. Jamais en Alsace, nos structures sanitaires n'ont été dans une quasi faillite financière. Il serait éclairant d'ailleurs que l'ARS présente chaque année le détail de l'hôpital public, des déficits et surtout des aides exceptionnelles accordées juste pour éviter la cessation de paiement. La Cour des comptes a d'ailleurs pointé les limites de ce type d'aide. C'est le cas du CHRU, mais c'est aussi le cas de l'hôpital de Sélestat. Il est question d'un déficit de 10 millions d'euros à Sélestat, qui met en péril les investissements des dix prochaines années par exemple. Quelles seront les mesures prises par l'ARS pour rétablir la situation ?

Je présidais hier soir encore le conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Erstein. Je voudrais partager avec vous les inquiétudes de l'ensemble des unités publiques de psychiatrie du groupement hospitalier, parce que là, c'est vraiment un secteur particulièrement touché du groupement hospitalier du territoire de Basse Alsace Sud Moselle, le GHT 10. Il y a trois ans, vous avez donné l'autorisation à des entreprises privées de création de plus de 140 lits de psychiatrie. Deux des trois entreprises n'ont pas tenu leurs engagements de création de lits. L'ARS vient de renouveler son autorisation à ces entreprises, sans fixer de cahier des charges qui engage sur une qualité de prestation, sans remettre en concurrence, alors qu'ils sont en complet décalage par rapport au cahier des charges qui leur a été fixé précédemment, notamment et pas seulement en ce qui concerne les délais. De plus, un des projets percute les deux projets publics du GHT. L'un des établissements a créé en dernière minute des locaux dans des conteneurs sans projet médical clair avec du personnel faiblement qualifié, qui risque de ne pas pouvoir répondre aux cas aigus de santé mentale. C'est vraiment un gros problème actuellement. Le risque demain sera que ces établissements répondent juste à la petite bobologie psychiatrique. Il y a aussi un risque que, pour rentabiliser ces locaux, on hospitalise des jeunes qui ne doivent pas l'être. Les hôpitaux publics devront absorber de plus en plus les cas difficiles avec un risque d'augmentation de la violence dans ces unités psychiatriques. Sans parler de la fuite des compétences vers le privé. Comment allez-vous faire pour garantir des compétences dans les hôpitaux publics dans ce secteur psychiatrique, déjà très fortement contraint aujourd'hui au niveau des ressources humaines, à part répartir les pénuries ? Comment allez-vous faire pour que ces unités privées de psychiatrie tiennent des engagements à hauteur des enjeux qui se posent et que l'exigence posée aux établissements privés soit la même que pour le service public ?

M. LE PRÉSIDENT – Martine DIETRICH, toujours sur la même thématique.

Mme DIETRICH – Ma question sera simple et courte. Quelles sont les perspectives de développement de l'Hôpital Pasteur de Colmar ?

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez beaucoup de belles questions, Madame la Directrice.

Mme CAYRÉ – Je vais essayer d’être aussi rapide. Je souhaite vous dire qu’effectivement le schéma régional de santé, mais vous l’avez très bien dit, n’est pas un document de programmation budgétaire pluriannuelle. Donc je rends des comptes année après année au Conseil de surveillance de l’Agence, où vous êtes représentés, sur les financements des investissements dans la région, notamment en lien avec le Ségur de la santé, côté investissement. Je vais répondre à plusieurs questions en même temps, mais je souhaite vous dire qu’on décline le Ségur investissement au niveau régional. Je vous rappelle qu’une des premières phases de ce Ségur investissement a été de venir, ce n’est pas le bon terme mais ça parle à tout le monde donc je vais utiliser celui-là, apurer les dettes des établissements. Donc ce sont plus de 300 millions d’euros qui ont été donnés aux établissements sanitaires d’Alsace sur les un peu plus de 800 à l’échelle régionale, pour venir compenser, apurer leurs dettes. Donc ça, c’était la première étape. Ensuite, il s’agit de la restauration de leur capacité de financement d’une part – parce qu’il faut quand même rappeler que c’est normalement l’activité de l’établissement qui lui permet à la fois de financer son personnel et de financer une partie de son investissement, comme dans tout organisme, qu’il soit public ou privé –, et ensuite des financements de projets spécifiques. On avait à l’échelle régionale 300 millions d’euros pour financer des projets. La déclinaison opérationnelle est en cours. Et j’ai souhaité, moi, que sur le fond d’intervention régionale, on mobilise aussi des crédits année après année pour financer des projets en complément. Ce ne seront pas des montants aussi importants que ce qu’on a eu dans le cadre du Ségur, mais ça va nous permettre quand même de continuer à poursuivre le financement et le soutien aux projets. Donc oui, il s’agit d’une répartition équitable en fonction des besoins des territoires. Et aujourd’hui on a des projets programmés. Je reprends les chiffres : en 21, c’était 8 projets pour 64 millions d’euros sur le territoire alsacien, pour la programmation 2022, 4 projets, et on poursuit. On est en discussion aujourd’hui dans des phases complémentaires pour accompagner des établissements avec Haguenau, avec Colmar, avec les HUS. Avec le GHRMSA, c’est plutôt derrière nous puisqu’on a financé le post-Covid, les urgences et les soins critiques. En tout cas, on suit les projets et on les finance autant que possible. Et là encore, je le redis, je fais un petit appel du pied, mais c’est bien que nos financements fassent aussi levier pour poursuivre des financements avec d’autres collectivités. C’est le cas, je vous donne un exemple, dans le Grand Est, mais pas ici, en Haute Marne, où on travaille avec le Président du Conseil départemental sur le financement des hôpitaux de Langres et de Chaumont. Voilà, j’ai parlé de l’endettement.

Sur la psychiatrie, effectivement, il y a un mouvement depuis plusieurs années de la psychiatrie publique contre la psychiatrie privée, et réciproquement. Moi j’ai souhaité laisser ouvertes ces autorisations, parce que là encore on considère qu’il y a un besoin, donc à charge pour les porteurs de projets de démontrer le besoin. Ce n’est pas parce que les gens déposent un projet que le projet est validé, je l’ai expliqué tout à l’heure. J’autorise ces activités. Donc si ça se fait en concurrence complète avec le secteur public en l’occurrence, le projet ne sera pas retenu. Il faut simplement que vous ayez en tête qu’aujourd’hui le Bas-Rhin, puisqu’on parle du Bas-Rhin, a une densité de psychiatres libéraux supérieure à la moyenne nationale. Ils sont aujourd’hui installés dans des cabinets de ville, mais pourraient tout à fait contribuer sans concurrence particulière à une prise en charge d’hospitalisations de jour ou d’hospitalisations complètes si c’était nécessaire. Donc moi je laisse les projets arriver. Ils seront travaillés. Au sein de notre commission de démocratie sanitaire, la CRSA, on a un organisme dédié qui comprend à la fois l’hospitalisation publique, l’hospitalisation privée, des médecins libéraux et tout un tas de professionnels, qui rendent un avis sur les projets. Donc j’attends aussi qu’ils puissent rendre un avis éclairé sur ces projets avant de prendre une décision. Mais voilà, je pense que des projets peuvent être portés, notamment en hospitalisation de jour, et être tout à fait intéressants sans nécessairement concurrencer ce qui se passe.

Et pour l’Hôpital de Colmar, on pourra en discuter avec son Directeur, mais en tout cas il y a un projet immobilier qu’on travaille avec eux depuis maintenant plusieurs mois, qui est

en train d'être phasé et qui sera soutenu quand on aura fini le travail nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT – On poursuit avec, sur les disponibilités de l'offre de soins en Alsace, les questions de Sabine DREXLER, Laurence MULLER-BRONN, Carole ELMLINGER, Lucien MULLER et Michel LORENTZ. On commence par Madame la Sénatrice.

Mme DREXLER – Merci Madame la Directrice. La Première ministre s'est engagée à maintenir le dispositif de coordination médico-sociale auprès des personnes âgées au sein des services de la CeA, les ex-MAIA, reconnaissant ainsi la qualité du travail réalisé jusque-là, en lien étroit avec ses compétences auprès du public âgé. Il s'agit maintenant de faire vivre cette décision gouvernementale, et la CeA attend de l'ARS un positionnement facilitateur pour permettre le financement total de son intervention, ainsi que la bonne articulation des intervenants dans le champ de la coordination auprès de ces publics vulnérables. Pourriez-vous nous faire un point sur l'avancement des discussions relatives à ces sujets ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Laurence MULLER-BRONN.

Mme MULLER-BRONN – Madame la Directrice. La Région Grand Est a regroupé trois antérieures, Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, ayant chacune un réseau en santé périnatale. En 2015, l'ARS Grand Est, dont le siège est à Nancy, a missionné le réseau périnatal lorrain avec un ordre de mission écrit et signé par le Directeur général Claude d'HARCOURT dont l'objectif est de fusionner les trois réseaux du Grand Est au profit d'un réseau régional unique. La stratégie d'une fusion-absorption au profit du réseau périnatal lorrain a été très mal accueillie par les réseaux alsaciens et champardennais. Ces derniers ont menacé de démissionner. Pour apaiser la situation et se donner du temps, et suite au départ de Monsieur d'HARCOURT, l'ARS a accepté un compromis avec la création en 2019 d'une fédération regroupant les trois réseaux appelée Coordination périnatale du Grand Est. Mais l'ARS avait ainsi un guichet unique avec qui contractualiser. Le regroupement en un seul dispositif étant toujours à l'ordre du jour, la parution de l'instruction du 3 août 2023 a légitimisé la demande forte de l'ARS en un réseau de périnatalité du Grand Est, avec une date butoir concernant la structuration juridique et administrative fixée au 31 mars 2024. En Alsace, notre réseau périnatal se nomme Naître en Alsace. Il s'agit d'un regroupement de professionnels de la périnatalité, quel que soit leur mode d'exercice, salarié, libéral et territorial. Dans les autres territoires du Grand Est, les professionnels de PMI sont peu présents. Le mode de management est également diamétralement opposé entre le réseau périnatal lorrain et le réseau alsacien. La contractualisation avec l'ARH puis l'ARS Alsace était depuis 2013 le fruit d'échanges consensuels avec de fréquents allers-retours. L'objectif affiché de la régionalisation est de permettre une meilleure équité en termes d'offre de soins et de gouvernance. Cette organisation va sans doute faire perdre la proximité qui permet d'avoir une vision juste des besoins et des organisations à mettre en place en prenant en compte les spécificités liées à l'environnement et aux moyens disponibles. De plus, l'éloignement géographique rend difficile les rencontres – ce sont les témoignages des services concernés – et les échanges à cause des déplacements et du peu de disponibilité des professionnels, du temps de réunion non passé auprès des patients, des frais supplémentaires à prévoir avec une compensation financière hypothétique. Les échanges en visioconférence ont montré leurs limites : manque de contact humain, risque de non-respect de la confidentialité, limitation des interactions verbales et non verbales.

Madame la Directrice, si cette évolution devait se concrétiser, et elle est annoncée avec la pression de l'ARS Grand Est pour le 31 mars 2024, elle ferait inmanquablement perdre en agilité et en qualité de travail les réseaux existants du Sundgau à Wissembourg en Alsace. Le « big is beautiful » ne peut pas être un principe incontournable. Quels sont les projets de l'ARS en la matière ? Comment pourriez-vous nous garantir que l'Alsace garde ses particularités, ses budgets et ses interventions particulières dans la thématique de la périnatalité ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence, Madame la Sénatrice. Maintenant, Carole ELMLINGER.

Mme ELMLINGER – Madame la Directrice générale, ma question porte sur l'offre pédopsychiatrique. Nous constatons qu'aujourd'hui la réponse ne semble pas suffisante et est quelque peu tardive face aux besoins de prise en soin des enfants de manière générale, et des enfants qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance en particulier. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite connaître les engagements de l'ARS sur ce point, en particulier pour les enfants à double et triple vulnérabilité, pour lesquels la réponse sanitaire est insuffisante. Elle souhaiterait que ce sujet soit inscrit par l'ARS comme une priorité dans les projets territoriaux de santé mentale et les commissions spécialisées en santé mentale, et que les établissements assurant les soins de secteur soient responsabilisés sur les délais de réponse en construisant les approches pluriprofessionnelles permettant de pallier la quasi-disparition de la spécialité médicale pédopsychiatrique. Enfin, avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse, la Collectivité européenne d'Alsace travaille à un projet de type internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents pour assurer la prise en charge des jeunes en besoin d'une réponse plurielle, dont sanitaire. La question se porte donc sur la volonté de l'Agence de soutenir, notamment financièrement, un projet de cette nature à l'appui d'une méthode de projet conçu à l'échelle territoriale. Merci pour votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Carole. Lucien MULLER.

M. MULLER – Madame la Directrice. Il s'agit de l'enjeu d'une plateforme commune entre le Samu et les services d'incendie et de secours. L'enjeu d'une telle plateforme est celui d'améliorer la prise en charge des personnes appelantes en accélérant la réponse et en mutualisant les moyens. Dans un contexte d'augmentation des missions relevant du Samu exécutées par les services d'incendie et de secours, nous souhaitons connaître la volonté de l'Agence de contribuer à ce projet et de travailler à la résolution des difficultés actuelles. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lucien. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Madame la Directrice, vous nous avez annoncé un certain nombre de chiffres en euros. Moi je voudrais un chiffre en nombre de places en ITEP, instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Ça a été dit tout à l'heure par Carole : on a de plus en plus d'enfants, de jeunes, qui sont confrontés à des troubles cognitifs, des troubles de comportement. On n'a pas assez de places en Alsace, en plus quand on se compare encore une fois aux autres parties du Grand Est, et ça crée un trouble total dans l'ensemble de nos écoles, de nos collèges, puisque ces enfants n'ayant pas de place en ITEP, ils se retrouvent souvent en ULIS, et les enfants qui devraient être en classe ULIS se retrouvent dans les classes traditionnelles. C'est aussi une des causes du fait que le métier d'enseignant n'est pas forcément aujourd'hui recherché, vu les conditions dans lesquelles ils doivent travailler. Combien de places l'ARS va enfin financer pour des ITEP en Alsace ?

M. LE PRÉSIDENT – Voilà pour ce troisième thème. Allez-y, Madame la Directrice.

Mme CAYRÉ – Il y en a encore beaucoup ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, non. Après ce sont les questions diverses.

Mme CAYRÉ – Je vais aller assez vite. Sur le DAC, vous me permettez de ne pas me substituer à la Première ministre. Moi j'attends les instructions. Elles ont été données, des courriers clairs ont été rédigés. Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui.

Concernant la santé périnatale, merci de votre question. Vous orientez la question sur le

sujet de la gouvernance. Pour moi, ce n'est pas le sujet en fait. Le sujet c'est comment les réseaux répondent aux besoins des professionnels qui sont censés accompagner, et donc ils sont tout à fait accompagnés comme il faut, ici comme ailleurs. Après, qu'il y ait une gouvernance partagée ou pas, ce n'est vraiment pas la sujet. Donc le service est rendu et sera rendu dans de bonnes conditions.

Sur l'offre en pédopsychiatrie, et notamment sur les doubles vulnérabilités, c'est un sujet qu'on a évoqué pas plus tard que ce matin avec la Ministre KHATTABI, qu'on voyait à Paris. C'est un sujet qui est remonté partout en France. Vous le savez je pense, l'ADF s'est saisie du sujet. Aujourd'hui on a des dispositifs d'accompagnement, c'est ce que vous évoquez c'est-à-dire dans le cadre de nos projets territoriaux de santé mentale ou dans les CLSM, où on essaye d'utiliser les ressources dont on dispose. C'est de moins en moins souvent de la pédopsychiatrie, de plus en plus souvent des infirmiers, ou alors d'autres professionnels formés. Donc on a réattiré son attention ce matin sur cette thématique. Vous le savez, ça a été annoncé, il y a 50 000 solutions qui vont être financées à l'échelle nationale. On n'a pas encore non plus le détail de ce qui sera possible pour nous, mais on aura sûrement quelques projets qu'on pourra soutenir à ce titre-là. Mais voilà, le sujet est bien pris. Elle nous a dit qu'elle voyait la Ministre CAUBEL dans les jours qui viennent, parce qu'en fait le sujet de la double vulnérabilité est partagé entre les deux ministres. On verra comment on peut continuer à avancer. On fait déjà des choses, mais effectivement, on est d'accord avec vous sur le fait qu'il faut qu'on continue. On a, on l'a partagé avec elle aussi ce matin, un gros sujet de formations. On a aujourd'hui des formations très efficaces sur les premiers soins, premiers secours en santé mentale, par exemple, qu'on essaie de déployer dans le cadre des CTS, et là on pourrait former aussi, notamment tous les travailleurs sociaux sur ces questions. Elle était plutôt ouverte. On peut avoir des crédits de formation professionnelle dédiés, ça pourrait être une première étape pour accompagner la démarche. Mais clairement, on a besoin de financements complémentaires.

Concernant Samu-SDIS, je vous l'ai dit, notre priorité aujourd'hui ce sont les SAS avant la fin de l'année. Je me tourne vers le Général : je sais qu'il y a eu des visites organisées encore il n'y a pas très longtemps entre les HUS et le SDIS 67 dans des territoires où ces dispositifs de plateformes communes existent. Donc moi je suis à l'écoute de ce qui se fait. Vous le savez, on a une plate-forme commune dans les Vosges. Cette question n'est pas totalement fermée, mais aujourd'hui, l'ambition initiale pour nous, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire faire de la régulation médicale conjointe entre les libéraux et les hospitaliers pour créer ces fameux SAS, et ce avant la fin de l'année, et ensuite on verra comment on associe, s'ils le souhaitent, d'autres partenaires.

Et puis enfin sur les places d'ITEP, c'est pareil, ça a été une discussion ce matin : créer des places d'ITEP est clairement à contre-courant de ce que veut faire le ministère sur le sujet. Donc on continue à travailler sur de l'étayage à côté. C'est l'école pour tous, l'école de la République, c'est comme ça que l'Éducation nationale porte aussi la thématique. Donc on va continuer à accompagner, j'ai listé quelques exemples tout à l'heure, sur les unités d'enseignement, sur les dispositifs d'autorégulation qui donnent des résultats très intéressants, et donc on va poursuivre. La transformation de l'offre nous permet ça aussi. On l'a fait dans le Haut-Rhin et on va le poursuivre de manière très large, d'ailleurs à l'image de ce qu'on a fait ici.

M. LE PRÉSIDENT – Cinq dernières petites interventions pour conclure. Robin CLAUSS, Chantal JEANPERT, Marie-France VALLAT, Martine DIETRICH, Damien FREMONT. Et après Karine, au regard de son engagement particulier sur le sujet. Robin, d'abord.

M. CLAUSS – Merci Président. Bonjour Madame la Directrice. J'avais une question à vous poser concernant le moustique-tigre, qui est en développement en Alsace, particulièrement cette année qui a été une année d'alternance d'épisodes de fortes pluies et de grosses chaleurs. Au-delà des préconisations vis-à-vis des réservoirs de reproduction, quel est le

plan plus global sur lequel travaille l'ARS ?

Je ne peux pas m'empêcher de revenir sur des questions qui, pour moi, ont été un peu éludées, des questions importantes. On parlait tout à l'heure de 3 milliards de budget sur la période 2016-2023. Vous n'avez pas répondu à la question. Qu'en est-il de nous donner clairement les éléments de répartition de ces masses financières ? Aujourd'hui, on sait que sur l'année 2022, le principal élément de stabilité des établissements hospitaliers a été les dotations, notamment en lien avec la circulaire n° 4. On a des établissements qui sont en fort déficit et on a un peu un sentiment que ces montants ont été répartis de manière arbitraire, c'est la règle et je ne reviens pas forcément là-dessus, mais comprenez que dans un souci de transparence des fonds publics, on est en droit de demander où sont allés ces fonds.

Deuxièmement, vous n'avez pas non plus répondu à la question de mon collègue Monsieur Denis SCHULTZ. On a des hôpitaux qui sont en fort déficit. C'est la première année où on nous a autorisé à présenter des budgets en déficit. Aucune collectivité n'y aurait droit. Au mois de mai, alors qu'on les sollicitait depuis plusieurs mois pour les alerter sur la criticité de la situation, vos services nous répondaient en disant qu'il n'y avait aucun danger immédiat identifié. Suite à un courrier au ministre BRAUN au mois de juin, on a pris attache de nouveau avec vos services, qui reconnaissent les difficultés et le caractère exogène de ces difficultés, liées à une forte inflation, qui pénalise les hôpitaux. On avait fait part à ce moment-là d'un risque de rupture de trésorerie d'ici la fin d'année. Ce risque est présent ; on avait encore un conseil de surveillance il y a dix jours. Là aussi, alors que l'ARS s'engageait à nous soutenir et à ne pas laisser tomber le secteur hospitalier au mois de juillet, le retour de vos services cette semaine était d'ouvrir des lignes de trésorerie pour payer les salaires. Face à des problèmes structurels, non pas conjoncturels, on demande de faire des emprunts à court terme sur les établissements hospitaliers pour payer le personnel. Pour moi, la situation est très grave et on est en train de jouer avec le feu, jouer avec un effet domino et on reporte à 2024 les problèmes importants de trésorerie de 2023, mais on ne pourra pas passer la balle chaude comme ça éternellement, et il faudra un moment faire face aux responsabilités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Bonjour Madame la Directrice. L'eau est un sujet d'actualité. On en parle beaucoup. Parfois il n'y en a pas assez, parfois il y en a trop. Mais on ne parle plus assez de la qualité de l'eau potable, celle dont nous disposons depuis nos robinets. Consommer cette eau est recommandée, mais le consommateur doit être certain de profiter d'une eau potable de qualité. De nombreuses interrogations se portent sur les pollutions, notamment sur des secteurs pour lesquels des dérogations de distribution sont malheureusement nécessaires et accordées. Les taux de microparticules de toute nature inquiètent. En parallèle, les seuils réglementaires de polluants fluctuent. Ce qui m'amène à vous poser la question suivante. Madame la Directrice, la qualité de l'eau potable en Alsace est-elle en danger ?

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Marie-France VALLAT.

Mme VALLAT – Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice, j'aurais voulu apporter deux petits points. Enfin, je ne sais pas s'ils sont petits. En tout cas j'aurais voulu aborder deux points concernant le cancer et les EHPAD.

Le premier point concerne la fréquence des cancers en Alsace, qui est relativement importante. Il est essentiel de pouvoir agir en amont et d'établir des diagnostics précoces et précis. Pourriez-vous m'indiquer Madame la Directrice quand le projet cancer en Alsace porté par les registres des cancers 67, le premier qui existait en France je crois, et 68 sera traité ?

Ma deuxième question concerne donc les places en EHPAD et en particulier on n'est pas dans les PASA. Effectivement, on sait que l'âge d'arrivée dans les EHPAD progresse toujours, avec une conséquence importante qui est la dépendance accrue. Par ailleurs, étant donné l'avancement de l'âge d'arrivée des résidents dans les établissements, nous observons une augmentation des troubles cognitifs nécessitant une prise en charge plus lourde dans les établissements. J'ai donc une question concernant le nombre de places de PASA qui, lui, ne progresse pas. J'aurais voulu savoir donc si on pouvait espérer que ces dispositifs puissent être étendus pour pouvoir faire face aux difficultés dans les EHPAD. Merci Madame la Directrice.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Et quand on parle de cancers, n'oubliez pas ma question sur la protonthérapie. Martine DIETRICH.

Mme DIETRICH – Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice, j'ai deux petites questions également qui concernent l'ARS, et plus particulièrement les établissements hospitaliers et médico-sociaux. Je prends pour exemple le CDRS de Colmar, pour lequel je suis Présidente du Conseil de surveillance. Le complément de traitement indiciaire, qui est versé par l'établissement aux salariés, sera-t-il un jour compensé par l'ARS ? Car aujourd'hui, le CDRS en l'occurrence accuse un montant non couvert de l'ordre de 780 000 euros.

Concernant la deuxième question, les mesures de revalorisation salariale atteindront 1 million l'année prochaine. Est-ce que l'ARS financera ces revalorisations salariales ? Et comme dit, je parle pour le CDRS, mais cela concerne l'ensemble des établissements, qui ont le même problème.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Martine. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Bonjour Madame la Directrice. Monsieur le Président, merci déjà d'avoir créé ce temps d'échanges qui était bienvenu il me semble. Je n'ai pas une question mais une remarque. Il a été évoqué tout à l'heure l'offre de soins sur les territoires et les déserts médicaux. Il a été souligné des territoires identifiés avec une offre de soins qui posait véritablement problème. Je tiens juste à redire que les territoires urbains, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ne sont pas non plus épargnés et qu'il y a une difficulté aussi d'accès aux soins de plus en plus, y compris à Strasbourg. À ce sujet, il y a des projets, dont certains ont déjà abouti, de maisons urbaines de santé, cofinancées d'ailleurs par la CeA. Je souhaite préciser, sans opposer les territoires urbains et ruraux, qu'il y a des réalités aussi dans les territoires ruraux évidemment, mais qu'il y a ces difficultés aussi rencontrées en ville, ce qui est le témoin, je pense, d'une situation assez dramatique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Monsieur FREMONT. Karine, peut-être ? Ou alors je donne d'abord la parole à Madame la Directrice. C'est plutôt une remarque. Madame la Directrice.

Mme CAYRÉ – Concernant les sujets santé-environnement, ils sont dans le PRSE4, que ce soit le sujet de l'eau ou le sujet des maladies vectorielles. Concernant le moustique-tigre, on est là aussi associés, puisque par exemple dans le 68 vous êtes présents au bureau exécutif des brigades vertes, qui sont notre fer de lance direct. J'étais allée à Horbourg-Wihr les rencontrer pour voir le travail qui était fait au contact des jardiniers dans les jardins partagés. Donc là on travaille effectivement en prévention, avec de la pédagogie. Je pense que, hélas, la quantité désormais de moustiques sur le territoire fait réagir, et donc nos actions conjointes de pédagogie, de promotion, trouvent petit à petit écho. On a de gros sujets avec les agences d'urbanisme sur cette question aussi, puisque les toits plats, c'est catastrophique. On est en train de prendre ce sujet effectivement à bras le corps, et c'est le PRSE4 qui va nous permettre de le faire.

Concernant l'eau, on travaille avec les collectivités territoriales et avec les agences de l'eau.

On a deux actions parallèles. Les agences de l'eau travaillent sur les aspects de prévention, notamment avec les agriculteurs et avec les industriels. Et nous, on travaille sur la qualité de l'eau aujourd'hui, et non pas en termes de prévention, avec les collectivités, ce qui nécessite effectivement pour certaines des travaux importants. On poursuit la recherche des polluants de l'eau. Le fait est, et ce n'est pas un secret, que plus on en cherche, plus on en trouve. Aujourd'hui, ils demeurent à des niveaux qui ne sont pas porteurs de risques. Mais il nous paraît important de continuer à les chercher justement pour faire la transparence sur ces sujets.

Concernant le cancer, on travaille et on s'appuie sur les travaux à la fois de l'ICANS, du CHRU de Strasbourg, en lien avec les différents partenaires. Donc aujourd'hui, on travaille moins, enfin ils travaillent moins – mais je ne veux pas parler à la place des docteurs – sur ces questions de registres. On a néanmoins des banques de données extrêmement importantes. Je pense par exemple à ce que fait la Professeure MATHELIN avec une banque de tissus sur le cancer du sein et le lien avec l'environnement, qui est extrêmement important. Elle ne peut pas encore publier les travaux, mais il y a apparemment des choses assez prometteuses. On travaille là-dessus. Et sur la protonthérapie, Monsieur le Président, la décision là aussi a été prise au niveau national. Il y a déjà deux sites de protonthérapie qui sont sous-utilisés, donc le choix qui avait été fait en son temps par le Premier ministre avait été de dire que les malades, s'ils avaient besoin de protonthérapie, devaient être orientés vers ces deux centres. Il y en a un en Normandie et l'autre à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Je n'ai jamais eu cette réponse.

Mme CAYRÉ – En tout cas, on peut vous l'apporter par écrit.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord.

Mme CAYRÉ – Il y avait eu cette décision de prise. Ça n'a pas empêché les acteurs locaux de continuer à travailler sur un projet Interreg, mais qui est plutôt un projet d'identification du besoin que d'installation d'un matériel à un moment donné.

Concernant le Ségur salarial, oui, c'est un vrai sujet. On le traite avec les fédérations depuis maintenant trois ans. Il y a eu du travail, non concentrique, mais excentrique, pour essayer de toucher un maximum de professionnels et de leur faire recevoir les financements. Ce sont des mesures qui ne relèvent pas de l'Agence régionale de santé, puisqu'en fait c'est dans les budgets des établissements. Et ça répond d'ailleurs à une question qui m'a été posée tout à l'heure, très technique, sur la C4, je vous remercie de me l'avoir posée. En fait, ces délégations de crédit sont des délégations qui sont faites au niveau national au regard des produits des établissements. En fait, nous, on n'a pas la main, on est une espèce de boîte aux lettres qui fait qu'on va soutenir les établissements dans un schéma qui est fourni par le national.

Concernant les bilans, je ne vous répondrai pas aujourd'hui parce que je n'ai pas les chiffres. On a prévu avec la Préfète de Région de venir en 2024 pour faire le bilan de l'action des services de l'État. Je vous propose qu'à ce moment-là on vous fasse passer l'ensemble de ces éléments. Par contre je voulais simplement quand même m'inscrire en faux : il n'y a pas de rupture de trésorerie dans les établissements de santé. Nous les soutenons tous pour qu'ils payent leurs salaires le mois où ils en ont besoin. Je ne peux pas laisser dire qu'on pousse une boule devant nous. Non, on gère au mois le mois la trésorerie, en lien étroit avec les établissements. S'ils vous disent le contraire, je reviendrai vers eux pour leur redemander de faire passer le message dans les conseils de surveillance. Mais on a engagé le travail. On a aussi engagé le travail, j'en profite, avec vous et avec les DDFIP sur les trésoreries des EHPAD. Vous le savez, le national a délégué une enveloppe pour gérer les ruptures de trésorerie dans les EHPAD. On a des commissions départementales qui se sont mises en place avec les DDFIP, qui vont nous permettre de gérer là aussi non pas des problèmes structurels de financement, mais les ruptures de

trésorerie annoncées. Donc le travail est engagé.

M. LE PRÉSIDENT – C'est l'enveloppe des 100 millions ?

Mme CAYRÉ – C'est ça. Donc je ne peux pas laisser dire qu'on laisse des établissements en situation de risque de rupture de trésorerie, c'est faux.

Enfin, concernant la désertification médicale en territoire urbain, tout à fait. C'est un peu ce que je disais tout à l'heure. Il y a cinq ans, on se disait qu'en Alsace, le sujet était dans cinq ans ; on y est aujourd'hui. Et oui, clairement, dans les grandes villes, on a aussi des départs en retraite massifs qui ne sont pas compensés. Il y a effectivement à Strasbourg de longue date des maisons urbaines de santé. En fait, ce n'est pas facile, les maisons de santé en ville, dans les grandes villes, en raison du coût de l'immobilier. Donc on est en train de travailler, on a essayé de travailler aussi avec la banque des territoires et avec les bailleurs sociaux pour voir comment on peut accompagner cette démarche en centre-ville, parce qu'en fait l'immobilier est tellement cher que les professionnels de santé ne veulent pas s'installer dans des exercices regroupés. En tout cas, on a bien pris ce point et oui, je vous le confirme, il faut qu'on agisse maintenant rapidement sur de la coopération, de la coordination des soins, y compris dans les agglomérations.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Karine, au nom de la Collectivité et au regard de ton engagement précieux sur toutes les questions de santé et médico-sociales.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale de l'ARS Grand Est, Madame Virginie CAYRÉ, Messieurs les délégués territoriaux, Messieurs CHARLES et LESPINASSE, Madame THIRION, qui nous a fait l'honneur de venir aussi, Directrice de la stratégie, du suivi du PRS et du transfrontalier, et qui s'occupe aussi des problématiques de ressources humaines en santé – comme ça on connaît un petit peu le pedigree de tout le monde –, chers collègues.

Après deux ans de travaux dans l'ombre, nous avons un peu travaillé pour pouvoir vous soumettre un plan de santé que notre Collectivité, début d'année 2024, va mettre en exergue. Le Président l'a déjà validé. Vous le validerez, je l'espère, au budget prochain de décembre 2023, à savoir, mais on l'a déjà un peu validé dans le projet de 15 millions d'euros de début de mandat, 1 million pour l'investissement par an et 950 000 euros par an pour 2024. Là-dedans, il y a les bus médicaux que vous venez d'évoquer, un pour Strasbourg, un pour Mulhouse, avec des médecins généralistes, avec de l'échographie, avec de la gynécologie qui va jusqu'au dernier kilomètre et qu'on pourra utiliser dans nos territoires, parce qu'ils ne seront utilisés que dans un certain créneau. On a négocié avec la CPTS de Mulhouse pour utiliser ce bus sur 180 jours. Pour l'EMS, pour Strasbourg, en prévention santé, là aussi, on sera acteurs de ce dispositif.

Dans le cadre du contrat national de la refondation (CNR) de la santé, on a aussi répondu à une attente d'ambulances, à la problématique de santé dans les hôpitaux, avec une expérimentation sur les HCC. Si on pouvait développer cela, évidemment, ce serait juste génial pour éviter ce que disait le Président, cette fameuse attente pour nos sapeurs-pompiers, mais aussi plus largement pour les ambulanciers, parce que le but n'est pas que les gens attendent dans les ambulances mais soient bien pris en charge pour la partie médicale.

Au-delà de ça, ce plan d'action comprend plusieurs préoccupations principales : évidemment trouver des médecins dans nos zones de désertification médicale, mais aussi des infirmiers et tous types de professionnels de santé ; prévenir les maladies responsables de la plus forte mortalité en Alsace, à savoir les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète et les maladies neurodégénératives. On va dans ce plan santé vous proposer de rester sur ces quatre maladies-là, parce que ce sont celles qui posent le plus de problèmes à nos Alsaciennes et à nos Alsaciens.

On souhaiterait également protéger plus globalement cette santé, compte tenu des risques liés à l'environnement, vous l'avez évoqué, c'est dans le PRS, et de toutes les problématiques, telles que le moustique tigre, la qualité de l'eau, les perturbateurs endocriniens, et j'en passe – tout ce qui touche un peu à l'environnement. Il s'agit aussi des futures crises sanitaires, en tirant les enseignements de cette crise Covid durant laquelle nous, Collectivité, avons démontré à quel point nous étions indispensables pour aller jusqu'à ce dernier kilomètre. Il s'agit de développer évidemment une stratégie globale, volontariste, et de mobiliser toutes nos politiques publiques au service de la santé des Alsaciens. Ça veut dire penser le sport, penser l'éducation, repenser la culture, l'insertion, l'attractivité de nos territoires comme des moyens d'améliorer la santé des Alsaciennes et des Alsaciens pour lutter contre les inégalités de la santé.

Ce plan se décline en sept axes. Le Président nous le dit souvent : se loger, se nourrir, s'éduquer, se former, se soigner. Dans l'axe « se soigner », on aura : favoriser l'accès aux soins de tous les Alsaciens ; promouvoir, prévenir et éduquer à la santé à tous les âges de la vie ; promouvoir la santé dans nos politiques publiques (exemple : sport santé) ; on a la coopération transfrontalière ; contribuer à un environnement sain et à la gestion des risques sanitaires ; soutenir les infrastructures et la recherche en santé – l'Alsace est riche là-dessus – ; et gouverner la santé dans nos territoires. Voilà les axes sur lesquels on va travailler. Pour ce dernier axe, qui est « gouverner la santé dans nos territoires », je vous encourage à participer au pilotage des contrats locaux de santé dans votre territoire en tant que représentants de notre Collectivité, là je m'adresse vraiment aux élus que vous êtes, pour porter notre voix mais aussi nos contributions aux réalités territoriales qui sont les nôtres, et pour nous permettre d'apporter la plus-value des soins de proximité à l'installation des professionnels de santé avec l'ensemble des partenaires. Parce que c'est ensemble qu'on va réussir ce grand débat. Mais aussi pour développer des actions de prévention et de protection de la santé de nos publics, nos enfants, nos jeunes, nos aînés et nos concitoyens en situation de vulnérabilité. C'est cette orientation originale qu'a voulu notre Président au contrat local de santé alsacien, devenu contrats locaux de santé et médico-sociaux. Et nous aurons l'occasion d'y revenir encore avant la fin de l'année dans la Commission que je préside, en traitant uniquement les sujets santé.

Voilà, Monsieur le Président, on en est à ce plan régional de santé. Je vais reprendre deux mots de votre intervention : réussir ensemble. On est là pour cela. C'est ce qui nous anime, c'est ce qui doit nous animer tous ensemble pour la santé et la réussite de ces politiques. Il n'est jamais simple de permettre aux uns et aux autres de travailler ensemble. On le sait, parce qu'on est sur des professions libérales. Il n'est pas facile de travailler ensemble, rien que par le terme. Mais on a quand même réussi sur un certain nombre de sujets de mettre les gens autour de la table, parce que la désertification médicale, nous en Alsace, on la vit quinze ans après les autres au niveau national. Monsieur le Président est au courant puisqu'il est à l'ADF qui traite de ce sujet.

Mais nous avons quand même montré qu'avec l'ARS on arrive à travailler en bonne synergie. Je vais donner quelques exemples sur les EHPAD. Sur l'EHPAD Bridge, la discussion que l'on a eue était difficile, unique en France. On a tenu tête, on était droits dans nos bottes. Je remercie les équipes de Pierre LESPINASSE, mais aussi les équipes de la CeA de Monsieur FISCHER. Sur les contrôles dans les ARS, on est bons, on est très bons et on a réussi à faire fléchir Bridge.

M. LE PRÉSIDENT – Il ne s'agit pas de contrôles dans les ARS, mais de contrôles dans les EHPAD.

Mme PAGLIARULO – Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT – Ça, ça viendra plus tard.

Mme PAGLIARULO – Pardon. C'était une boutade. Je veux dire que ça prouve qu'on peut être efficient sur le territoire, même quand c'est difficile. Et c'était très difficile puisqu'on avait trois EHPAD concernés par cette administration provisoire. Et on continue et on tient tête.

Concernant les autres sujets, on a évoqué la vaccination contre les papillomavirus, et je salue les équipes de la Docteure SCHUMPP qui là aussi font un travail extraordinaire. C'était une organisation à mettre en place en quelques semaines. Nous l'avons fait. On va relever le défi, on va continuer à le faire. En tout cas, merci pour tout cela. Et bien entendu, nous allons mener avec nos partenaires et nos acteurs locaux, l'ensemble des spécificités qui nous incombent.

Je ne vais pas revenir sur les axes du PRS, vous les avez toutes et tous compris, sinon ce serait trois minutes de plus. Nos services en ont fait une lecture critique sur la méthode et les moyens envisagés pour répondre aux défis qui nous attendent, et ont fait de nombreuses observations et propositions d'amélioration, de notre point de vue, parce qu'on note un effort de l'ARS de sortir de sa zone de compétence exclusive, sur la régulation de l'offre sanitaire, pour proposer un schéma qui englobe l'ensemble des enjeux d'une Région. Nous regrettons que des axes restent au stade de grandes orientations, mais c'est tout ce travail évidemment, en contraste avec les griefs qui sont exprimés par la population, qui appellent des réponses concrètes et opérationnelles.

La reconnaissance de la spécificité de notre territoire n'est pas non plus suffisamment prise en compte, de même que la place d'acteurs en santé que tiennent les collectivités territoriales. Nous souhaitons que la place de la Collectivité européenne d'Alsace et ses diversités soient reconnues en construisant un projet de santé alsacien en lien avec ses compétences et en accord avec le besoin des Alsaciens. Il vous appartient aussi de vous positionner sur le schéma du PRS, plan régional de santé, dans un esprit lucide sur ses carences, mais aussi responsable, dans une volonté de construction de solutions efficaces avec tous nos partenaires, dont l'ARS. Personnellement, je suis convaincue que nos travaux communs vont permettre des évolutions fortes. Pour cela, il nous faudra des financements, des places. Je vous le dis, vous le savez. Notre rôle à toutes et à tous, c'est de nous mettre au travail. Notre ambition commune, c'est la santé des Alsaciens, et plus largement la santé des Français. Jean d'ORMESSON, et je terminerai là-dessus, disait : « Dépassons ce qui nous oppose et multiplions ce qui nous unit. » C'est ce que je souhaite pour ce PRS. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine et merci d'abord pour tout ce travail de fond que tu fais avec les équipes, avec les élus. Mme le Docteur SCHUMPP a été citée. On sait toute l'énergie, Docteur SCHUMPP, que vous mettez dans la démarche autour de la santé pour notre Collectivité. Je suis très heureux aussi de la transversalité qui a pu être menée sur toutes les thématiques de la Collectivité qui ont un lien bien évidemment avec la santé. Réussir la transversalité, dans l'action d'une Collectivité, c'est toujours un challenge difficile. Vous l'avez fait merveilleusement bien. Bien évidemment, les collègues, vous aurez encore à travailler. Avec Karine, on a déjà échangé à plusieurs reprises. Certains d'entre vous se sont déjà impliqués, notamment Alain, fortement, sur le sujet. Mais il reste encore bien évidemment à travailler ce plan ensemble, avant qu'il soit présenté en plénière de la Collectivité. En tout cas merci Karine déjà pour tout ce travail extraordinaire effectué.

Peut-être pour conclure, et après nous pourrons ainsi vous libérer, Madame la Directrice, ainsi que vos collègues, si vous vouliez rajouter quelque chose, ce sera avec beaucoup de plaisir. Merci d'abord de vous être prêtée à ce jeu des questions-réponses, à ce jeu entre guillemets parce que ce sont des sujets très importants qui ont été évoqués. Je remercie les collègues à la fois pour la qualité de leurs questions et pour l'attention qu'ils portent aux réalités sanitaires de leur territoire. L'expertise qui en ressort est particulièrement précieuse.

Mme CAYRÉ – Merci Monsieur le Président. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pense que réussir ensemble, c'est bien. Je pense qu'on a déjà fait la démonstration dans pas mal d'endroits et sur pas mal de sujets et qu'il faut qu'on poursuive. L'ARS régule, pilote, cherche des solutions aux problèmes sur le terrain, forcément avec ses partenaires. Et vous êtes un partenaire de choix. On se connaît, on se fréquente aussi très directement sur le terrain. Mes équipes sont présentes, et je pense que c'est un point important. On parle de territorialisation de l'action, mais ce n'est clairement pas un vain mot, et j'espère qu'on aura réussi par nos actions, et pas seulement par nos mots, à vous en convaincre. En tout cas, merci de votre attention. On aura donc l'occasion de présenter un bilan de l'activité en lien avec la Préfète de Région dans quelques mois je crois. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Les collègues, ce n'est pas terminé, vous allez encore un petit peu travailler. Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes, pas pour aller vous promener ni aller aux toilettes, mais pour qu'on puisse échanger.

La séance est suspendue à 17h52.

La séance reprend à 18h28.

M. LE PRÉSIDENT – L'opposition nous a rejoint. C'est bien. Ecoutez, sur le schéma régional de santé, j'informe l'opposition sur la position du groupe majoritaire si cela vous intéresse ? Nous proposons d'émettre un avis réservé. Je ne sais pas quel est votre sentiment. C'est-à-dire qu'on a hésité entre défavorable et réservé. On ne veut pas avoir des relations mauvaises avec l'ARS, parce qu'on a un enjeu à travailler avec eux sur un certain nombre de sujets, avoir de vrais réponses sur le sujet. Mais nous avons mis un certain nombre de considérant

C'est la bonne version ? Sinon tu vas la lire, Emmanuel, et on va vous la transmettre dans la foulée.

M. Emmanuel BASTIAN, Directeur adjoint de Cabinet – Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, prend acte des orientations du schéma régional de santé et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, 2023-2028, tels que présentés par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé lors de la séance de ce jour ; partage les priorités du schéma régional de santé ; constate les difficultés quotidiennes des Alsaciennes et des Alsaciens pour disposer d'un système de soins qui répond pleinement à leurs besoins ; reconnaît la qualité du travail au quotidien entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence régionale de santé. Considérant notamment l'absence de programmation pluriannuelle, en particulier pour les investissements, mais aussi pour la formation des professionnels de santé et pour le financement des actions de prévention ; l'absence de stratégie forte en termes d'attractivité des métiers du sanitaire pour lutter contre la désaffection et l'épuisement des professionnels ; l'absence de précision sur la formation initiale et continue et les incertitudes en termes de volumes adaptés aux enjeux ; l'absence d'une réelle planification des soins primaires ; l'absence de réponses précises sur les enjeux de la désertification médicale dont souffrent les territoires de l'Alsace ; l'absence d'engagement formel et concret pour rétablir la situation financière des établissements de soins alsaciens ; que les enjeux de la coopération transfrontalière ne sont pas assez pris en compte. Considérant l'absence de méthodologie de déclinaison opérationnelle des grandes orientations de ce schéma régional de santé, et constatant l'absence de réponse satisfaisante en matière de protection de l'enfance, en matière de pédopsychiatrie et de structures adaptées (ITEP). La Collectivité européenne d'Alsace émet un avis réservé sur le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention, etc. ; demande à l'Agence régionale de santé d'engager un travail commun dans les six mois à venir (présentation au premier trimestre 2024) sur une feuille de route opérationnelle partagée, fixant des priorités d'actions annuelles claires et lisibles pour les Alsaciennes et les Alsaciens, assortie de moyens financiers et humains chiffrés, ainsi que de la mise en

place pour ce faire d'une gouvernance copilotée ARS Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Voilà ce qu'on proposait. Madame QUINTALLET, vous vouliez réagir ?

Mme QUINTALLET – Nous avons écouté avec attention vos prises de position et elles sont assez en accord avec ce qu'on constate sur nos territoires, ce qui nous est remonté par nos concitoyens. Donc on était aussi plutôt sur ce positionnement-là. Les documents qui nous ont été présentés, ce schéma, sont des documents aussi qui sont difficilement appropriables. Moi je trouvais positif l'aspect sur la santé environnementale, sur la prévention. Mais actuellement, la population nous fait remonter de gros besoins quand même. Je voulais citer quelques exemples : des places en IME, la situation de l'EPSAN. Avec mes collègues, on a écouté ce qui s'est dit et on a senti que de votre côté vous étiez sur la même ligne. En tout cas vous suivez sur cette position.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord, très bien. Merci beaucoup. Je propose du coup qu'on passe au vote. Qui est pour cet avis réservé ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien.

Mme PFEIFFER – J'ai voté pour (l'avis réservé de la Collectivité européenne d'Alsace relatif au schéma régional de santé), mais j'ai eu une urgence à la maison.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Ça permet d'avoir toutes les expressions.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Prend acte des orientations du schéma régional de santé et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2023-2028 telles que présentées par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé lors de la séance de ce jour ;
- Partage les priorités du schéma régionale de santé ;
- Constate les difficultés quotidiennes des Alsaciennes et des Alsaciens pour disposer d'un système de soin qui répond pleinement à leurs besoins ;
- Reconnaît la qualité de travail au quotidien entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence Régionale de Santé ;
- Considérant notamment,
 - ✓ l'absence de programmation pluriannuelle, en particulier pour les investissements mais aussi pour la formation des professionnels de santé et pour le financement des actions de prévention ;

- ✓ l'absence de stratégie forte en terme d'attractivité des métiers du sanitaire pour lutter contre la désaffectation et l'épuisement des professionnels ;
 - ✓ l'absence de précisions sur la formation initiale et continue et les incertitudes en termes de volume adaptés aux enjeux ;
 - ✓ l'absence d'une réelle planification des soins primaires ;
 - ✓ l'absence de réponses précises sur les enjeux de la désertification médicale dont souffre des territoires de l'Alsace ;
 - ✓ l'absence d'engagements formels et concrets pour rétablir la situation financière des établissements de soin alsaciens ;
 - ✓ que les enjeux de la coopération transfrontalière ne sont pas assez pris en compte ;
 - ✓ l'absence de méthodologie de déclinaison opérationnelle des grandes orientations de ce schéma régional de santé ;
 - ✓ l'absence de réponse satisfaisante en matière de protection de l'enfance, en matière de pédo-psychiatrie et de structures adaptées (ITEP)
- La Collectivité européenne d'Alsace émet un avis réservé sur le Schéma Régional de Santé et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des populations vulnérables 2023-2028 proposés par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.
- Demande à l'agence régionale de santé d'engager un travail en commun dans les 6 mois à venir (présentation premier trimestre 2024) sur une feuille de route opérationnelle partagée, fixant des priorités d'action annuelles claires et lisibles pour les Alsaciennes et les Alsaciens, assortie de moyens financiers et humains chiffrés ainsi que de la mise en place d'une gouvernance co-pilotée ARS / Collectivité européenne d'Alsace.

Adopté à la majorité

1 voix contre
SCHULTZ Denis

0 abstention

0 non-participation au vote

MOTIONS, QUESTIONS ÉCRITES ET VŒUX

M. LE PRÉSIDENT – On n'a plus beaucoup de points. On a des motions, des questions écrites et des vœux. Concernant les vœux, il y avait un vœu sur la démultiplication des meublés de tourisme qui a été déposé par Robin.

M. CLAUSS – Merci Président, je vais essayer de faire rapide. De nombreuses communes en France ont pris des délibérations pour lutter contre la multiplication des meublés de tourisme. Rien qu'en Alsace, il s'agit de Kaysersberg, Riquewihr, Colmar, Strasbourg, Obernai à ma connaissance. Au moins deux de ces communes ont été attaquées et aujourd'hui la réalité c'est que les armes réglementaires que les communes ont à leur disposition sont très vagues, très floues. La proportion des mesures est souvent laissée à l'arbitrage des tribunaux administratifs. Résultat, toutes les communes, enfin une grande

partie des communes subissent des recours, et d'une juridiction à l'autre, d'un tribunal à l'autre, les résultats varient. Dans le vœu, on rappelle que le développement du meublé de tourisme peut être une chance pour certaines zones en manque d'offre touristique. Par rapport à ce qu'on disait tout à l'heure sur le surtourisme en France, il s'agit de voir comment rayonner vers des zones moins favorisées. En revanche, pour d'autres communes, ça devient un vrai problème et ça augmente la problématique des logements : raréfaction notamment des petites surfaces, tout ça en lien avec d'autres problématiques nationales, la rénovation thermique ou la ZAN. Ce vœu propose donc que la Collectivité européenne, qui, par ses compétences du tourisme et du logement, a une vraie légitimité à exprimer un avis, demande que plus d'outils soient donnés aux collectivités, aux communes, pour le cas échéant prendre des réglementations visant à réduire ces meublés de tourisme. Le but est vraiment de donner l'arme aux communes. C'est la commune qui sera la plus à même de décider s'il y a une problématique sur cette thématique ou pas. Donc aujourd'hui on est face à un manque de clarification. On a besoin que l'État, le gouvernement et le législateur donnent vraiment des armes précises aux communes. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. C'est l'enjeu de faire confiance à la sagesse des maires et du bloc local. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – On partage le constat qui est dressé dans ce vœu. Les difficultés de se loger et la hausse des loyers frappent de plein fouet nos concitoyens. Aujourd'hui, les communes sont bien seules face à ce fléau, parce qu'on pense réellement que c'est un fléau. Elles font ce qu'elles peuvent avec les difficultés, les limites que vous avez évoquées. Par contre, sur la réponse à apporter à cette situation, avec des moyens finalement adaptés commune par commune, on a un avis divergent et on pense que le besoin reste plus dans une réforme fiscale d'ampleur au niveau national. Vous opposez aussi les concitoyens avec la rénovation thermique et le zéro artificialisation nette, qui à notre sens sont vraiment des avancées, notamment la rénovation thermique, sur le pouvoir d'achat des ménages et évidemment l'impact environnemental. Pour ces raisons, on fera le choix de s'abstenir sur ce vœu mais on partage le constat.

M. LE PRÉSIDENT – Ok. Juste un petit point. Je ne vais pas relancer le débat, mais sur la rénovation thermique, le problème c'est que les logements de tourisme n'y sont pas soumis. Ce qui pousse aussi des gens à aller vers cela plutôt que d'aller vers du logement pour les habitants. Mais j'entends ce que vous dites. Pas de souci. Très bien. On passe au vote. Oui ? Je t'en prie.

M. CLAUSS – Le but n'est pas d'opposer. En fait c'est un constat, la rénovation thermique, ça peut être une bonne chose, je ne dis pas le contraire. Mais de facto, quand un propriétaire fait des travaux, il est obligé de retirer le bien pendant plusieurs mois, le temps de faire ces travaux. On sait qu'en France actuellement, c'est une problématique, notamment dans les grandes villes, avec un retrait du marché d'un certain nombre de logements pour des questions de travaux. Donc en ajoutant à ça d'autres phénomènes, on va accentuer en fait cette crise du logement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Le groupe AECS. Tous les autres sont pour.

Il y a ensuite un vœu qui a été déposé par Monsieur KOBRYN autour du droit à l'avortement. Mais comme on l'a intégré dans la motion globale, je ne sais pas si vous maintenez néanmoins ce vœu. Vous voulez en dire deux mots ?

M. KOBRYN – Deux phrases. La motion tout à l'heure appelait à la garantie du droit à l'avortement. Une position claire a été donnée là-dessus. Là, c'est sur un point spécifique qui est la question de l'accès à l'IVG médicamenteuse. Notre Collectivité doit organiser cet accès à l'IVG médicamenteuse. C'est notre responsabilité, de la même manière que nous

avons une responsabilité sur l'habitat, qui nous a amené à nous prononcer sur les logements touristiques. Comme nous avons cette responsabilité d'organiser l'accès à l'IVG médicamenteuse, c'est un vœu qui ne porte pas sur le droit lui-même, mais qui consiste à interpeller le gouvernement pour qu'il permette de garantir cet accès aux médicaments, parce qu'il y a aujourd'hui une pénurie et certains territoires sont très clairement concernés. Il s'agit donc uniquement de l'accès à ces médicaments et d'interpeller le gouvernement pour qu'ils prennent les mesures pour garantir cet accès aux médicaments.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas, sur ce point, est-ce que c'était quelque chose que vous avez évoqué en Commission ? Karine, peut-être des éléments de réponse ?

Mme PAGLIARULO – Oui, merci Président. J'ai la réponse et je l'ai déjà dit verbalement à Monsieur KOBRYN tout à l'heure. En Alsace, on n'est pas concerné par cette pénurie de médicaments, donc on n'a pas de problématique d'IVG médicamenteuse. Elle continue à être administrée auprès de l'ensemble de nos publics. Il n'y a pas de sujet. Je comprends que le sujet effectivement est national, et dans certains départements ils ont une pénurie de ce type de médicament, mais ça n'est absolument pas le cas en Alsace. On a déjà répondu le 19 juin dernier à cette problématique de la même manière, en disant qu'on n'a pas de problème de pénurie de médicaments et que les femmes peuvent obtenir l'IVG médicamenteuse sans aucun problème et sans aucun délai. Ai-je répondu à la question ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Donc ça veut dire que le vœu ne se justifierait pas en Alsace en tout cas. Du coup, il n'y a pas de nécessité aujourd'hui d'intervenir si la problématique ne se pose pas. Donc je propose du coup de rejeter ce vœu s'il n'y a pas de légitimité ou de nécessité en Alsace. Vous le déposez néanmoins. Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On passe ensuite à trois motions que vous aviez déposées. La première, c'est la prime de pouvoir d'achat pour les agents. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Très rapidement, effectivement, le gouvernement a proposé la mise en place d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents, après l'avoir proposé aux salariés du privé. Le décret a été appliqué pour la fonction publique d'État et la fonction hospitalière. On propose là vu la situation, vu l'impact de l'inflation, vu aussi la structure des effectifs de notre Collectivité, de faire un geste fort envers nos agents et d'appliquer selon les mêmes conditions que la fonction publique d'État la prime d'achat pour l'ensemble des agents de notre Collectivité.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre, en réponse à cette proposition.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner que le décret applicable à la fonction publique territoriale n'est pas encore paru à ce jour, et puis surtout rappeler que notre Collectivité a agi à plusieurs reprises sur la rémunération de nos agents tout au long de l'année 2023 en revalorisant notamment le régime indemnitaire de plus de 3 700 agents suite aux négociations qui ont été menées via la troisième refonte du RIFSEEP. Je rappellerai aussi que nous avons élargi l'attribution de la prime Ségur. Et à cette politique volontariste de notre Collectivité, il faut ajouter des mesures réglementaires du gouvernement, qui ont aussi un impact financier non négligeable, avec notamment la revalorisation du SMIC à deux reprises en 2023, le point d'indice qui a été revalorisé à hauteur de 1,5 % en juillet 2023, avec un coût de 3,4 millions d'euros en année pleine sur notre budget, et l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024, qui aura lui aussi un impact financier de l'ordre de 2,4 millions d'euros. Enfin, je rajouterai que nous avons souhaité agir déjà pour le pouvoir d'achat, dès cet été, en attribuant à chaque agent un CIA (complément indemnitaire annuel) complémentaire de 200 euros, qui a été versé à la fin du mois d'août. Ce sont là aussi 1,2 million d'euros qui ont été ajoutés par la Collectivité. Au regard de l'ensemble de ces éléments et des impacts budgétaires de ces mesures, nous ne pouvons pas nous engager aujourd'hui quant

au versement d'une prime pouvoir d'achat aux agents pouvant y ouvrir droit.

M. LE PRÉSIDENT – Au regard des éléments que Pierre vient de rappeler, du fait qu'on vient d'en donner une – elle a été versée début septembre –, et aussi des inquiétudes que nous pouvons avoir sur les droits de mutation, qui sont la seule recette plutôt favorable et commence à baisser fortement, je pense qu'il faut qu'on soit prudents, même si on aurait eu plaisir à encore améliorer la situation de nos agents. Il ne faut pas qu'on se mette en difficulté, surtout qu'il y aura encore des efforts qui vont être faits très prochainement. On a fait des efforts en septembre. Il y aura encore une augmentation en janvier. On a une attention forte déjà pour nos agents. Donc je propose au groupe majoritaire de ne pas valider cette proposition. Je suppose que vous la maintenez. Donc le groupe AECS défend cette prime. Ils sont favorables. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui y sont favorables ? Qui s'abstient ? Très bien, c'est clair.

Ensuite, il y avait une avant-dernière motion, concernant la création d'un revenu jeune en Alsace. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Concernant cette motion, on a eu l'occasion déjà d'en reparler à plusieurs reprises. On a un développement de la précarité étudiante, des difficultés, une multiplication des jeunes qui sont également à l'aide alimentaire de manière générale, pas seulement les étudiants. C'est un constat national, mais c'est aussi un constat qu'on fait en Alsace, où les files à l'aide alimentaire se compliquent, où il y a la question du logement aussi qui se pose pour les jeunes. Il est donc proposé de s'inspirer d'un certain nombre de territoires, de départements qui ont pris à bras le corps cette question de la précarité des jeunes, puisqu'elles font face à un trou dans les politiques publiques. Il y a un trou dans la raquette concernant les jeunes de 18 à 25 ans, qui sont laissés, s'il n'y a pas de solidarité familiale, malheureusement, sans solution, sans accompagnement, aggravant des situations sociales et notamment la santé, comme on a pu l'évoquer tout à l'heure. C'est la proposition d'une expérimentation d'un revenu jeune. C'est ce qui a été mis en place, notamment en Loire-Atlantique, avec cette idée, sur des conditions de revenus, d'arriver à accompagner celles et ceux qui sont dans des situations extrêmement difficiles, à la fois pour se loger, pour se nourrir, pour pouvoir étudier, parce que là encore on considère qu'aider aujourd'hui nos jeunes, c'est une manière de préparer l'Alsace de demain.

M. LE PRÉSIDENT – Chantal JEANPERT, en tant qu'experte des missions locales et connaissant parfaitement les publics jeunes, pour les accompagner depuis au moins 20 ans.

Mme JEANPERT – 27 ans de missions locales et 14 ans de Présidence. Et sur les 14 ans de présidence, 5 ans de présidence régionale. Ça a un effet pervers, ce revenu jeune en Alsace. Je ne connais pas les départements qui ont mis en place ce dispositif, mais si une collectivité devait le mettre en place, ça porterait préjudice aux droits que le jeune a dans les dispositifs nationaux. Par exemple, un jeune qui bénéficierait de ce revenu jeune en Alsace ne pourrait pas le cumuler avec celui des contrats d'engagement jeune, et le jeune se verrait privé d'un dispositif qui est plus intéressant qu'un simple revenu, puisque ce sont des dispositifs d'accompagnement, de suivi, d'aide, de conseil, de prise en charge globale du jeune, alors que là, concernant le revenu tel qu'il est proposé, on ne règle de manière partielle que l'aspect financier du jeune. Je crois que, plutôt qu'un revenu jeune en Alsace, il faut que nous ayons conscience qu'il existe des dispositifs et que les dispositifs ne sont pas exclusivement gracieux. Le jeune qui s'engage dans un contrat d'engagement peut toucher jusqu'à 500 euros par mois. En contrepartie, il a des devoirs, mais ce n'est que légitime. Les missions locales qui l'accompagnent ont elles aussi des devoirs, puisqu'il faut qu'on les amène vers la formation, voire même l'emploi. Moi je voulais simplement alerter sur tous les dispositifs qui peuvent se créer comme ça, de manière satellite, par rapport aux dispositifs nationaux qui existent et qui mettent à mal et en danger les droits auxquels les jeunes peuvent avoir dans les structures des missions locales. Par contre, vraiment, je vous invite à faire un travail d'information auprès de tous les jeunes qui sont dans la

précarité, pour qu'ils aillent dans les missions locales. Les missions locales n'ont pas le droit de refuser l'aide, l'accompagnement, la prise en charge des jeunes, et ils trouveront toujours une solution.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal. En tant que créateur de l'Union régionale des missions locales d'Alsace, j'abonde tout à fait dans ton sens. Je voulais ajouter, pour les collègues, qu'on a constaté par contre dans l'analyse fine des bénéficiaires du RSA qu'aujourd'hui 10 000 jeunes de moins de 30 ans sont aujourd'hui dans la situation de bénéficiaires du RSA, alors qu'ils sont normalement dans la force de l'âge pour s'intégrer dans la société. Fatima est en train de travailler avec les équipes, avec Paul, sur le sujet précis de la jeunesse, parce qu'il y a un enjeu à travailler la politique jeunesse. Mais je ne pense pas, en tout cas c'est là qu'on a un point de vue divergent je pense avec vous, que la création d'un revenu jeune soit la meilleure façon d'amener les jeunes vers l'insertion. Donc vous proposez ce vœu. Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Donc ce vœu est rejeté.

Ensuite, la troisième motion est aussi présentée par Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Très simplement, c'est une motion qui date d'avril, donc il est temps de la voter. C'est par rapport à la question des enfants en attente de placement. Comme vous le savez, il y a des difficultés pour obtenir un placement pour l'ensemble de ces jeunes. On propose tout simplement d'avoir une publication trimestrielle à destination des élus pour avoir un suivi transparent, parce que sur ce sujet je pense qu'il y a besoin de jouer un petit peu cartes sur table, pour faire un suivi au plus près et que ça ne fasse pas l'objet à chaque fois de demandes répétées et d'informations qui malheureusement ne sont pas toujours étayées. Donc cette motion propose tout simplement le fait de publier de manière trimestrielle le nombre d'enfants en attente de placement.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas. Ça a été étudié je crois en Commission, cette demande.

M. MATT – Oui, la cinquième Commission a débattu, on a pu aborder le sujet. On ne peut laisser dire, parce que c'est quand même assez scandaleux, qu'il y a une opacité ou une absence de transparence sur la protection de l'enfance. On est quand même la Collectivité qui a organisé les assises alsaciennes de la protection de l'enfance avec 900 participants la première année, 1 100 la deuxième. On est la Collectivité où, dans les foyers de l'enfance ou dans les grandes structures qui nous appartiennent, on a jusqu'à deux vice-présidents dans les conseils d'administration. Je me suis engagé comme Vice-Président à donner à l'opposition tous les chiffres au moins de façon annuelle, à l'anniversaire des assises de la protection de l'enfance. Moi je propose plutôt à l'opposition de mobiliser ses angoisses et de nous challenger sur l'efficacité des placements, sur les dispositifs, sur le concret. Je pense que c'est surtout ça l'axe de bataille, c'est ce sur quoi on se projette en tant que Collectivité. Je ne vais pas commenter plus que ça l'esprit de la motion, mais ça me semble à tout point de vue inutile du point de vue de la dynamique qui est la nôtre, des moyens que nous mettons. Je rappelle qu'il s'agit de 70 millions en deux ans, des centaines de mesures et de placements créés. Mes chers collègues, je suis sûr que vous serez heureux de voter avec moi aux prochains conseils budgétaires des augmentations encore pour la protection de l'enfance et des placements encore plus efficaces. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, pour compléter les propos de Nicolas, je ne sais pas si c'est une bonne chose de vouloir sous-entendre que les choses sont difficiles en protection de l'enfance : elles le sont forcément. Et on rajoute des moyens colossaux. Je rappelais ce matin l'ajout de 100 millions à la protection de l'enfance. D'ailleurs les agents en ont conscience, Paul qui suit ça avec Ludovic MARÉCHAL. J'étais samedi dernier à l'inauguration d'un lieu de vie à Rothau. Clairement, ils voient les efforts que nous faisons. Et on est transparents dans les difficultés qu'on rencontre sur le sujet. Si tout à l'heure on a pris une délibération ensemble aussi auprès de l'ARS, c'est bien parce qu'on a conscience qu'aujourd'hui un des gros problèmes de la protection de l'enfance, c'est l'absence de

solutions sanitaires et de solutions PJJ, qui aujourd'hui seraient essentielles. Et c'est une mission régaliennne, de l'État. Donc si vous voulez, on va prendre une délibération sur chaque politique publique en disant « on veut la transparence ». Concernant la transparence, vous êtes en Commission, vous avez les chiffres. Après, vous savez, c'est toujours pareil : soit on veut mettre de l'huile dans les rouages, soit on veut mettre de l'huile sur le feu. En protection de l'enfance, vous pourrez toujours mettre de l'huile sur le feu, il y aura toujours un truc qui dysfonctionnera. On est d'abord sur 10 000 jeunes accompagnés, 5 000 placés. Il n'y a aucune situation qui est simple. Donc on aura toujours des problèmes et vous pourrez toujours crier au feu. Maintenant, je pense qu'aujourd'hui ça n'amène aucune valeur ajoutée de rajouter cela. Je propose qu'on suive l'avis de la Commission et qu'on rejette cette proposition. La motion est proposée par le groupe. Elle est donc votée par le groupe, je pense ? Tous les quatre ? Bien. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont de cet avis-là ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le dernier point de ce moment est la question écrite suivante, que j'ai reçue : dans le cadre de la planification écologique, quels projets routiers destructeurs allez-vous abandonner ? Bien sûr, on n'a pas la même vision des routes tous les deux. Moi je trouve que les routes, c'est aussi essentiel, ce n'est pas forcément une nuisance. Les routes, ça peut améliorer la sécurité. Mais je vais d'abord laisser les collègues répondre à ça et je compléterai. Pardon, il y a encore la motion. Je voulais aller trop vite. Nicolas d'abord.

M. JANDER – Je m'exprime aussi en tant que Vice-Président chargé du sud du territoire, territoire sur lequel nous devons avoir entre 30 et 40 % de l'ensemble des projets routiers de la Collectivité européenne d'Alsace, qui sont situés dans le sud de l'Alsace pour plusieurs raisons. D'abord parce que c'étaient jadis des projets portés par l'État et il faut reconnaître que l'État a traîné à faire un certain nombre de choses. Et puis aussi parce que nous avons un plan pluriannuel d'investissement, et lorsque certains projets étaient arrivés au point d'être réalisés, il n'y a plus d'argent dans les caisses. Donc voilà la raison pour laquelle dans notre territoire, on a effectivement plusieurs projets routiers.

Moi ce que je veux dire à Damien FREMONT, c'est que nous n'entendons renoncer à aucun d'entre eux. Parce qu'aucun de ces projets ne correspond à un caprice d'un élu. Je pense que Raphaël SCHELLENBERGER ne s'est pas réveillé un matin en se disant, « tiens, qu'est-ce que je pourrais inventer ? Je vais faire le PN 22 » par exemple, ou bien « je vais faire le barreau de Vieux-Thann ». Il ne s'est pas levé un matin en disant « c'est ça qu'il faut que je fasse tout de suite parce que j'en ai envie ». C'est pareil, Maxime BELTZUNG ou Isabelle HECTOR-BUTZ ne se sont pas levés un matin en se disant « c'est le capharnaüm à Burnhaupt, il faut à tout prix qu'on règle ça, et on va le faire tout de suite ». Pascal SCHMIDIGER et Thomas ZELLER ne se sont pas dit « on va faire 5A3F parce qu'on a envie de le faire, ça va coûter cher, on va pouvoir mettre ça sur notre bilan ». Ce n'est pas comme ça que ça marche. Et si je prends les projets que nous avons dans le canton d'Altkirch, c'est la liaison Altkirch Mulhouse Burnhaupt, il y a un petit tronçon qui a déjà été réalisé, la déviation d'Aspach, et ça a entraîné le fait que, dans Carspach, un petit village, on est passé de 1 500 véhicules à 8 000 véhicules jour. On est dans un village où il y a des bouchons dans la journée, parce qu'il y a trop de voitures. Pareil pour Altkirch, où on a 14 ou 15 000 voitures qui passent sur la route de Carspach justement. Nous on n'a pas forcément la chance qu'ont certains d'habiter au centre-ville des métropoles. On a vu Jérôme FOURQUET qui, dans sa dernière analyse, expliquait que c'est de plus en plus réservé d'ailleurs aux cadres supérieurs et aux CSP+++ . C'est sûr que, quand on habite comme Damien FREMONT au centre-ville, on peut aller au travail à pied, on peut aller travailler en trottinette, on peut aller au travail même en canoë-kayak, on peut y aller en patins à roulettes, enfin que sais-je. Quand c'est un peu plus loin, on peut même prendre le tram.

M. LE PRÉSIDENT – Ça n'existe plus les patins à roulettes.

M. JANDER – En rollers. Quand on habite dans le périurbain, un peu plus éloigné, c'est

déjà plus compliqué, pour les ouvriers, les employés qui travaillent dans les entrepôts. Je vais vous faire un aveu : il y a des gens qui habitent dans la ruralité, c'est le cas notamment dans le Sundgau, et il y en a même qui habitent à Altkirch. Nous sommes obligés de prendre notre voiture. Et j'aimerais raisonner avec deux colonnes, le bien, le mal, la route ce n'est pas bien, le rail c'est bien, la voiture ce n'est pas bien, le vélo c'est bien. La réalité c'est que ce n'est pas ni bien ni mal, c'est que ça dépend de l'usage qu'on en a. Dans le Sundgau, comme dans d'autres territoires, nous attendons la réalisation de ces équipements routiers. Je le répète : ça n'est pas un caprice. Par exemple, concernant le barreau ouest de Carspach, ça sera également un ouvrage hydraulique qui permettra d'éviter, quand il y a des crues de l'Ill, l'inondation d'Altkirch. L'Ill, vous savez, c'est cette petite rivière qui prend sa source à Winkel et puis qui ensuite traverse toute l'Alsace et qui arrive jusqu'à Strasbourg. Donc peut-être que le barreau routier de Carspach permettra d'éviter l'inondation de Strasbourg et vous pourrez donc vous promener sur les berges de l'Ill à Strasbourg à trottinette ou en rollers. Voilà ce que je voulais dire.

Nous allons poursuivre l'ensemble des études, et puis de toute façon il y a des contraintes environnementales qui font que, de toute façon, certaines réalisations, nous le savons, seront très compliquées à réaliser, à faire. Et pourtant on y a travaillé. Dans le Sundgau, on a 70 hectares de terrain agricole qui ont été mis en réserve au niveau de la SAFER depuis des années, puisque ce sont nos prédécesseurs qui ont travaillé sur ces questions, parce qu'il faut bien sûr compenser les agriculteurs concernés. On y arrivera, mais il y a aussi la compensation environnementale, où là on est sur une compensation d'un pour dix. Donc ça ne sera pas facile à réaliser et ça on en a parfaitement conscience. Mais nous n'abandonnerons aucun des projets routiers, en tout cas aucun des projets routiers du territoire du Sud. Voilà ma réponse.

M. LE PRÉSIDENT – Denis.

M. SCHULTZ – Moi je comprends parfaitement la position que vous défendez, Monsieur FREMONT, dans cette question, si je m'inscris dans votre paradigme, qui handicape le développement de votre réflexion au sein du groupe depuis toute la journée, je pense. La seule question qu'on peut se poser, c'est : est-ce que vous êtes sûr que votre paradigme tient la route ? Personnellement, je suis agnostique, mais je me rappelle le proverbe qu'on trouve dans la Bible : on voit la paille dans l'œil du voisin, mais pas la poutre dans le sien. Moi qui ai pris mes congés cet été, soit en train soit à pied, je ne pratique pas votre prêche vertueux. J'ai constaté que d'autres parmi vos collègues de parti, qui nous sermonnent comme vous le faites ici, ne respectent pas ces règles, forcément. C'est bien connu, c'est souvent ceux qui prêchent qui attendent de leurs concitoyens une exemplarité qu'ils ne peuvent pas donner eux-mêmes.

Je prends comme ça au hasard le cas d'un élu de la majorité de Strasbourg, qui porte en permanence une belle écharpe verte et fait la leçon aux collectivités alentours sur leur mode de déplacement en mettant sous contrainte forte nos compatriotes au détriment de leur liberté. Cet élu vous a peut-être invité à sa soirée diapo sur ses vacances cet été en Argentine, où il a visité les chutes d'Iguazú – c'est très beau, je vous l'assure –, qu'il a largement partagées sur Facebook, likées par des membres de votre parti, comme un encouragement à poursuivre. L'année dernière, il était dans les Andes, je crois, en Colombie. Donc je me suis laissé dire qu'il n'y est pas allé en vélo ni en pédalo. Et puis après, j'ai fait un petit calcul. S'il est parti en Airbus A350, le plus moderne de la gamme des Airbus actuels, 30 % de consommation en moins que les modèles précédents, Strasbourg-Buenos Aires faisant 12 000 km, soit 24 000 km aller-retour, en supposant qu'il soit plein, c'est-à-dire que toutes les places soient occupées, et que ce soit donc le modèle de cette gamme qu'il a utilisé, 480 passagers maximum, ça fait 2,5 litres de kérosène – ce sont des chiffres publics – par voyageur pour 100 km. Quand il est plein, ça fait 600 litres de kérosène aller-retour. Donc si tous les Alsaciens, nous sommes 1,9 million, devaient y aller, sauf si vous considérez que ce n'est pas juste et que c'est juste l'élite qui doit y aller, ça ferait 1 140 000 tonnes de kérosène par an. Je vous laisse faire le bilan

carbone. Maintenant, si on analyse ça du point de vue du trafic sur les aéroports alsaciens, 1,9 million d'habitants, divisés par 480 passagers, ça fait 3 959 avions dans l'année, ça fait 11 avions par jour pour aller faire la visite d'Iguazú, sans compter le trafic d'affaires courant qui continue. Si on considère qu'au minimum 50 % des gens prennent leurs vacances entre juillet et août, ça voudrait dire qu'on aurait une rotation de 66 avions par jour sur nos aéroports, rien que pour aller là, ce qui demanderait sûrement de recalibrer les pistes d'atterrissage des aéroports. À ce moment-là, est-ce que vous autoriseriez le goudronnage de ces aéroports pour qu'on puisse laisser décoller ces avions ?

J'ai une autre question. Est-ce que ce type de déplacement est compatible avec votre position, avec votre paradigme, que vous tenez dans ce projet de courrier ? Allez-vous d'abord faire le ménage dans vos rangs et mettre en adéquation vos discours et vos pratiques ? Sinon on pourrait penser que votre démarche est non sincère. Nous n'attendons pas de réponse, parce qu'une fois de plus, ce ne serait que de la rhétorique. Nous attendons des actes qui montrent que vous et les vôtres soyez cohérents par rapport à vos propos qui ne sont qu'une posture et mettent finalement en péril, par vos excès, les causes que vous donnez l'impression de défendre, et que nous nous mettons en œuvre tous les jours en tant qu'acteurs sur le terrain.

Et avant de mettre en cause les élus locaux, parce que ça c'est une autre affaire, comme vient de le faire récemment l'un des membres de votre groupe envers des élus locaux de mon canton, sur une autre question, les élus qui sont engagés très concrètement tous les jours au service de leurs concitoyens, les mains dans le cambouis, avant de donner en permanence des leçons à ceux qui travaillent avec conviction sur le terrain, posez déjà des actes et montrez ce que vous savez faire. En attendant, moi je ne voterai pas, en tout cas, je ne suivrai pas votre question favorablement.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas un vote, c'est une interpellation. Bien évidemment, il y a les éléments que les collègues viennent d'évoquer, mais je voudrais juste quand même rajouter une chose. Il y a beaucoup de routes qui ont des vertus écologiques. Et ça, je pense qu'il faut que vous puissiez en prendre conscience. Je ne pensais pas à la route des vins. Je ne sais pas si elle est écologique, la route des vins. Si vous y allez en vélo, oui. Plus sérieusement, je l'ai entre les mains, on vous l'adressera, parce que je pense qu'il serait bon que vous le lisiez. Là c'est une épreuve, mais ce sont les orientations stratégiques routes et biodiversité. C'est ce que nous faisons, nous, dans le lien, à la Collectivité, parce qu'on a cette sensibilité. Moi je me sens écologiste, pas en politique, mais écologiste dans l'âme et dans l'action que nous menons ici à la Collectivité européenne d'Alsace. D'ailleurs, notre projet, les 30 engagements, a reçu un prix national, au regard des engagements que nous avons. Ce document, je ne l'ai pas vu tout de suite, mais quand Laurent me l'a montré, j'ai dit que c'est génial, à la fois dans les mesures autour des refuges essentiels à la biodiversité, dans la valorisation des dépendances bleues, dans les dépendances vertes avec des continuités écologiques pour la faune et la flore, dans l'entretien des talus routiers en tenant compte des abris de la faune sauvage, dans la limitation des collisions véhicules faune sauvage pour protéger la faune, et en même temps réduire les accidents, dans la préservation des amphibiens, dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, parce que là il y a aussi des sujets – la Renouée du Japon par exemple –, dans tout ce que nous menons pour limiter les effets néfastes du salage hivernal. Donc on a de l'écologie routière, Monsieur FREMONT, je vous assure. Et je trouve que c'est génial. Et on a eu un prix pour ça, pour nos actions, IDRRIM, un prix national là aussi, sur les vertus écologiques que nous avons sur nos routes.

Et puis quand même, il y a aujourd'hui des procédures. Moi j'entends votre question. Après, les collègues pourraient dire : quel projet de sécurité on est prêt à abandonner ? Quel projet routier qui va baisser la pollution et les nuisances pour ceux qui sont traversés nous allons abandonner ? Parce que les collègues pourraient poser aussi ces questions-là. Mais il est faux aujourd'hui, je tiens à le dire, que les projets routiers de la Collectivité sont destructeurs de l'environnement. C'est faux, parce qu'aujourd'hui il y a des procédures.

Les procédures environnementales qui ont été menées, et Dieu sait qu'aujourd'hui elles sont nombreuses, font qu'aujourd'hui les projets routiers sont soumis à la Commission nationale de la protection de la nature. Les membres de la Commission nationale de la protection de la nature, vous n'allez pas me dire que ce sont des pro-routes. Quand ils mettent un avis favorable sur un projet de route, c'est que l'engagement environnemental est particulièrement fort. Et quand je regarde, pratiquement, dans chaque projet routier nouveau qui peut être réalisé, c'est 15 à 20 % des investissements du projet qui sont consacrés à l'amélioration, à la réponse aux enjeux environnementaux et de la biodiversité. Donc aujourd'hui, les projets suivent un processus démocratique. Par exemple, chez toi Nicolas, il y a eu une déclaration d'utilité publique. Donc les gens ont une occasion de s'exprimer, de présenter le projet, etc. Et aujourd'hui, en plus de la déclaration au public, il y a une enquête environnementale. Et pour ton projet, c'est le sujet, il y aura une enquête environnementale, et c'est cette enquête-là qui déterminera si le projet est un projet qui peut répondre aux enjeux d'aujourd'hui ou pas, et c'est à ce moment-là qu'on pourra dire s'il est pertinent ou pas. Mais aujourd'hui, il y a des attentes des élus en territoire et il y a des processus, Monsieur FREMONT, qui sont les processus démocratiques prévus pour la réalisation d'un projet. Donc par nature dire que ce projet est néfaste et donc on ne le fait pas, ce n'est pas la façon de procéder de la Collectivité. La Collectivité, elle écoute d'abord les élus locaux, ensuite elle réfléchit, elle partage, et ensuite, si la volonté est clairement affichée par le territoire, nous travaillons le projet et nous travaillons pour faire en sorte que ce projet routier ait des vertus écologiques, de sécurité, de mobilité et d'accessibilité des territoires, et de protection aussi. Quand on fait une déviation, on change la vie de nos concitoyens au cœur de ces villes ou villages, qui sont aujourd'hui pollués au quotidien par la circulation automobile.

Donc les routes, ce n'est pas parfait et on ne va pas bétonner de nombreuses routes à l'avenir en Alsace. Il y a quelques projets aujourd'hui encore structurants à mener à bien, mais on est plutôt sur des projets relativement réduits. Et aujourd'hui, ils auront un processus normal à suivre. Mais je trouve dommage que, forcément parce que c'est une route, c'est mauvais. Si les possibilités ferroviaires permettaient d'avoir une réponse écologique meilleure, imaginons qu'on n'utilise plus la route et qu'on ne prenne que les transports ferroviaires, mais il faudrait augmenter fortement le nombre de voies ferroviaires qui, elles-mêmes, auraient un impact sur les espaces fonciers qui sont utilisés, et qui serait sans doute plus fort que les routes actuelles que nous avons sur le territoire.

Aujourd'hui, par contre, là où je pourrais être en accord avec vous, c'est comment on fait pour qu'on ne soit pas seuls dans la voiture, pour lutter contre l'autosolisme. C'est pour ça que les parkings de covoiturage, etc., et les actions qui peuvent être menées aujourd'hui, que nous portons et que nous soutenons, permettent de réduire l'empreinte écologique des voitures sur les routes. Sur ça, on est d'accord et bien évidemment vous pouvez compter sur nous pour appuyer ça. C'est aussi pour ça qu'on porte les pistes cyclables, pour éviter que les gens soient sur les routes.

Après, je pense qu'il ne faut pas être non plus dogmatiques, parce que la voiture, à mon avis, elle va de moins en moins polluer. Avec les progrès scientifiques, je pense qu'on sera sur une route de plus en plus neutre. Donc ce n'est pas la route en soi qui pollue, ce sont les véhicules qui l'utilisent aujourd'hui. Mais si les progrès se poursuivent, on peut espérer qu'il y aura beaucoup moins de pollution. Pareil pour le transport aéroportuaire. À un moment donné, le calcul de Denis ne sera peut-être plus juste, parce que les avions seront neutres en impact carbone. En tout cas j'espère qu'on trouvera les solutions.

Je comprends, j'ai habité à Strasbourg. J'allais à pied à la Collectivité, au Département à l'époque. Pour moi, ce n'était que du bonheur et je ne mesurais pas tous ceux qui étaient dans les bouchons. Mais quand je venais de Schirmeck, et je l'ai fait pendant vingt ans, je peux vous dire que ce n'est pas la même vie. Donc je pense qu'il faut qu'on essaye d'être intelligent sur ces questions et pas sectaire. Je trouve dommage de l'être, parce que 90 % des mobilités en ruralité se font sur les routes, et on est loin d'avoir l'offre ferroviaire qui

serait nécessaire pour répondre à ces besoins de la population. Sinon on amènerait encore plus de gens dans la désolation, des gens qui seraient obligés d'habiter en ville, mais qui n'en auraient pas les moyens. Donc comment faire face aux besoins de logements si les territoires ne restent pas accessibles ?

Voilà ce que je pouvais à ce stade vous répondre. J'ai déjà été très long. Je trouve que c'est un débat intéressant, mais je pense qu'il faut qu'on arrive à avoir une ouverture sur ces sujets. Et je trouvais ce document intéressant ; tout le monde, tous les élus l'auront bien volontiers. Laurent, il faut penser à le distribuer la prochaine fois, quand il sera complètement fait. Et là vous voyez par exemple, on va expérimenter le broyat le long des routes quand on entretient, qu'on enlève les arbustes, etc., pour la sécurité des routes. Ce qu'on va récolter dans les coupes qu'on doit faire, on va le donner aux producteurs de petits fruits, qui pourront l'utiliser autour de leurs arbres pour lutter contre la sécheresse, et donc on est dans un cercle vertueux. Vous voyez, du coup, l'entretien des routes va permettre de soutenir l'agriculture de montagne, et notamment la production de petits fruits sans utiliser l'eau. Voilà. J'ai répondu. Je me suis fait plaisir un peu quand même.

M. LE PRÉSIDENT – Allez-y, Monsieur FREMONT, on n'est plus à cinq minutes près maintenant. Il y a des collaborateurs qui me regardent désespérés. Après vous allez de nouveau dire que je harcèle le personnel. Il doit rester jusqu'à 19 h le vendredi soir. Il est 20 h ? Ah non, quand même pas, mais presque. Allez, Monsieur FREMONT, et après Anne.

M. FREMONT – Je vous avoue que je ne m'attendais pas à une réponse aussi longue. En tout cas, je retiens à repreciser plusieurs choses. C'était dense quand même.

Déjà, j'ai grandi à la campagne, donc je sais ce que c'est de pas être en milieu urbain. Et comme dans tous les territoires d'Alsace, je n'avais pas besoin de me déplacer en calèche ; il y avait des routes qui reliaient les différentes communes. Premier point.

Ensuite je ne pense pas que la réflexion soit aussi binaire, que les routes c'est mal, comme ça a pu être résumé juste avant. La question ce n'est pas de savoir si les routes, c'est mal, c'est de savoir si on fait plus de routes. Est-ce qu'on continue dans cette logique là ? Plus de routes égale plus de trafic, donc plus de pollution. C'est ça le sens de la réflexion.

Par rapport aux besoins des habitants, effectivement, c'est au cœur quand même du sujet. Notre position c'est d'avoir une vision plus globale, avec les solutions de mobilité d'aujourd'hui, pour apporter des solutions aux citoyens.

Vous parliez tout à l'heure des vertus écolo des routes. Je suis obligé de vous contredire. Oui, il y a des routes existantes, et sur les bords des routes, il y a des couloirs de biodiversité. Mais là vous détournez complètement le raisonnement. Ce n'est pas le fait de créer des routes qui créent des couloirs de biodiversité. La biodiversité n'a pas besoin de routes pour exister. Donc là vous prenez le truc à l'envers, comme ça vous arrange pour votre argumentaire.

Par rapport aux projets routiers, à partir du moment où on construit des routes, même s'il il y a des obligations de faire des compensations, on parle bien de détruire des espaces naturels pour, certes, reconstruire ailleurs, mais avec un délai dans le temps qui fait qu'il n'y aura pas une immédiateté dans la compensation qui est apportée.

Vous parliez du prix pour la politique d'entretien des routes. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT – Non, non, pour notre action en matière de biodiversité.

M. FREMONT – Et pour la biodiversité, voilà. Moi je peux vous dire autre chose pour apporter un prix à la Collectivité : ça serait que la Collectivité s'engage sur les espaces naturels sensibles, par exemple. Ça serait un beau prix et j'aurais vraiment un plaisir à ce

que la CeA agisse pour obtenir ce prix.

M. LE PRÉSIDENT – C’est vrai qu’il y a ce travail sur les espaces naturels sensibles que j’ai souhaité, qu’on avait un peu décalé dans le temps, faute de temps pour les équipes.

M. FREMONT – Il a été décalé sur un temps long, quand même.

M. LE PRÉSIDENT – Mais je vous rassure, on va travailler sur les espaces naturels sensibles. Je pense que c’est très important.

M. FREMONT – C’est fortement attendu en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que c’est très important, vous avez raison sur ce point. Après, si vous voulez, on ne fait pas une route pour se faire plaisir, parce que c’est de l’argent, etc. C’est quand le territoire exprime un besoin important et on analyse cela quand même. Et il n’y a pas énormément de créations de routes sur le territoire. Regardez un peu autour de vous.

Anne, maintenant, sur l’autre sujet, sinon on va parler 3 heures et on ne sera pas forcément d’accord même si on peut échanger très agréablement. Anne.

Mme TENENBAUM – Oui, il faudrait juste voter cette motion. On n’a pas trouvé d’accord aujourd’hui. Donc voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Cette motion, vous l’avez vue. Je propose de la mettre au vote. Qui est contre cette motion ? Je pense que vous vous abstenez ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – On a fait une proposition à Anne, il faut quand même en informer le Conseil d’Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, je sais.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu’on ne peut pas, collectivement, en tout cas, ne pas s’engager pour un processus de paix, un cessez-le-feu, et faire avancer la paix par la solution à deux États. Donc moi j’attire votre attention sur le vote du texte d’Anne, qui est quand même très sensible et qui ne comporte pas ces éléments quand même essentiels. J’attire votre attention sur la manière dont ce vote sera reçu par nos concitoyens. Il n’y a pas d’appel clair à la paix, et ça c’est un souci. Et je ne vois pas ce qui bloque en fait dans cet appel à la paix.

M. LE PRÉSIDENT – Anne.

Mme TENENBAUM – Le cessez-le-feu immédiat, je ne vois pas comment je peux écrire un truc pareil. Avoir une volonté de paix, évidemment, mais voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu’on peut terminer par ça, Anne ?

Mme TENENBAUM – C’est ce que j’ai proposé.

M. LE PRÉSIDENT – D’accord.

Mme QUINTALLET – Est-ce que vous souhaitez qu’on vous relise la phrase pour qu’on soit tous collectivement d’accord ou pas ?

Mme TENENBAUM – Moi j’ai mis : le Conseil de la CeA aspire à une solution de paix.

Mme QUINTALLET – Voilà. Et nous, nous disons qu’il ne suffit pas d’aspirer à une solution

de paix, il faut appeler concrètement à la paix. Donc je vous relis la phrase : le Conseil de la CeA se tient aux côtés des peuples palestiniens et israéliens, s'engage pour la paix, appelle au cessez-le-feu immédiat et se mobilise pour faire avancer la solution à deux États. Mon groupe et moi-même, nous ne voyons pas en fait ce qui bloque dans cette phrase. Je comprends l'émotion d'Anne, mais nous sommes une Collectivité. Ce n'est pas une réaction individuelle, c'est une réaction collective au nom de la Collectivité.

Mme TENENBAUM – On appelle à la paix. Le message me paraît clair.

M. LE PRÉSIDENT – On en appelle à la paix. On pourrait mettre ça. Anne ?

Mme TENENBAUM – On appelle à la paix. Le message me paraît clair et suffisant.

M. LE PRÉSIDENT – Alors je propose qu'on mette : la Collectivité en appelle à la paix au Proche-Orient, pour élargir, parce que malheureusement le sujet est plus large encore. On peut mettre ça, Anne ? Ok. On ajoute donc cette phrase : on en appelle à la paix au Proche-Orient. Vous le mettez à la fin ? Ok. Je propose de conclure là, parce qu'on a passé une grosse journée, et je ne veux pas encore y passer la nuit. Il faut voter, bien sûr. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe. Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée et merci pour la qualité du travail.

La séance est levée à 19 heures 20.

COMMISSION PERMANENTE
20 octobre 2023

**CONTRIBUTIONS DU GROUPE ALSACE ÉCOLOGISTE CITOYENNE ET
SOLIDAIRE**

Amendements :

- CP-2023-8-3-1 (Florian KOBRYN)
 - **Transmettre l'étude d'harmonisation aux élu.e.s**
- CP-2023-8-5-1 (Ludivine QUINTALLET)
 - **L'accompagnement des jeunes majeurs vers le logement**
- CP-2023-8-5-1 (Florian KOBRYN)
 - **Ne pas technocratiser la prise en charge des jeunes majeurs**
- CP-2023-8-6-1 (Florian KOBRYN)
 - **La culture ne doit pas faire les frais de la politique bilinguisme**
- CP-2023-8-6-2 (Florian KOBRYN)
 - **Ne plus sous-financer Archéologie Alsace**

**Commission Permanente
du 20 octobre 2023**

AMENDEMENT - TRANSMETTRE L'ETUDE D'HARMONISATION AUX ELU.ES

**Rapport N° CP-2023-8-3-1
N° applicatif 7177**

Exposé sommaire :

L'information des élu.es est une donnée fondamentale pour permettre le plein exercice des fonctions que les citoyens et les citoyennes leur ont confié.

Cet amendement propose donc de communiquer à l'ensemble des membres de la Commission 3 les résultats de l'étude d'harmonisation et d'optimisation des modalités de tarification des services d'accueil de jour.

Amendement :

Après :

"Une harmonisation et une optimisation des modalités de tarification de ces structures sur l'ensemble du territoire alsacien est visée pour 2024, mais nécessite de mener, au préalable, une étude approfondie, qui prendra soin d'évaluer et de maîtriser les incidences financières pour les usagers, les gestionnaires et la Collectivité."

Ajouter :

"Le rapport complet de cette étude sera transmis aux membres de la 3ème Commission."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN





**Commission Permanente
20 octobre 2023**

AMENDEMENT

**Rapport N° CP-2023-8-5-1
N° applicatif 7230**

Exposé sommaire : l'accompagnement des jeunes majeurs vers le logement

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 16% dans notre pays et un quart des personnes sans domicile fixe sont d'anciens enfants placés.

La loi du 7 février 2022 a créé un droit à la poursuite de la prise en charge des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance avant leur majorité et qui ne disposent pas, une fois celle-ci atteinte, de ressources ou d'un soutien familial suffisant. Dans cette hypothèse, les départements ne disposent plus, comme par le passé, d'un large pouvoir d'appréciation leur permettant de fixer des critères extralégaux, notamment des exigences de formation ou d'insertion. Seuls les besoins du jeune conditionnent le maintien ou de sa prise en charge par l'ASE

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace ne peut conditionner l'accompagnement des jeunes majeurs vers le logement, au respect de critères d'insertion professionnelle ou de ressources.

Amendement :

APRÈS :

"Ces jeunes doivent :"

SUPPRIMER:

"Etre engagés dans des démarches d'insertion professionnelle (en formation professionnelle ou initiale, en emploi ou en recherche d'emploi) ; Percevoir des ressources suffisantes pour faire face aux différentes charges de la vie quotidienne (dont le versement d'une contribution mensuelle)."

Amendement déposé par **Mme Ludivine QUINTALLET** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.

Ludivine QUINTALLET

Commission Permanente
20 octobre 2023

AMENDEMENT - Ne pas technocratiser la prise en charge des jeunes majeurs

Rapport N° CP-2023-8-5-1
N° applicatif 7230

Exposé sommaire :

La vie concrète des jeunes majeurs se résume à un parcours du combattant. En outre, s'il s'agit d'anciens mineurs non accompagnés, des difficultés supplémentaires peuvent s'ajouter. Dans ce contexte, il est fondamental de leur garantir que la Collectivité sera à leurs côtés pour garantir leur hébergement et leur alimentation et qu'elle ne cherche pas, à nouveau, à réduire ses coûts par des procédures administratives dissuasives.

L'autonomie ne peut pas résulter de la contrainte mais s'apprend dans le cadre d'une démarche lente et émancipatrice.

Aussi, cet amendement propose de supprimer la clause technocratique et hors sol prévoyant de demander au jeune de prendre en charge le coût de sa place ou, à défaut, de solliciter une aide.

Amendement :

DANS LA CONVENTION, page 5

REPLACER "Les frais relatifs au coût du loyer, à la restauration et l'hygiène du jeune seront versés directement par ce dernier à CARITAS Alsace dans une logique d'apprentissage à l'autonomie. "

PAR "Les frais relatifs au coût du loyer, à la restauration et l'hygiène du jeune seront versés directement par la Collectivité européenne d'Alsace à CARITAS Alsace "

DANS LE RAPPORT page 4,

SUPPRIMER

"La nouvelle convention modifierait également l'approche du dispositif : en effet, le coût de la place ne serait plus financé directement par la CeA mais par le jeune lui-même au moyen de ses ressources étant entendu que la collectivité pourra lui venir en aide en cas de besoin, au moyen d'une allocation jeune majeur. Cette disposition permettra de travailler l'autonomisation du jeune notamment sur la gestion budgétaire"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**



Florian KOBRYN

**Commission Permanente
du 20 octobre 2023**

AMENDEMENT - La culture ne doit pas faire les frais de la politique bilinguisme

**Rapport N° CP-2023-8-6-1
N° applicatif 7165**

Exposé sommaire :

La délibération rappelle la volonté d'équilibrer les dépenses supplémentaires de la politique de bilinguisme par une baisse de la subvention à l'Agence culturelle Grand Est.

La culture n'a pas à être sacrifiée sur l'autel du bilinguisme. Les mauvaises négociations à la création de la CeA n'ont pas prévu de moyens dédiés par l'Etat pour la compétence bilinguisme. Ce ne sont pas à nos partenaires historiques de payer la facture de ces mauvaises négociations.

Amendement (page 2) :

Remplacer :

"Le calendrier de la démarche ayant subi des changements, la subvention 2023 au partenaire doit être revue."

Par :

"Les marges financières de la Collectivité européenne d'Alsace étant considérables, il est proposé de revenir sur cette décision et de maintenir les dotations historiques. En conséquence, la subvention 2023 doit être revue."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**



Florian KOBRYN

**Commission Permanente
du 20 octobre 2023**

AMENDEMENT - Ne plus sous-financer Archéologie Alsace

Rapport N° CP-2023-8-6-2
N° applicatif 6859

Exposé sommaire :

L'exécutif de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé en mars dernier de baisser de 5% la subvention 2023 à Archéologie Alsace soit 66 000 euros. Cette décision a considérablement aggravé la situation financière et humaine d'Archéologie Alsace dans un contexte où les sollicitations augmentent et changent de nature (archéologie urbaine, ZAN, etc.). Les conditions de travail s'en sont ressenties directement affectées.

Plutôt que de financer des études à des cabinets privés, la CeA doit d'abord et avant tout être au RDV des services publics et financer ce qui est de sa responsabilité.

Aussi, il est proposé que les 40 000 euros soient attribués au fonctionnement d'Archéologie Alsace. Une délibération ultérieure pourra traiter spécifiquement de l'étude.

Amendement (III – Archéologie Alsace) :
REMPPLACER :

“Cette demande d'accompagnement ayant été portée par la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € pour la réalisation de cette étude.”

PAR:

“Cette demande d'accompagnement ayant été portée par la Collectivité européenne d'Alsace, une subvention complémentaire de fonctionnement sera étudiée prochainement. Dans l'attente, une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € sera attribuée en 2023 en compensation de la baisse du budget initialement envisagée en 2023.”

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN



Motion relative aux valeurs de dignité humaine défendues par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

Par son histoire, l'Alsace a été le théâtre des fractures qui ont jalonné l'histoire européenne. Au fil des siècles, elle a vu les peuples se rencontrer, s'affronter ou se mélanger, et elle en reste profondément marquée.

Par sa géographie, l'Alsace est naturellement appelée à être ouverte sur ses voisins, sur l'Europe et sur le monde, raison pour laquelle Strasbourg doit remplir un rôle de capitale européenne, et l'Alsace doit être une terre de paix et l'incarnation des valeurs démocratiques et de liberté.

Aussi face à tout discours et acte à caractère discriminatoire, extrémiste et de rejet, et dans le respect de la loi et du droit local d'Alsace Moselle, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace:

- Réaffirme son attachement aux valeurs de la République et aux principes d'égalité, de liberté et de fraternité.
- Réaffirme son attachement à l'héritage de l'humanisme rhénan, aux valeurs de l'idéal européen, synonymes de tolérance, de paix et d'ouverture sur le monde.
- Combat toute forme de discrimination, de harcèlement, de rejet ou de comportement violent à l'égard d'une personne ou d'un groupe, en raison de son sexe, son âge, son origine, sa situation économique ou sociale, sa religion, son orientation sexuelle, sa langue, son état ou son apparence physique.
- Combat également toute forme de discours extrémistes, d'appel à la haine et d'exclusion fondés sur les critères mentionnés ci-dessus, ou fondés sur des idées sexistes, antisémites, négationnistes, xénophobes, racistes, homo- ou transphobes notamment.
- Réaffirme par ailleurs sa détermination à lutter contre les inégalités et à agir pour l'égalité des chances et de traitement des personnes ainsi qu'à garantir les conditions du droit à l'avortement.
- S'engage à agir pour la cohésion et le vivre-ensemble au sein de la population alsacienne.
- S'engage, par sa politique, à agir pour la jeunesse, notamment à travers des visites mémorielles, de sensibilisations à la diversité et à la lutte contre le harcèlement, ainsi que des actions éducatives volontaristes.
- S'engage à être particulièrement attentif aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au travers de son plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et son dispositif de signalement.

Séance Plénière du 20 octobre 2023

MOTION - La ville de Sceaux l'a fait, la CeA peut le faire : oui à la Prime de pouvoir d'achat pour les agents

Depuis bientôt deux ans, **l'explosion des coûts de l'énergie et de l'alimentation s'impose** comme une réalité tangible **à tous les Alsaciens et toutes les Alsaciennes**. Toutefois, cette hausse du coût de la vie ne frappe pas tous les ménages de la même manière. Plus les revenus d'un ménage sont bas, plus l'inflation aura un impact direct sur ses conditions de vie. Ce sont donc en priorité les classes populaires et les classes moyennes qui sont **confrontées à la dégradation de leur condition de vie. Choisir entre se chauffer ou remplir correctement son frigo s'impose à de plus en plus de foyers.**

Les agents de la CeA ne vivent pas hors de cette réalité. Ils et elles y sont même très largement confronté.es tant la proportion de bas revenus y est élevée. Comment les accompagner au-delà de la juste et nécessaire revalorisation annuelle ?

Par la mise en œuvre de la **prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat mise en place par le Gouvernement le 12 juin dernier**. Le décret concernant les agents de la fonction publique d'État et hospitalière a été publié. Celui concernant les collectivités territoriales est attendu mais son contenu est déjà largement connu : application de cette prime à la discrétion de chaque exécutif local qui en fixera aussi le montant dans la limite des primes s'imposant aux agents de l'Etat.

Face aux difficultés auxquels nos agents font face, cette motion propose donc l'application anticipée et volontariste de cette prime.

La Ville de Sceaux, dirigée par un maire UDI, l'a fait. Avec son excédent de 262 millions d'euros à la fin de l'année 2022, **la CeA peut le faire. C'est un devoir envers nos agents mobilisés chaque jour sur le terrain.**

En cette séance plénière du 20 octobre 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace, les élu.es du Conseil d'Alsace :

- Témoignent leur solidarité face aux agents mobilisés chaque jour sur le terrain ;
- Se prononcent en faveur de l'application de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents éligibles ;
- Fixent les modalités de cette prime dans les mêmes conditions que la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, notamment :
 - Applicable à tous les agents éligibles ;
 - Attribution des montants maximum suivant la grille.

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance Plénière du 20 octobre 2023

MOTION - Pour la création d'un revenu Jeunes en Alsace

En France, **la jeunesse** dans sa diversité **est la grande oubliée des politiques sociales. L'Alsace ne fait pas exception.** Entre 18 et 24 ans, il y a les jeunes qui ont le privilège d'être entourés d'une famille aisée, et il y a les autres. **Celles et ceux qui doivent sacrifier les études pour remplir leur frigo, celles et ceux sans emploi et sans droit au chômage, celles et ceux qui doivent choisir entre se loger ou se nourrir.**

Les conditions de vie des jeunes sont alarmantes : près d'un quart des 18-24 ans vivent sous le seuil de pauvreté, près d'une personne sur cinq à l'aide alimentaire est âgée de moins de 25 ans, les conditions de logement sont souvent indignes et on constate une **dégradation sans précédent de la santé mentale.** Au-delà de l'enjeu de justice sociale et de cohésion, il s'agit désormais d'une **problématique de santé publique majeure.**

Cette situation est inacceptable dans une région aussi riche que la nôtre. **En tant que collectivité des solidarités, nous ne pouvons pas détourner le regard de cette réalité.** Nous ne pouvons pas nous défaire de nos responsabilités. **Nous ne pouvons pas tout renvoyer à l'État.**

La Métropole de Lyon, les Conseils Départementaux de la Loire-Atlantique et de la Gironde ont pris à bras le corps le problème de la précarité des jeunes. **Il est temps que l'Alsace renoue avec son histoire sociale.** Hier, l'Alsace était à l'avant-garde des politiques de solidarité dont notre droit local en est une traduction. Ouvrons de nouveaux droits pour les jeunes, pour celles et ceux qui feront l'Alsace de demain.

Cette motion propose donc une **expérimentation de trois ans pour la mise en place d'un Revenu Jeunes de 500 euros par mois, sous condition de revenus, avec un accompagnement sur mesure des services du département et des acteurs de solidarité.**

En cette séance plénière du 20 octobre 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace, les élu.es du Conseil d'Alsace :

- Déclarent l'**état d'urgence sociale pour la jeunesse** ;
- Se prononcent en faveur d'une expérimentation de trois ans d'un Revenu Jeunes de 500 euros par mois, piloté par les services de la CeA en étroite collaboration avec les acteurs de la solidarité.

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance Plénière - 13 avril 2023

MOTION - Face au manque de solutions pour les enfants confiés, la CeA n'a rien à cacher

La protection de l'enfance est une des politiques publiques les plus importantes d'un département. En Alsace, l'Aide sociale à l'enfance concerne 10 000 enfants. 10 000 enfants dont l'avenir est entre les mains de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Alors que la CeA regarde ailleurs et court après des compétences régionales, mieux prendre en charge les enfants confiés doit rester la priorité politique du mandat.

Trois chantiers sont prioritaires :

- **Repenser cette politique publique** dont les résultats sont très largement insuffisants. Un chiffre signe cet échec : 25% des personnes à la rue sont issues de l'Aide Sociale à l'enfance ;
- **Comblent le fossé entre l'engagement exceptionnel des travailleurs sociaux et leurs conditions de travail ;**
- **Augmenter le nombre de places disponibles.** Ce nombre de places insuffisant est lié autant au sous-financement structurel de cette politique pendant des années qu'à la hausse continue du nombre d'enfants confiés.

En 2023, la CeA a augmenté son budget de 30 millions d'euros supplémentaires et s'apprête à créer 137 places d'accueil supplémentaires. Toutefois, face à l'ampleur de ces chantiers, **la transparence dans la conduite de cette politique publique est plus que jamais nécessaire.** Partager ensemble les constats, les succès et les insuffisances est nécessaire à l'élaboration de solutions politiques adaptées.

Un chiffre plus que les autres permet de prendre la mesure de la situation : le nombre d'enfants confiés par le juge pour lesquels la CeA n'a pas de solution à proposer. Ce chiffre tabou est parfois transmis à la presse, jamais aux élu-es.

Convaincu que la CeA n'a pas à cacher la réalité de la politique publique de protection de l'enfance, le Conseil d'Alsace se prononce en faveur d'une **communication trimestrielle aux élu-es membres de la 5ème Commission du nombre d'enfants confiés en attente d'une mesure de la CeA.**

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance Plénière du 19 juin 2023

Vœu - Garantir le droit à l'avortement

Exposé des motifs

Le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit fondamental. Une des plus importantes expressions de ce droit fondamental est le droit, pour chaque femme, de recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Ce droit, reconnu par la loi Veil de 1975, ouvre la voie à une prise en charge médicale. En France, plus de 70% des IVG sont pratiquées par voie médicamenteuse. En Alsace, le **Président de la Collectivité européenne d'Alsace a l'obligation d'organiser la pratique des IVG médicamenteuses.** Ce type d'avortement se déroule en deux étapes : d'abord la prise de mifépristone et, 36 à 48 heures plus tard, la prise de misoprostol. L'accès à ces deux médicaments est donc une condition déterminante pour l'exercice du droit à l'IVG.

Or, d'après un avis du 5 mars 2023 de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, **des tensions fortes sont apparues concernant la disponibilité du misoprostol.** Cette situation a depuis été confirmée par l'Agence nationale du médicament. **Des pénuries ont déjà été constatées à Lille ou en région parisienne ces derniers mois.**

Cette tension s'explique par le **monopole dans la production de ce médicament** par le groupe Nordic Pharma - dont les capitaux sont en grande partie américains. Cette concentration de la production met la France dans une situation de dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. La remise en cause actuelle du droit à l'IVG aux Etats-Unis menace la production et la commercialisation de ces médicaments par le groupe Nordic Pharma et désorganise d'ores et déjà leur distribution.

Vœu

Les élu.es du Conseil d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace, réuni.es en Séance publique le 19 juin 2023 :

- Réaffirmer **le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps** ;
- Reconnaissent que les problèmes d'approvisionnement en misoprostol portent une **atteinte grave aux droits sexuels des femmes** ;
- Demandent au Gouvernement de **garantir à long terme la disponibilité à tout instant des produits et des médicaments nécessaires à l'avortement** ;
- Demandent au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour **sortir de la production monopolistique des produits et des médicaments nécessaires à l'avortement et de relocaliser leur production.**

Vœu déposé par Florian KOBRYN
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance publique du 20 octobre 2023

QUESTION ÉCRITE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT FRÉDÉRIC BIERRY

DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, QUELS PROJETS ROUTIERS DESTRUCTEURS ALLEZ-VOUS ABANDONNER?

La Collectivité européenne d'Alsace a en charge les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales et nationales.

Dès le début de notre mandat en 2021, notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire a demandé un **moratoire sur les projets routiers** de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il y a quelques jours, Clément Beaune, Ministre délégué chargé des Transports, a déclaré qu'à l'heure de la planification écologique, on ne peut pas faire "comme avant". Puis il a annoncé que le gouvernement prendrait des **décisions "courageuses"**, assurant que "**plusieurs projets d'autoroutes seront arrêtés**".

Suite à la récente prise de conscience affichée par le gouvernement sur le sujet, et qui nécessite encore d'être confirmée par des actes concrets, pouvez-vous nous confirmer avoir également pris la mesure du besoin de **questionner la pertinence des projets de construction de nouveaux axes routiers et leur impact sur l'environnement?**

Pouvez-vous annoncer **quels sont les projets routiers de la Collectivité européenne d'Alsace auxquels vous comptez renoncer?**

Question écrite déposée par **Damien FREMONT**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

Résolution

STOCAMINE : Après deux décennies d'atermoiements, l'Etat doit désormais prendre ses responsabilités

Le 5 janvier 2021, quatre jours après la création de la Collectivité européenne d'Alsace, la Ministre de la Transition Écologique Barbara POMPILLI faisait le choix de confiner définitivement les déchets de Stocamine au fond du site minier faisant fi de l'impact d'une telle décision sur la qualité de la nappe phréatique d'Alsace.

Dès sa constitution, la Collectivité européenne d'Alsace, prenant la suite des actions engagées par le Conseil départemental du Haut-Rhin, a tout mis en œuvre, y compris sur le plan juridique, pour donner une chance au déstockage des déchets. Sa position a toujours été claire : protéger la nappe phréatique alsacienne et la santé des Alsaciennes et des Alsaciens, ne pas laisser de dette environnementale aux générations futures, déstocker les déchets entreposés dans les galeries.

A trois reprises, les plus hautes juridictions nationales (Cour Administrative d'appel, Conseil d'État et Conseil Constitutionnel) ont donné raison à la Collectivité européenne d'Alsace, reconnaissant ainsi l'action menée par la collectivité pour la défense de la nappe phréatique alsacienne.

L'inertie de l'État a toutefois fait son œuvre et trop de temps a été perdu par les gouvernements et Ministres successifs pour engager le déstockage dans les temps. 7 600 colis situés dans des zones vertes auraient pu faire l'objet d'un déstockage à court terme mais compte tenu de la nécessité de réaliser les travaux de sécurité d'ici 2027, le déstockage et le confinement auraient dû être menés de manière concomitante, ce qui n'est pas possible.

Le Préfet du Haut-Rhin a ainsi signé le 28 septembre dernier l'arrêté autorisant les travaux de confinement des galeries de Stocamine.

Le combat de la Collectivité européenne d'Alsace se poursuit et l'Etat doit répondre de son inaction dommageable et prendre toutes ses responsabilités pour assurer la protection de la nappe phréatique et organiser dès maintenant les conditions d'un déstockage futur des déchets. C'est l'exigence de la Collectivité européenne d'Alsace.

Depuis son arrivée, le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe BECHU, a reconnu la non-décision et les négligences passées de l'État ces 20 dernières années et a donné suite à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace, de formaliser les engagements de l'Etat au travers d'un plan de sauvegarde et de réversibilité du confinement temporaire.

Ce plan doit être finalisé dans les jours prochains.

Au travers de cette résolution, la Collectivité européenne d'Alsace rappelle que si l'État s'obstine à prendre un arrêté autorisant les travaux de confinement, le plan de sauvegarde doit apporter de réelles garanties et rendre réellement possible la réversibilité qui avait été promise lors de la 1^{ère} autorisation de stockage des déchets dans les galeries et une intervention immédiate en cas de risque de pollution suite à des défauts d'étanchéité constaté au fond de la mine ou à un aggravement de l'ennoisement.

Ainsi, les exigences de la Collectivité européenne d'Alsace sont claires et le plan de protection de la nappe phréatique et de réversibilité doivent être expressément garanties par :

- La non fermeture des puits d'accès à Stocamine, Joseph et Else, et la remise en état de leurs cuvelages pour permettre la surveillance et faciliter le déstockage futur ;
- Le déstockage doit être expressément inscrite dans l'arrêté du 28 septembre 2023 ainsi que dans le plan de sauvegarde ;
- Le déstockage des déchets dès lors que les techniques robotisées seront matures. Un observatoire des techniques indépendant de l'État et doté de moyens, doit être mis en place sans délai. La Collectivité européenne d'Alsace doit obligatoirement en être membre pour s'assurer que, dès que les techniques robotiques sont au point, le déstockage sera mis en œuvre. Cette commission doit d'ores et déjà interroger les entreprises expertes sur le sujet et les capacités robotiques ;
- La garantie de prise en charge totale financière des travaux de déstockage par l'Etat ;
- Une surveillance étroite au fond de la mine des étanchéités et un renforcement du contrôle de l'ennoisement de la mine (piézomètres) pour engager le déstockage avant qu'une nouvelle pollution soit constituée ;
- La réalisation par l'Etat de toutes mesures sur le plan foncier, technique et financier pour pouvoir engager le déstockage lorsque la robotique sera prête ;
- Un engagement financier réel de l'État par la mise en séquestre d'un minimum de 300 M€ pour cette tâche afin de rendre possible les actions de protection de la nappe phréatique (plan de reconversion du site, dépollution de sites industriels, préservation de la mémoire, ...)

L'Alsace a trop connu les promesses ne se traduisant pas en actes ! La confiance avec l'État ne se reconstruira pas sur une simple déclaration.

Nous attendons désormais que les engagements pris par le Ministre figurent noir sur blanc dans un document public avec des garanties formelles sur les financements nécessaires à la réalisation de ces engagements.

Tout doit être inscrit dans le marbre !

La responsabilité de l'Etat étant engagée par son inertie fautive, nous demandons que le Ministre vienne présenter ses engagements en Alsace !

La Collectivité européenne d'Alsace n'abandonnera pas le combat tant que les conditions de réversibilité et de protection de la nappe phréatique ne sont pas définies clairement et de manière opposable.

Le combat pour préserver la qualité de l'eau de notre nappe phréatique pour les générations futures est à ce prix.

Vœu

La Collectivité Européenne d'Alsace, en lien avec ses compétences, demande au législateur d'agir face à la démultiplication des meublés de tourisme.

Saint Malo, Strasbourg, Pau, Cannes, Annecy, Obernai. Ces villes ont un point commun : elles ont toutes voté des délibérations pour tenter de limiter le développement de ces logements de tourisme mais elles ont toutes subies des recours devant les tribunaux administratifs. Ce phénomène de multiplication des meublés de tourisme touche un nombre grandissant de communes et les moyens mis à disposition sont flous et régulièrement attaqués avec des résultats parfois contradictoires entre juridictions...

Dans certains cas, le développement de ces meublés (avec de meilleures rentabilités) est une chance pour des communes qui souffrent de manque d'investissements des particuliers, ou qui permet de donner de nouvelles destinations à des bâtiments abandonnés. Il permet également de développer une offre touristique dans des endroits qui en sont dépourvus.

En revanche pour d'autres communes, l'explosion du nombre de meublés de tourisme devient un vrai problème avec pour conséquence, le retrait du marché du logement d'un certain nombre de biens. Cette raréfaction conduit à des hausses de loyers et à une diminution de l'offre qui touche inmanquablement les personnes les plus modestes. Cela a également des impacts pour la vie de nos communes que nous ne voulons pas voir devenir des « villes musées ».

D'autant plus que d'autres réglementation qui arrivent vont déjà fortement impacter le marché du logement (rénovation thermique, ZAN, ...) et risque de créer une colère chez nos concitoyens, incapable de se loger.

La Collectivité Européenne d'Alsace, par ses compétences du tourisme et du logement, a ici une vraie légitimité à exprimer son avis sur cette question. Le but de ce vœu est donc d'appeler à une nouvelle législation qui donnerait davantage de pouvoir aux communes avec des mesures qui ne seraient pas susceptibles d'être systématiquement attaquées. Nous ne souhaitons pas de règles qui s'appliqueraient dans toute la France de manière indiscriminées, mais bien (dans le cadre de la décentralisation que nous souhaitons tous), de donner ce choix aux municipalités et aux agglomérations. Le bloc local est le plus pertinent pour prendre ce genre de décisions.

Motion relative aux attaques terroristes

L'Etat d'Israël et son peuple ont été frappés par des attaques terroristes d'une violence innommable et sans précédent, le 7 octobre 2023. Des femmes, des hommes, des personnes âgées, des enfants ont été exécutés, démembrés, violés, décapités de sang-froid.

Plus de 200 personnes sont retenues en otage, y compris des enfants.

Face à cette barbarie sans précédent, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA):

- condamne fermement, et sans conditions les actes terroristes barbares perpétrés par le Hamas en Israël, depuis 7 octobre 2023
- exprime son effroi et son entière solidarité avec les victimes face aux plus de 1500 morts dénombrés à ce jour, aux prises d'otages, aux exécutions barbares de civils
- affirme son soutien à l'Etat d'Israël et à son peuple et demande la libération immédiate et sans conditions de ses otages ;
- déplore l'ensemble des victimes civiles, israéliennes mais aussi palestiniennes, conscient que la population palestinienne est elle-même otage du Hamas et du terrorisme;
- condamne les destructions aveugles de bâtiments civils qui ont fait de nombreuses victimes innocentes.
- s'associe à la douleur des familles des victimes israéliennes et palestiniennes ainsi que des autres nationalités.
- condamne avec la plus grande fermeté les actes et inscriptions antisémites et affirme sa plus grande solidarité avec la communauté juive d'Alsace qui en est victime.
- est également solidaire des personnes en Alsace et ailleurs dans le monde qui sont touchées dans leur chair ou dans leur cœur par le terrorisme islamique comme celles à Arras et à Bruxelles.
- en appelle à la paix au Proche-Orient.